

Guide pour l'approche et le traitement des violences conjugales

Tome 1



Avec la participation du groupe
d'entraide Le poids des Maux



INTRODUCTION	2
UNE URGENCE : FAIRE SAVOIR. L'organisation de deux <i>Colloques inversés</i> à Rennes (2018-2019)	7
UNE PHENOMENOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES	13
I. L'emprise	14
II. Les modalités opératoires de l'emprise	15
1. Imposture	15
2. Enfermement. Auto-enfermement	20
3. Harcèlement	24
4. Un système de punitivité	27
III. Se dégager de l'emprise : des parcours et des impasses	30
1. Pouvoir se vivre comme victime de violences conjugales	
2. Vouloir le dire. Porter plainte ?	37
IV. L'après emprise. Reconstructions	50
UN NOUVEAU PARADIGME	56
1. DES CONSTATS	56
2. DES PROPOSITIONS	57
A. Préventions des violences conjugales : des espaces pour contribuer au « pouvoir se vivre » victime	57
B. Droit et traitement juridique : le « vouloir le dire »	58
BIBLIOGRAPHIE	66

INTRODUCTION

Un contexte

Pêle-mêle : l'affaire Jacqueline Sauvage et ses multiples rebondissements, les débats qu'elle a suscités en son temps réactualisés par la diffusion d'un téléfilm inspiré de son témoignage écrit ; le recensement systématique entrepris de ce qui a désormais pris nom de « féminicide », révélant les carences de nos dispositifs institutionnels à entendre et répondre aux signaux d'alertes pourtant lancés ; la multiplication de témoignages écrits (livres, blogs, sites dédiés sur les réseaux sociaux), d'émissions de télévision et radio donnant la parole aux victimes ; les compte-rendu des chroniques judiciaires faisant état au quotidien des rendus de justice en matière de « violences conjugales »... Tout cela sur fond de dénonciations des inégalités entre femmes et hommes, des violences sexuelles et sexistes... Et par ailleurs : l'accroissement des publications et rapports en le domaine, les alertes des professionnels et associations engagés dans la prise en charge des victimes...

Autant de signes que la question des violences conjugales a aujourd'hui émergé à la conscience collective, qu'elles sont devenues souci du plus grand nombre et que, ce faisant, elles représentent un enjeu politique et éthique engageant une question de lien social concernant la collectivité dans son ensemble : une question de vivre-ensemble, de communauté.

Il en est résulté le lancement du Grenelle des violences conjugales marquant de façon forte que l'heure n'était plus aux constats mais à la mise en œuvre de solutions. Là est le nouvel enjeu : non plus alerter mais agir sous peine de les laisser se perpétuer¹.

D'où le contexte actuel où se donnent à voir et s'exacerbent des décalages multiples entre société civile et pratiques professionnelles et institutionnelles au quotidien, dans un écart qui semble ne pas cesser de croître ; des pratiques en panne de solutions face à un phénomène de société, l'émergence et le développement de la victimité ici dans le champ particulier des relations amoureuses et conjugales, des abus de confiance et abus de pouvoir dont elles peuvent faire l'objet. Une sensibilité à toutes formes de violences et à leurs

¹ Voir les articles de presse suivants faisant état des plaintes récentes contre l'État pour faute lourde de familles dont un proche a été victime de « féminicide » et qui reprennent les jugements en la matière. Ces plaintes témoignent d'un mouvement nouveau, susceptible de se développer, d'une recherche de responsabilité des services de l'État dans la non prise en compte de situation de danger grave ainsi que dans le défaut de suivi des décisions éventuellement prises :

- *Procès contre l'État après un triple assassinat, dont un féminicide*. **L'Express.fr** avec AFP, publié le 10/02/2020.

- *Féminicides : ces proches qui attaquent l'État en justice*. Cathy Thomas, dont la sœur a été tuée par son ancien compagnon, a assigné l'État en justice. Une démarche encore très rare dans les affaires d'homicides conjugaux. Par Faustine Vincent . **Le Monde**. Publié le 04 février 2020 à 11h34 - Mis à jour le 22 février 2020 à 14h12.

- *Féminicide, l'État sur le banc des accusés*. Pierre Bienvault, **La Croix**, le 10/02/2020 à 08 :27 Modifié le 10/02/2020 à 13:03.

retombées se déploie ici, affirmant avec force qu'il est maintenant des modalités de relations privées délinquantes et non plus seulement moralement répréhensibles. Mais de ces mutations anthropologiques contemporaines à leur mise en œuvre en politique concrète, c'est tout l'écart qui est à l'origine des mouvements d'opinion actuels, que ce soit concernant les violences conjugales mais aussi sexuelles, sexistes, aussi bien sur les adultes que les enfants.

Un tel mouvement ne peut dès lors s'affirmer que dans la mise en cause des grands savoirs avec leurs doctrines et leurs pratiques au quotidien qui jusqu'alors étaient en charge de leur traitement. Pratiques théoriques, institutionnelles, professionnelles réduisant la question à ce qu'elles peuvent en dire, dans un transfert de leurs savoirs et savoir-faire tels quels, sans prise en considération des regards et des exigences éthiques renouvelés que les violences conjugales exigent. Ceux-ci n'ont manifestement que très marginalement pris en compte et intégré à leur réflexion et leurs pratiques ces impératifs nouveaux pour en faire un nouvel objet source de savoirs et savoir-faire renouvelés. Un objet confisqué par des discours savants et dominants qui ne peuvent en dire que ce qu'ils en savent déjà, des pratiques institutionnelles, professionnelles et disciplinaires auto-protectrices et auto-conservatrices. Des résistances internes à pouvoir/vouloir changer.

A un tel point qu'une perte de légitimité des institutions s'est développée et a conduit à des formes de faire savoir, de partages d'expériences, hors tous parcours institutionnels promus, balisés (en particuliers juridiques), contrôlés. Ils ont pu être taxés trop vite de tribunaux populaires ; trop vite car l'indignation que ces témoignages jugés « sauvages » suscite chez certains fait fi des multiples tentatives de se faire entendre et comprendre qui les ont précédées et des fins de non-recevoir auxquelles elles se sont heurtées.

Dit autrement, il y faut entendre l'expression autant de l'intolérable de leur existence que de la négligence et de l'incompréhension généralisée dont elles ont fait jusque-là l'objet : négligence dans sa tolérance, incompréhension dans les représentations caricaturales, tronquées, réductrices dont on l'habille encore trop. Les exemples en sont encore multiples, quotidiens. Un parmi tant d'autres : il n'est que de lire au jour le jour la chronique judiciaire de certains médias écrits en matière de violences conjugales, les compte-rendu des décisions de justice auxquelles elles donnent encore aujourd'hui lieu, ainsi que les commentaires (et devrait-on dire, aussi, le défaut de commentaires) qu'elles inspirent, pour mesurer le chemin à parcourir².

Une problématique en quête de renouvellement

Cette prise de conscience appelle à un renouvellement en profondeur de nos pratiques. Mais ce renouvellement ne saurait aujourd'hui se satisfaire d'un faire-mieux, de formules qui s'en tiendraient à améliorer à *la marge* des pratiques institutionnelles et professionnelles établies. Car le risque est que les institutions concernées ne fassent que perpétuer leurs modes de gouvernance des violences conjugales, c'est-à-dire qu'elles continuent à n'en traiter que ce qu'elles en savent déjà et, en conséquence, ne promouvent que des modes de traitement fondamentalement similaires ; alors que ce sont les conceptions que nous avons jusqu'alors du problème qui doivent être interrogées avant d'en proposer des traitements nouveaux. Avant le traitement d'un problème, c'est le problème lui-même qu'il faut penser ou repenser.

² Voir notamment : « *Justice et violences conjugales* », « *Violences conjugales et protection des enfants* ». <https://villerbu-crimino.fr>

Quatre modalités dominantes font résistance à l'émergence d'approches nouvelles, parce qu'elles ne traitent que des écarts à leurs propres normes ; ce sont elles qui sont à questionner en ce qu'elles font **injonctions** qui ne sont plus recevables comme telles :

- *Droit et justice*. Injonction : prenez vos responsabilités, dénoncez en déposant plainte.
- *Social*. Injonction : prenez vos responsabilités, protégez-vous ainsi que les enfants.
- *Soutiens et conseils juridiques*. Injonction : faites valoir vos droits.
- *Monde Psy*. Injonction : demandez-vous-en quoi vous êtes complice des violences que vous endurez, dans leur origine et leur perpétuation ; qu'en est-il de vous dans ce qui vous advient ?

C'est ainsi sur un appel systématique à la responsabilité personnelle que s'appuient ces injonctions et les incompréhensions sont ici à leur comble car comment exercer sa responsabilité quand l'emprise conjugale empêche tout exercice d'un libre-arbitre ?

Des brutalités conjugales à la femme battue, à la violence conjugale puis aux violences conjugales, se donne à lire un mouvement similaire à celui allant des attentats aux mœurs aux violences sexuelles : un changement de paradigme corollaire de l'invention d'un nouvel objet à la recherche de son référentiel.

Il n'est à cet égard pas anodin qu'une des conclusions du Grenelle ait été de vouloir initier l'introduction de la notion d'emprise dans les codes civil et pénal : c'est bien parce que le référent « violences conjugales » est en Droit ambigu et réducteur que s'est imposée la nécessité de le redéfinir et de le catégoriser en des termes renouvelés. Non pas à la marge mais *dans* les marges créées, dans ce qui a été laissé de côté parce qu'il était « hors cadre » réglementaire institutionnel ou professionnel.

Là est l'enjeu essentiel puisque de lui dépendent les politiques concrètes à penser et mettre en œuvre à tous niveaux. Partant, celles-ci ne peuvent se satisfaire d'ajustements de dispositifs et de cadres préexistants se justifiant de conceptions implicites non discutées comme telles.

Un nouvel objet est à construire dont l'on perçoit déjà qu'il exigera de nouveaux référentiels multiples et de nouvelles modalités d'intervention. Un exemple : on aura beau améliorer les pratiques judiciaires, tant que le Droit ne se sera pas réformé dans ses différents codes et principes qui les sous-tendent, les changements au quotidien ne pourront que rester marginaux. La définition de la preuve matérielle en est l'illustration la plus frappante puisqu'au quotidien c'est en son nom que les classements sans suite s'accumulent ; un autre système de preuves est à inventer et il ne concerne pas que les violences conjugales, mais l'inceste, les harcèlements et nombre de violences sexuelles. On en dira de même des notions de consentement ou encore de légitime défense.

Droit et psychologie(s)

Deux grandes disciplines sont d'urgence à reconsidérer dans le traitement qu'elles font des violences conjugales.

Le Droit et sa pratique ont aujourd'hui beau se camper sur leurs principes³, ceux-ci apparaissent de plus en plus en inadéquation avec ce qui en est attendu en termes de justice, de décisions prenant en compte et appréhendant les situations dans toute leur complexité. Les conclusions d'un ouvrage historique récent consacré au traitement des violences conjugales du XIX^e au XX^e siècle nous semble particulièrement révélateur puisqu'il soutient : « *Sous l'œil de l'historien du droit, ces développements récents ont une saveur particulière. Aussi bien l'excessive sexualisation des violences conjugales que l'empressement à faire de leur dénonciation une juste cause morale et législative disent toute la distance qui sépare leur traitement actuel de celui que pratiquaient les magistrats du XIX^e siècle. Ce siècle-là n'en avait pas fait un fait de société mais il avait su en faire un fait de droit⁴, justiciable au quotidien, de l'intervention de la justice pénale. On mesure mieux au regard du désarroi de la justice d'aujourd'hui à se saisir de ces affaires, combien précieux et efficace avait pu être, à bien y réfléchir, le travail des magistrats du siècle des Codes. On mesure mieux, par la même occasion, la « modernité » inattendue de la justice du XIX^e siècle.* »⁵. Quand on constate, -comme le montre si bien le travail approfondi et très détaillé d'historien mené par l'auteure sur les pratiques judiciaires-, que cette justice était quasi exclusivement focalisée sur la recherche de preuves de « brutalités » (sic), on peut en douter tant cette représentation des violences conjugales semble aujourd'hui totalement dépassée, parce que réductrice et essentiellement morale.

Il en est de même pour la psychologie/psychiatrie, dans leurs pratiques expertales et d'enquête comme de prise en charge, continuant de rabattre la question sur des problèmes de pathologie mentale, que ce soit du côté auteur, comme du côté victime. Ne lit-on pas encore trop souvent que le mis en cause, en ce qu'il ne présente aucun signe patent de pathologie n'est pas dangereux et que l'on peut lui confier la garde des enfants ? Alors que le plaignant, lui, fait montre de signes d'hystérie, de quérulence, de paranoïa, d'incohérence, des troubles de l'humeur, voire de pathologie psychotique en raison de ce qui est pris pour une forme de diffidence ou de persécution, et en conséquence n'offre pas toutes les garanties pour exercer son autorité parentale ? Ou encore, du côté des modélisations psychopathologiques qu'il en va chez la victime, d'une forme de complicité, certes inconsciente, mais complicité quand même. Hystérie, masochisme, féminin bien sûr, sont autant de notions convoquées à l'explicitation de toutes formes de positions victimales. Ces deux dernières décennies pourtant ont vu le développement d'offres nouvelles en matière de psychotraumatologie et victimologie avec la multiplication d'une présence psy hors cabinet de consultation et désormais rattachée à des services ou structures n'ayant pas pour vocation première une offre d'aide médico-psychologique : cellules d'urgence, consultations spécialisées en services de médecine légale, services d'urgence, présence psy en commissariat, soutien psychologique dans les associations d'aide aux victimes..., jusqu'à la récente création de dix « centres trauma » sur tout le territoire français. Cependant ces offres apparaissent très hétérogènes et encore trop souvent exclusivement centrées sur le traitement du traumatisme psychique, tendant à réduire la victime à ses seuls troubles médico-psychologiques ou encore à une perturbation de ses circuits neurobiologiques (voir

³ Voir par exemple la lettre ouverte adressée à Jacqueline Sauvage par Frédéric Chevallier, avocat général. LE MONDE | 03.10.2018 |

⁴ C'est nous qui soulignons.

⁵ V. Vanneau : *La paix des ménages. Histoire des violences conjugales XIXe-XXIe siècle*. Anamosa, 2016, p. 333.

par exemple les protocoles trauma expérimentaux imaginés à destination des victimes d'attentats), en occultation :

- de la personne victime aux prises avec un vécu de dommages multiples ;
- des spécificités des formes de violences subies et des traces singulières qu'elles ont laissées ;
- des parcours survictimisants qu'elle a fréquemment à devoir affronter.

Pourquoi l'organisation de colloques inversés ?

Des témoignages oraux, écrits, filmés sont tous les jours plus nombreux à disposition, relatant avec force des histoires de violences conjugales. S'agissait-il d'une contribution complémentaire à ceux-ci visant à sensibiliser un public, profane et professionnel ? Certes oui. D'en faire aussi une opportunité pour des victimes et anciennes victimes présentes dans la salle de se reconnaître dans les témoignages, d'en partager les vicissitudes et d'en trouver des formes de dégageant ? Également.

Mais une autre ambition en justifiait aussi l'organisation : tenter de bouleverser les représentations usuelles tronquées, trop souvent stigmatisantes comme celle véhiculée par le terme de « femme battue », ou scientifiques/disciplinaires trop confiantes dans leurs paradigmes, leurs savoirs et savoir-faire projetés sans précautions sur la question des violences conjugales et participant, à leur insu, à leur pérennisation.

L'objectif était ici d'ouvrir à un autre regard à partir de ce que d'anciennes victimes étaient à même de témoigner de leur parcours : des modalités concrètes au quotidien suivant lesquelles une emprise conjugale se forme, se pérennise, s'alimente, construisant un monde à part, clos sur lui-même, destructeur ; mais aussi des recherches d'issues internes et externes à celle-ci, des obstacles qui s'y sont opposés, des impasses qui s'en sont suivies et des modes de dégageant finalement découverts/inventés.

Et de cet autre regard tirer collectivement, comme professionnels et citoyens, des leçons pratiques au plus loin de tout formalisme, sur de toutes autres bases que celles des savoirs établis, qui prennent au plus près en compte les expériences vécues relatées. Apprendre de ce que nous n'avons pas su voir, concevoir, et que les mises en partage de témoignages permettent de rendre visibles, pour d'autres regards et d'autres dispositifs, aux fins d'invention de nouvelles modalités d'appréhension, de prévention, de prise en charge ; non pas un savoir universitaire, au combien savant mais sans usage, mais **expérientiel**, initiateur de nouveaux savoir-être et savoir-faire avec les victimes de violences conjugales.

UNE URGENCE : FAIRE SAVOIR

L'organisation de deux *Colloques inversés* à Rennes (2018-2019)

Il fallait des conditions particulières de lieu, de temps, de personnes, de possibles rencontres et partenariats pour que s'imaginent et s'organisent ces deux *colloques inversés*. Il fallait que d'anciennes personnes victimes se risquent à une telle pratique de témoignage public. Qu'elles soient ici tout particulièrement remerciées de leur engagement et de leur confiance.

Il fallait en outre penser l'éthique de leur cadre et de leur organisation pratique afin de se prémunir de toute dérive et instrumentalisation, toujours à craindre concernant un sujet aussi sensible.

Une rencontre entre :

- Le Poids des maux, groupe d'entraide à destination de personnes victimes de violences conjugales qui cherche à relayer et faire entendre des parcours de vie méconnus, ignorés ou caricaturés, des souffrances ne trouvant que peu voire aucun écho dans les discours dominants et ne donnant majoritairement lieu qu'à des réponses méconnaissant l'urgence et la gravité des situations. Faire savoir la condition quotidienne des victimes de violences conjugales à des fins de changement des pratiques est devenu un prolongement nécessaire à l'entraide au quotidien.

- La SBPCPV : une société engagée au plan scientifique, institutionnel et des pratiques professionnelles, pour un autre regard sur de nouveaux objets : le destin des violences agies/subies comme atteintes au lien social, comme empêchements à, et leurs retombées collectives et subjectives ; une attention particulière aux questions nouvelles, émergentes (du moins dans la conscience politique et éthique collective) en recherche et expérimentation de pratiques et dispositifs innovants. Contribuer à les faire émerger, les soutenir, leur donner un statut éthique et épistémique. Ne pas se satisfaire de politiques préventives et postventives échouant à y apporter attention et réponses novatrice à la mesure de enjeux nouveaux qui les sous-tendent, parce que rapportées à du déjà connu réductionniste, à l'image du droit réduisant les violences conjugales aux différentes catégories à sa disposition (physique, psychologique, économique, morale...).

Il aura fallu en outre pour qu'un tel projet se concrétise l'accueil d'emblée favorable et le soutien actif, moral et financier, des acteurs du monde politique local/régional (Rennes Métropole, Département 35, Région Bretagne) et des représentants locaux de l'État, la DRDDFE, tous sensibles aux questions de citoyenneté. Il en a été de même des structures et associations locales ayant en charge d'une façon ou d'une autre les problématiques de violences conjugales.

Nos remerciements vont également au Dr Muriel Salmona, fondatrice et présidente de l'association *Mémoire traumatique et victimologie*, qui a bien voulu être la présidente d'honneur de ces deux journées et les éclairer de son expérience et de ses apports théoriques.

De cette rencontre entre le Poids des maux et la SBPCPV est née l'idée de « colloque inversé », fondé sur un PRINCIPE : inverser les places usuellement tenues lors de colloques, journées d'étude..., donner la parole à des personnes anciennes victimes, faire en sorte que les professionnels, les universitaires, les supposés sachants, écoutent, mettent un moment entre parenthèses leurs savoirs et savoir-faire et en tirent une autre vision que celles qu'ils peuvent en avoir. Suspendre pour un temps la parole des spécialistes au profit d'un autre discours, celui de témoins ayant vécues de l'intérieur la violence conjugale.

Cette inversion a aussi son histoire. Elle se tient dans les modifications fondamentales de la pratique psychiatrique dans les années 1960 : l'antipsychiatrie comme ensemble de dispositifs est une inversion et un déplacement des structures de pouvoir au sein de l'hôpital, quand la norme « groupe et communauté d'intérêts » vient comme autant de suppléances rendre disponible une marge, celle laissée par les dispositifs médico-psychiatrique alors en cours. On peut aussi prendre en exemple les révolutions pédagogiques quant au statut de l'apprenant et aux rôles proposés.

L'organisation des colloques

Il en est résulté l'organisation de deux colloques, dits *Colloques Inversés*, tous deux tenus à Rennes, obéissant aux impératifs suivants :

Un OBJECTIF : susciter échanges et débats sur la base de témoignages d'anciennes victimes entre personnes victimes et un public professionnel et profane ou encore exposé à ces formes de violence. Aider ainsi à la construction de témoignages, de récits ; en tirer des leçons. Ne surtout pas se remettre en position de savoir en cherchant par exemple à interpréter les propos tenus.

Une METHODE : construire un espace pluriel à partir d'une communauté d'intérêt en forme d'agora : réunir témoins, public de professionnels, de non professionnels victimes eux-mêmes ou sensibles à la question des violences conjugales en un même lieu et un même temps aux fins d'une mise en partage à partir de récits personnels et les échos qu'ils pouvaient avoir chez les uns et les autres.

Une EXIGENCE : solliciter le témoignage de personnes anciennes victimes de violences conjugales nécessitait qu'elles aient déjà l'expérience d'une telle pratique tant celle-ci, face à un public important et varié, pouvait être déstabilisant. Cela impliquait de mettre à leur disposition un cadre aussi sécurisé que possible et qu'elles puissent se sentir soutenues sur scène par les autres témoins dans un effet de groupe communautaire ainsi que par des professionnels sensibilisés et impliqués dans la prise en charge de victimes de violences conjugales, et également par l'ensemble des bénévoles du groupe d'entraide *Le poids des maux*.

Un PARI : en revenir à une phénoménologie de l'expérience victimale à partir des difficultés qu'elle peut avoir à émerger, à se dire, et à être entendue ; sortir des discours des spécialistes, des savoirs établis, pour qu'un autre savoir se constitue sur la base de témoignage de personnes qui en ont traversé l'expérience.

Un ENJEU : pour un autre avenir, une autre pédagogie ; des leçons à en tirer, des expériences à en formaliser, des constructions nouvelles à concevoir et mettre en œuvre, que ce soit en termes de formations, de dispositifs pratiques et de modalités d'accompagnement dans tous les domaines engagés (juridique, social, psychologique, médical, associatif ou institutionnel...)

Voici l'argument et le programme de chacun de ces deux colloques, tels qu'ils ont été conçus en leur temps.

1^{er} Colloque Inversé : « Ça s'appelle violences conjugales ». Rennes, 20 Novembre 2018.

Argument : La violence conjugale, trois problèmes en un.

La violence conjugale a connu des urgences différentes, d'abord juridico-pénale puis de santé mentale. Mais elle est d'abord et avant tout une question d'ordre éthique et politique car elle engage nos modes de vivre-ensemble.

Doit-on alors craindre le développement d'une police des mœurs amoureuses et conjugales ? Non, car il s'agit de prendre de conscience que ce qu'il y a de plus intime est devenu un objet possible de destruction, peut se faire destruction de soi comme de tout autre. L'on sait aujourd'hui que tout essai d'y remédier sans l'intervention et la présence active d'un tiers ne fait que détruire un peu plus.

Il n'est désormais plus possible de concevoir ces violences comme relevant de la seule sphère privée, sauf méconnaissance du phénomène et méprise quant à ce qu'il exige comme réponses.

Partant de ce postulat, le faire savoir est une urgence et requiert un effort permanent, une vigilance collective continue et éclairée : un devoir d'alerte et d'information.

Table ronde 1 : Un monde insensé et sans fin

Comment en arrive-t-on là, sur quels engagements et quels malentendus ? Comment s'installe et se perpétue ce que l'on dénomme emprise conjugale ?

Comment il devient impossible d'en sortir. A quoi faut-il renoncer pour continuer à exister ?

Quelle place et fonction y tiennent les violences ? De quelles natures sont celles-ci ?

Quelle place y tient l'entourage ?...

Participants :

Témoins : Patricia Célières, Julie Dénès, Rachel Jovet, Nadège Lefebvre, Michèle (créatrice et administratrice du groupe d'entraide *Le Poids des maux*), Sonia Szkil.

Professionnels : Dr M. Salmona, psychiatre, Présidente de l'association *Mémoire traumatique et victimologie* ; Maître Pinault, avocat ; L.-M. Villerbu, Psycho-Criminologue, Président de la *SBPCPV* ; P. Pignol, Psycho-Victimologue, Vice-président de la *SBPCPV*.

Animateur : Michel Tanneau, journaliste.

Table ronde 2 : Comment peut-on en sortir ? Le déclic

Comment en suis-je sortie ? Au prix de quelles incompréhensions et de quels malentendus ?

Comment réalise-t-on que c'était de la violence ? Quelles rencontres, quels interlocuteurs

pour quels parcours ? Quelles modalités d'accompagnement nécessaires ? Qu'est-ce que se reconstruire ? Comment se reconstruire ? Quelles leçons en tirer ?

Participants :

Témoins : Patricia Célières, Julie Dénès, Rachel Jouvét, Nadège Lefebvre, Michèle (créatrice et administratrice du groupe d'entraide *Le Poids des maux*), Sonia Szkil.

Professionnels : Dr M. Salmona, psychiatre, Présidente de l'association *Mémoire traumatique et victimologie* ; Maître Davroult, avocate ; L.-M. Villerbu, Psycho-Criminologue, Président de la SBPCPV ; P. Pignol, Psycho-Victimologue, Vice-président de la SBPCPV.

Animateur : Michel Tanneau, journaliste.

2^{ème} Colloque Inversé : Ça s'appelle violences conjugales... Et après ?

Rennes, 28 novembre 2019

Il n'allait pas de soi que ce second colloque voie le jour, car si le premier s'était intitulé comme tel, cela tenait d'un pari, celui de sa réussite, auquel cas il exigerait une suite. Mais rien n'était plus incertain tant les organisateurs partaient alors en terre inconnue, le principe d'un « colloque inversé » étant peu commune.

Cependant, la présence d'un public nombreux de professionnels et non professionnels, dont des victimes et anciennes victimes (la salle de 270 places était pleine et nous avons dû refuser une cinquantaine d'inscriptions), la qualité remarquable des témoignages et des échanges, les retours positifs nombreux venant de tous horizons, ont rendu évidente et nécessaire l'organisation d'une suite, selon une formule similaire.

Il ne s'agissait pourtant pas de s'efforcer de reproduire à l'identique cette première expérience ; elle était unique. Mais de tenter d'aller plus loin dans la compréhension de ce que peut être une emprise conjugale toujours à l'aide des récits que peuvent en faire ceux ayant eu à la vivre. Son argument a été imaginé à partir d'une analyse du contenu du premier colloque, de ce qui s'y était dit et partagé, notamment ce qui est apparu comme étant deux éléments clés dans leur parcours, deux points essentiels dans leur dégagement de l'emprise conjugale dans laquelle ils se trouvaient pris :

- **Pouvoir Se vivre** (se dire à soi-même, et aussi à d'autres (proche, professionnel identifié)) victime de violences d'actes, de comportements, devenus insupportables, pouvant être assimilés à des violences de la part de leur conjoint et désignables comme violences conjugales ; apprendre sa propre langue.

- **Vouloir Le dire** victime de violences appelées violences conjugales, dans une urgence à les traiter dans le registre juridique ; avec toutes les difficultés que cela implique de devoir adopter une autre langue, celle du droit, dans laquelle ne se retrouve pas, par exemple, le terme « violences conjugales », assimilées qu'elles s'y trouvent à une circonstance aggravante de violences par ailleurs définies (physiques, psychologiques, sexuelles, économiques pour l'essentiel).

Or cela semble être une évidence pour tout un chacun que lorsque que l'on est victime de violences conjugales, d'une part l'on en a conscience, d'autre part il va de soi d'en rechercher une reconnaissance et de déposer plainte. Ce sont donc les sources des plus grandes incompréhensions, doutes, malentendus, préjugés, explications erronées et stigmatisantes.

D'où le thème de chacune des deux tables rondes, l'objectif étant de faire prendre conscience au public que lorsque l'on est sous emprise conjugale ni l'un ni l'autre ne va de soi ; que la première étape dans un possible processus de dégagement est de parvenir à prendre conscience que l'on est victime et qu'en outre, il ne découle pas automatiquement de cette prise de conscience le fait de vouloir déposer plainte.

Argument :

Contre toutes les évidences et les idées reçues, il ne va jamais de soi de s'appréhender comme victime de violences conjugales. Et encore moins de solliciter la justice pour y mettre fin. De nombreuses raisons à cela.

Un cheminement intérieur long et complexe y est souvent nécessaire qui puisse s'appuyer sur des représentations collectivement partagées de ce qu'est la violence dans la vie amoureuse et de couple. Là encore les malentendus sont multiples. Violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, les violences conjugales sont tout cela et bien autre chose, car elles s'en prennent au sentiment amoureux et au lien conjugal dans toutes leurs dimensions les plus quotidiennes : processus sans fin d'assujettissement et d'instrumentalisation du partenaire, la victime se trouve dessaisie de toute liberté et pouvoir de décision au point d'en devenir, aussi, prisonnière de ses propres engagements.

Violences conjugales, *et après* ? Car pour que cette prise de conscience représente un premier pas vers un possible dégagement, elle doit aussi pouvoir s'appuyer sur des dispositifs et des modes d'accompagnement professionnels de tous horizons en capacité de la comprendre et de l'accompagner. Cette capacité ne va pas non plus de soi tant les violences conjugales exigent des modes d'analyse, de compréhension et d'intervention allant à l'encontre des représentations disciplinaires, institutionnelles et professionnelles traditionnelles.

C'est dire que les violences conjugales ne sont pas qu'une affaire personnelle, et qu'elles engagent la collectivité dans son ensemble, qu'elles nécessitent des politiques multiformes à la mesure de leurs singularités irréductibles à toutes autres formes de violences. Dans cette interrogation sur ce qui peut aider à la restauration d'un lien social atteint au plus intime de la personne victime, le processus judiciaire sera notamment interrogé dans sa capacité à en saisir les particularités et à y apporter des réponses adaptées.

Table ronde 1 : *Comment en arrive-t-on à pouvoir se vivre victime de violences conjugales ?*

Qu'est-ce qui a fait pour vous déclic dans cette prise de conscience ? Qu'est ce qui y a aidé ? Qu'est-ce qui au contraire y a fait obstacle ? Quelles en ont été les conséquences, positives et/ou négatives pour vous : dans vos relations aux autres, vos proches, et en particulier votre conjoint, dans la vision et le vécu de vous-même, de votre histoire et de votre situation conjugale ?

Participants :

Témoins : Sylvie Allouard, Julie Caré, Julie Dénès, Éric Genetet, Rachel Jovet, Nicole Kranz, Sylvie Lebihan-Gagnère, Aurore Le Goff, Nadège Lefebvre, Michèle (créatrice et administratrice du groupe d'entraide *Le Poids des maux*).

Professionnels : Dr M. Salmona, psychiatre, Présidente de l'association *Mémoire traumatique et victimologie* ; Maître Pinault, avocat ; L.-M. Villerbu, Psycho-Criminologue, Président de la *SBPCPV* ; P. Pignol, Psycho-Victimologue, Vice-président de la *SBPCPV*.
Animateur : Ronan Strullu, journaliste.

Table ronde 2 : Comment en arrive-t-on à vouloir se dire victime de violences conjugales ?

Comment en arrive-t-on à s'adresser à un professionnel du droit, à déposer plainte... ? Qu'en attendiez-vous ? Quelles conséquences cela a-t-il eu ? Ou au contraire quelles sont les raisons qui vous ont amené à ne pas le faire ?

Témoins : Sylvie Allouard, Julie Caré, Julie Dénès, Éric Genetet, Rachel Jovet, Nicole Kranz, Sylvie Lebihan-Gagnère, Aurore Le Goff, Nadège Lefebvre, Michèle (créatrice et administratrice du groupe d'entraide *Le Poids des maux*).

Professionnels : Dr M. Salmona, psychiatre, Présidente de l'association *Mémoire traumatique et victimologie* ; Maître Davroult, avocate ; L.-M. Villerbu, psycho-criminologue, Président de la *SBPCPV* ; P. Pignol, psycho-victimologue, Vice-président de la *SBPCPV*.
Animateur : Ronan Strullu, journaliste.

UNE PHENOMENOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES

Pourquoi une « phénoménologie » ?

Des lieux, des temps, des personnes (auteurs, victimes, entourages), des existences et des parcours de vie que rien ne semble a priori rapprocher, et pourtant... Les circonstances à chaque fois uniques, la personnalité de chacun(e), le style propre à chaque récit, ses péripéties singulières, tout cela s'estompe peu à peu au fil des deux journées ; et se révèle une trame similaire d'un témoignage à l'autre, celle de l'expérience pour longtemps indicible d'une relation conjugale littéralement délétère n'ayant plus d'autre issue que de continuer de creuser sa propre destruction.

Nous avons fait le choix de ne pas retranscrire dans leur intégralité les propos tenus lors de ces deux colloques⁶ mais d'opter pour une forme consistant à découper et regrouper les différents témoignages en un certain nombre de rubriques. D'une part il eut été impossible d'en restituer par l'écrit l'ambiance, d'autre part il a semblé plus éclairant d'en faire ressortir les éléments communs les plus significatifs au-delà du caractère unique de chaque témoignage.

Mais comment ne pas céder à ce que s'étaient donnés comme principe fondamental ces deux colloques inversés, à savoir ne pas proposer une nouvelle théorisation des violences conjugales ?

Tel est le sens de cet essai de phénoménologie : laisser en suspens tout discours professionnel et scientifique, sortir des représentations toutes faites que nous pouvons en avoir pour se laisser enseigner par ceux qui les avaient vécues de l'intérieur et étaient en capacité d'en témoigner. Se laisser enseigner c'est ordonner les récits sur la base de catégories existentielles prévalentes, catégories à trouver et penser. Nous n'avons en conséquence pas retenu celles des différentes formes de violences, telles que peuvent les décliner le droit ou encore la sociologie, car elles ne nous semblaient pas à même de faire ressortir ce qui est apparu constituer le mécanisme essentiel des violences conjugales, à savoir un processus de prise de contrôle et d'instrumentalisation du partenaire ; dit autrement un processus d'emprise.

C'est ce processus que nous allons nous attacher à décrire, non pour en proposer des modélisations ou des théories explicatives, mais pour tenter de mettre en lumière ce qu'il a de plus singulier : en restant au plus près de ce qu'il donne à entendre, y compris dans ses impossibilités à pouvoir se dire, de ce qu'il nous laisse approcher ce qu'est être sous l'emprise d'un partenaire amoureux et conjugal.

⁶ Pour cela, la vidéo de l'intégralité du 1^{er} Colloque inversé est disponible sur le site de la SBPCPV et celle du 2^{ème} Colloque à venir.

I. L'emprise

Une langue commune pour dire des histoires similaires, celle des victimes de violences conjugales, avec tous les risques de confusions de langues que cela engage. Une langue qui s'est formée sur une expérience a priori inconcevable, hors tout entendement : qu'un engagement sur la base d'un sentiment amoureux a priori partagé et d'un projet de vie commune supposant mutualité et réciprocité, se transforme insidieusement en une prise de contrôle et un processus de destruction.

Des histoires amoureuses et conjugales similaires

Cela a été dit par une des témoins : parler à la radio ou à une émission de télévision n'a rien à voir avec le fait de parler en public. Ce n'est pas qu'une question de stress : parler avec d'autres témoins ayant connu une expérience similaire, parler à un public, engage **une mise en partage** ce d'autant plus qu'une des possibilités données aux témoins était de pouvoir réagir aux propos des autres participants. Il faut y voir un effet du cadre proposé, cadre à deux dimensions : celle d'un « entre soi » (les témoins) sur la base d'expériences de vie semblables, celle d'un entre nous (la présence active d'un public).

C'est sans aucun doute l'un des effets des témoignages de chacun adressés à d'autres ayant vécu une histoire similaire : un récit commun se tisse que des récits individuels parallèles, isolés les uns des autres, ne sauraient faire ressortir avec la même évidence. Une langue commune, partiellement méconnue, sinon que les victimes savent se reconnaître sans qu'il leur soit besoin de mots : un même vécu singulier, étrange et étranger à tous les autres, est à la base d'une forme d'expérience commune qui se révèle à mesure que les témoignages s'enchaînent et participent à la révélation d'une trame similaire. Une alchimie se crée tissant des clés compréhensives à ce qui n'avait pas de sens : des exemples de situations concrètes s'enchaînent les uns aux autres, l'expérience de chacune a des échos chez les autres ; une fois un fil tiré, toutes situations qui pouvaient sembler sinon anodines du moins anecdotiques, prennent sens, un même sens. Non celui d'une fable conçue a posteriori, car les scènes étaient là, en attente de leur mise en paroles, en images, en scènes, en scénarios.

On pourrait alors opposer qu'elle n'est qu'une reconstitution et comme telle recèle une part de fiction, s'il n'en était pas resté quelque chose : *une forme de mémoire*, certes lacunaire, non parce que les souvenirs qui en ont été conservés puissent être distordus ou d'autres oubliés, ou encore reconstruits au regard d'un présent pour les besoins de la cause (se re-constituer). Mais parce que des scènes en restent, de même que des enchaînements de scènes, qui peuvent être décrits sans que leur sens ne soit saisi : des mots entendus, des tons de voix, des gestes et des actes, des éprouvés, des états de souffrances physiques et mentales extrêmes. Le propre de ces récits est pour un temps de décrire sans comprendre, c'est-à-dire sans qu'ils s'inscrivent dans des normes et valeurs qui seules peuvent leur conférer valeur de témoignage.

Dire l'emprise

De mêmes histoires, de mêmes difficultés à dire, de mêmes récits quand la parole commence à pouvoir se déployer, de mêmes impasses subjectives et existentielles, de mêmes impossibilités à se faire entendre ; silences et aveuglements, fuites ou rejets s'opposant aux tentatives de sollicitation d'un tiers quel qu'il soit.

Une langue qui se découvre à sortir du silence et commence d'être parlée ; *une langue sous emprise et dissociante* qui n'est pas entendue comme telle et qui se retourne trop souvent contre celui qui la parle, suscitant le doute ou l'incrédulité, langue que rend celui qui la parle suspect d'on ne sait quelles intentions, en duplication des stratégies de défense de celui qui est mis en cause. Une langue qui dit d'abord une impossibilité à relater une expérience sans fond et sans fin n'ayant pendant longtemps d'autre issue que sa perpétuation ou sa rupture brutale.

Et a contrario, dès lors que l'on entre dans cette langue, qu'on la reçoit comme une langue à part dont il s'agit de comprendre le vocabulaire, de décrypter la cohérence interne, fut-elle paradoxale ou pleine d'apparentes contradictions ou encore de vides, une histoire devient audible, mais certainement pas celle de nos expériences communes, celle de l'expérience de ce que l'on nomme l'emprise.

Rien pourtant ne va moins de soi que de relater une relation d'emprise, son caractère indicible tenant à ce qu'elle n'a pu être que l'expérience vécue de la perte et de la dépossession de soi, de ses repères intimes et collectifs ; perte des repères permettant sa mise en trame narrative. Pouvoir dire l'emprise suppose alors que l'on s'en soit en partie dégagé, que l'on ait pu reconstituer au moins partiellement ce qu'elle a détruit pour commencer de se la représenter, la dire, en témoigner.

Sachant que ce ne peut être qu'une reconstruction historique après-coup. L'on ne peut parler d'une emprise vécue que lorsqu'on a commencé à s'en dégager, d'une imposture que lorsqu'on a pu voir l'envers du masque et du costume, d'un éprouvé constant de faute que lorsqu'on est à même de pouvoir porter un regard critique sur ce qui est désigné comme fautif ; quand les leurres ont perdu de leur pouvoir de fascination et les justifications leur pouvoir de conviction et leur force de consentement.

De son installation insidieuse, à son dégagement longtemps précaire fait d'avancées et de reculs (dont les retours, qui supposent de facto des tentatives de départ), les histoires d'emprise peuvent être aussi lues comme celle d'une lutte et des résistances opposées à son issue pourtant inéluctable : la destruction systématique, organisée, de ce qui avait fait un attachement sous la catégorie du lien amoureux et un partage d'existence quotidienne.

L'emprise se joue ainsi à deux sur la base d'un tiers exclu empêchant toute intervention extérieure, elle n'est pas figée et est faite d'ajustements constants aux conduites du partenaire.

II. Les modalités opératoires de l'emprise

L'emprise ne naît pas de rien : elle se forme, s'alimente, s'enrichit, créant un univers relationnel singulier ayant ses propres lois. Et s'il ne va pas de soi de la définir, du moins est-il possible d'en dégager les différentes composantes dynamiques.

Nous avons retenu quatre mots clés à partir desquels la décrire et tenter de rendre compte de sa constitution et de sa pérennisation, à savoir quatre stratégies de détournement

constant des dimensions constitutives de la relation conjugale à des fins de contrôle et d'instrumentalisation : Imposture, Enfermement, Harcèlement, Punitivité.

1. Imposture : il s'est présenté et n'a cessé de se comporter comme...

Au début se trouve toujours une forme d'imposture, celle d'un autre qui se présente sous l'apparence d'abord d'un être providentiel, de celui qui est chargé de toutes les promesses, celles auxquelles l'on n'avait même pas rêvé, pensé, cru qu'elles puissent exister. L'offre d'une rencontre unique et à ne pas manquer.

L'imposture procède toujours d'un abus de confiance doublé d'un abus de pouvoir même si celui-ci peut sembler au début discret et faire partie du jeu de séduction : imposer sa présence, aller au-delà des limites conventionnelles, insister, passer outre les refus, les hésitations, peser de tout le poids des sentiments, convaincre l'autre qu'il va manquer une opportunité unique... ; à moins que le « coup de foudre » ne soit réciproque tant l'autre peut sembler d'emblée susceptible de pouvoir combler toutes les attentes.

Certains témoins ont fait état d'une vulnérabilité antérieure (traumatismes, blessures, « failles » personnelles) dans laquelle l'imposteur se serait engouffré. Mais il convient de rester prudent vis-à-vis de cette hypothèse, car encore faut-il que quelqu'un en fasse usage comme d'un levier aux fins d'un contrôle et d'une instrumentalisation, tant toute vulnérabilité peut être aussi une force.

Une rencontre amoureuse avec l'être idéal ?

Le « prince charmant » peut selon chacun revêtir de nombreuses apparences : un consolateur, un pourvoyeur de rêves, un être en souffrance à consoler, un porteur de valeurs, de projets, d'un idéal de vie, le partenaire d'une existence hors normes...

NADEGE (C1) : Au bout de quelques jours je suis devenue la femme de sa vie. Puis je me suis laissée porter à ses paroles alors que moi je ne cherchais pas quelqu'un à cette époque-là. J'étais à fond dans mon travail, en pleine évolution. Et donc voilà...

JULIE D. (C2) : Comment mettre en perspective ce qu'on appelle l'emprise et qu'on ne comprend pas quand on est dedans, évidemment. C'est très insidieux et ça commence toujours par « j'ai rencontré le prince charmant ». Il ne faut pas croire que quand on les rencontre c'est marqué sur leur front qu'ils vont nous détruire complètement, qu'ils vont avoir des violences physiques, sexuelles envers vous. C'est pas marqué dessus. Donc au départ tout va bien, c'est un prince charmant...

JULIE D. (C1) : Je suis dans la rue et y'a un homme tout droit sorti d'un clip de rap, -que j'écoute à l'époque-, vraiment le stéréotype du gars que je regardais comme ça (yeux grands ouverts), qui est plus âgé, qui est souriant, très avenant, très mielleux, et qui me dit : « Oh là, là, j'étais en train de travailler, j't'ai vue passer, c'est pas possible, elle est magnifique, faut que j'lui parle ». Je suis la reine ce jour-là ! ... Et je lui laisse mon numéro et j'attends qu'il me rappelle... J'attends, je commence mon année, etc. Un jour il m'appelle, il me dit : « Viens, on va faire un restau ». La soirée se passe magnifiquement, c'est un vrai prince charmant, le type idéal pour moi à l'époque. Et quand je rentre, comble du comble, il ne me demande pas de monter et

me pose délicatement un baiser sur la joue. Alors là, je fonds, c'est l'homme de ma vie, je ne sais pas d'où il sort...

SONIA (C1) : Moi, comme Julie, j'ai rencontré le « prince charmant ». J'ai rencontré le prince charmant qui voulait tout ce que je voulais. Il copiait (sic) complètement à moi, ce que j'ai compris après. J'étais amoureuse de lui, je suis tombée amoureuse très vite, donc je croyais tout ce qu'il me disait. Donc j'étais déjà dans la manipulation, dans les mensonges, ce que je ne voyais pas.

AURORE (C2) : Je suis à peine plus grande que Julie mais nos histoires, proportionnellement à notre taille, sont énormes. ... Moi j'ai commencé déjà à 3 ans à faire des comas. Plus tard, je suis tombée très malade. Je m'en suis sortie avec des doses de cortisone pour adulte. Donc j'ai pris du poids. Donc j'ai grossi, grossi, grossi et j'ai été face à des choses très, très dures : d'autres enfants, et en grandissant d'autres adultes. Donc ça commencé par le harcèlement scolaire. J'ai entendu toute ma vie que j'étais grosse. J'étais danseuse classique et mon rêve c'était de devenir danseuse étoile, et vous imaginez ce qui s'est passé. Et donc quand cet homme que j'ai rencontré s'est intéressé à moi et est tombé amoureux de moi, et réciproquement, quelqu'un s'intéressait enfin à moi, à la petite grosse. J'avais perdu un peu de poids mais malgré tout je pense que la faille était là. Je me suis laissée complètement avoir, j'étais flattée, il était tellement gentil.

MICHELE (C2) : Moi j'ai pas eu le coup de foudre. Il a réussi à me faire croire qu'il était l'homme idéal que j'attendais et j'ai fini par succomber. Il a réussi à me faire croire qu'il pouvait m'offrir la Tour Eiffel... Tout le monde sait que la Tour Eiffel ça ne s'achète pas, et pourtant j'ai gobé : j'ai pas cru, j'ai pas vu, j'ai pas su, j'ai pas pu. Là-dessus je m'en suis voulue pendant des années.

RACHEL (C2) : Il est arrivé à un moment où j'avais pas confiance en moi. Dans ma construction, j'avais des blessures, des blessures d'enfance. J'avais 17 ans et il est arrivé comme un sauveur, le prince charmant, comme vous l'avez dit, les filles. Il arrivait comme un sauveur. C'était mon allié. Comme il était mon allié, c'est mon confident, on lui raconte tout, toutes ses blessures, toute sa vie, tout ce qu'on cache même à ses parents.

NADEGE (C2) : En ce qui me concerne, je vais pas parler de prince charmant. C'est pas du tout quelqu'un qui m'intéressait, qui m'attirait physiquement... C'est quelqu'un qui parlait fort, pas du tout mon genre. J'étais directrice d'une brasserie, c'était un client qui venait tous les jours, c'était pas du tout quelqu'un vers qui je me serais retournée. J'insiste là-dessus. Ensuite il était tout le temps là du matin au soir, et de fil en aiguille on discute, ça fait partie de mon métier. Et petit à petit, il fait le bonhomme un peu comme ça, mais du coup c'est quelqu'un de simple, il avait certaines valeurs. C'est un peu comme ça qu'il m'a eue aussi, sur des valeurs, sur ... Il m'explique qu'il a quatre enfants de quatre femmes différentes, qu'il faut pas que ça me fasse peur. Il a pas eu de chance dans la vie, -le pauvre-, il a pas eu une bonne étoile, comme il disait. Il me raconte tout de suite que son premier enfant a un cancer et qu'il est en phase terminale. C'est vrai que ça m'a touchée et je me dis : « Le pauvre, il a passé des mois et des mois à l'hôpital auprès de son fils, et qu'il est en phase terminale et que ça devrait pas durer très longtemps ». Du coup j'ai oublié un peu tout le reste. Je me pose pas trop de questions, comment ça se passe avec les autres enfants et les autres mamans. Lui de toute façon, il prend

souvent les devants, il me dit qu'il ne voit jamais personne chez lui puisqu'il reçoit ses enfants. Je trouve ça très affectueux qu'il fasse pas monter des filles comme ça, ou des gens. Bon, très bien, c'est ça qui m'a charmée un petit peu, entre guillemets.

RACHEL (C2) : Quand on rentre en emprise, quand on est victime, on ne se rend pas compte qu'on a en face quelqu'un pour qui on est une proie, à la base : il est gentil avec nous, il nous enveloppe, il fait tout pour qu'on l'aime et qu'on se méfie pas de lui.

Le dévoilement d'un tout autre visage

Un autre être se révèle, insidieusement ou brutalement, qui s'impose non plus par la seule séduction mais par la violence. Cela procède d'une même imposture : s'autoriser à être celui qui sait, mieux que l'autre qui il est, qui décide ce qui est bien et bon pour lui, soufflant le chaud et le froid là où jusqu'à présent rien ne semblait pouvoir faire problème.

RACHEL (C1) (lecture d'extraits⁷) : Chez ton cousin : « Je vais faire un tour dans le village ! ». A mon retour : « Tu es la reine des putes ! ». Puis accrochée à la porte de la chambre : « Salope ! ». Tu le dis, ça doit être vrai. Qu'est-ce que je fais là !... Ne gâchons pas nos débuts ! Je te pardonne vite, très vite, plus vite. Toute mon éducation revient : mon père pardonnait à l'infini.

NADEGE (C1) : Et euh, les premières violences se sont passées au mois de juillet. C'était après notre rencontre, je le présentais à mes parents parce qu'il m'avait un peu forcée pour que je le présente. Et là-bas ça s'est très mal passé. Donc premières violences, il m'a fait la tête, jetée contre un fauteuil avec un accoudoir en bois, donc ça a saigné. Ma mère est arrivée, mon père est descendu. Il a réussi à ce que mon père prenne pitié de lui parce que quand je l'ai connu il avait quatre enfants de quatre femmes différentes, il ne s'en cachait pas et il jouait beaucoup sur son fils, son premier enfant qui était atteint d'un cancer, et que c'était pour ça que ça lui faisait péter les plombs, parce que le petit était en phase terminale. Donc beaucoup d'empathie, -et c'est ça le point commun à nous toutes-, avec son histoire du petit qui va mourir. Premières violences, j'étais entourée, j'aurais pu rester chez mes parents et lui partir, mais j'ai tellement eu peur pour mes parents, comme si j'ai senti..., -même s'il m'avait frappée je n'avais pas encore très peur de lui-, mais j'ai senti dans son visage que c'était pas un homme qu'on quittait comme ça, et que si je lui disais justement de partir, ça se serait mal passé. Pour éviter les histoires chez mes parents et que ça ne parte pas au drame, je suis partie avec lui. Il s'est arrêté sur l'autoroute, bien évidemment pour me reprocher ce qui s'était passé, que c'était de ma faute... J'ai eu très peur, là ce jour-là j'ai cru que j'allais mourir parce qu'il m'a menacée que s'il voulait il pourrait m'enterrer six pieds sous terre comme il disait. Y'm'disait : « Là y'a personne, y fait noir, tu vois la forêt à côté, j'peux t'y enterrer ». Je m'en suis ramassée plein la tête et du coup on est repartis.

AURORE (C2) : C'était un étranger et il était là depuis quelques mois. Je suis repartie avec lui au Maroc où j'ai été accueillie magnifiquement bien par sa famille. Là-bas, ça s'est très bien passé mais il y a quelque chose qui aurait dû m'alerter. C'est un jour où j'étais pas d'accord

⁷ Lecture d'extraits de la pièce de théâtre « Je te veux impeccable. Une histoire de violences conjugales » par Loïc Choneau. Pièce écrite à partir du témoignage d'une femme ayant subi des violences conjugales. Témoignage : Rachel Juvet. L'Harmattan, 2014.

avec lui et j'ai reçu ma première claque. Il s'est excusé, euh, il était énervé... J'aurais dû prendre la mesure de ce qui était en train de se passer et partir, et je l'ai pas fait. Voilà ! On est donc revenus en France tous les deux et très rapidement je suis tombée enceinte. Il était adorable et toutes les petites incompréhensions qu'il pouvait y avoir, je pensais que c'était simplement un problème lié au fait qu'il soit un étranger. Et voilà ! Je mettais tout ça sur ce compte-là et aussi sur le fait qu'on habitait chez mes parents. Et je pouvais concevoir que c'était compliqué de fonder une famille en vivant chez ses parents. On a pris notre appartement et c'est là que ça a commencé tout doucement, insidieusement. Voilà, c'est vraiment quelque chose qui s'insinue, vous ne vous en rendez pas compte au début. On s'est retrouvés seuls et il a commencé à me bousculer d'abord. J'étais enceinte et déjà je commençais à avoir un peu de mal à y croire. Je me disais : « C'est pas possible, il peut pas s'en prendre à moi avec son enfant dans mon ventre ! ». J'ai pas pu y croire, c'était que des bousculades, et moi à chaque fois je trouvais de bonnes excuses ; là c'était parce que l'appartement était trop petit, qu'on était mal à l'aise. Aucun rapport mais bref. On a déménagé dans un appartement plus grand...

JULIE D. (C1) : Il vient un soir et me fait raconter toute ma vie, beaucoup, beaucoup ma vie avec les hommes, dont mon viol... On discute etc., et vient le moment où il m'embrasse. Je lui demande s'il a ce qu'il faut. S'il a pas ce qu'il faut c'est pas possible... Sauf qu'il en a décidé autrement ce soir-là alors que je venais de lui raconter mon viol, particulièrement violent. Donc il se sert, il me viole. Je comprends ça quatorze ans plus tard. Quand vous lisez mon livre, c'est pas vraiment c'que j'vis, les violences arrivent beaucoup plus tard, quand je commence à le détester.

JULIE D. (C2) : Et ma première soirée, et ça, quand on parle d'emprise, je le comprendrai quatorze ans après que notre première soirée, que notre premier rapport était un viol en fait. Et je m'en suis pas rendu compte. Pourquoi ? Parce que j'étais dans le devoir conjugal, je n'avais aucune notion de ce que pouvait être un couple dit normal, de ce qu'on peut faire, pas faire, jusqu'où on pouvait aller. J'étais complètement paumée et en me violant il a réactivé des traumas des années après. Et ça a continué comme ça, et petit à petit je tombe amoureuse. J'étais déjà sous le charme le premier soir, alors là ! Comme je me rends pas compte que j'ai été violée je prends sur moi : « Oui bon, il est plus âgé que moi, si tu le fais pas il ira voir une autre, ou alors il va te prendre pour une gamine ». Le truc complètement délirant.

MICHELE (1) : Comment ça commence ? En fait c'est sournois, ça tombe pas comme ça.

RACHEL (C2) : Ça vient par les conseils, sur la manière de s'habiller, sur...

MICHELE (C2) : C'est une masse de discours paradoxaux : « Ah ben dis-donc, le jean que t'as mis aujourd'hui, il te met pas tellement en valeur, ça te fait les fesses plates ». « Ah bon, comment ça, ça me fait les fesses plates ? ». Et puis : « Il faudrait quand même que tu fasses attention, t'es plus toute jeune, heureusement que je suis là ! ». Et puis le lendemain ou le surlendemain : « T'aurais pas pris un peu de fesses ? ».

RACHEL (C1) (lecture d'extraits) : Regarde ! Regarde ! Mais regarde encore ! Je me suis faite belle pour toi. Rien que pour toi. Mes cheveux : pour toi. Mes ongles : pour toi. Ces chaussures,

cette robe, ces bas, ce parfum, tout moi : pour toi... Tu es là, au bar. Une seconde. Je ne vois plus que toi. Plus rien autour, mais vraiment plus rien ! Tu brilles. Des chatouillis me parcourent à l'intérieur ? Mon ventre explose. Je dois te parler, là, maintenant, pas après. Je le veux, que tu m'aimes, je sais que ça n'arrive que dans les livres, je suis entrée dans un livre ! Ça n'arrive qu'aux autres, je suis tous ces autres... « Je te veux impeccable ! » Comment ? Je me fais belle. C'est important, je veux être belle. « Impeccable ! ». Oui, oui, bien sûr, la plus belle... « Mais on voit tes dessous avec cette robe ! » Tu crois ?

Une présence instable, instabilisante, imprévisible

Il existe aussi des moments de répit, où tout semble pouvoir changer : il a compris, il est dans le repentir, il se comporte comme aux débuts, il est plein d'attentions. Tout ce qui faisait tension et source de conduites violentes semble s'être dilué et n'être plus qu'un « mauvais souvenir ». On pourrait parler de moments de réparation si ce n'est qu'il s'agit d'une autre modalité d'affirmer son pouvoir en décidant unilatéralement que le partenaire mérite attentions comme il pouvait mériter rejet et dénigrement l'instant d'avant, ou l'instant d'après. Il est à noter qu'ils sont une reprise des promesses initiales.

AURORE (C2) : Et il m'a envoyé des fleurs et il m'a téléphoné, il s'est confondu en excuses en disant qu'il avait compris, que le fait que je le quitte avait été une espèce d'électrochoc et qu'il fallait que je revienne absolument.

JULIE D. (C1) : Et de temps en temps, il vient, il m'offre quelque chose, et je revois le prince charmant du début.

NADEGE (C2) : Après mes multiples départs, la seconde après que je retournais à la maison je regrettais. Donc bien sûr de son côté, pour me faire revenir, la culpabilité. Tout à l'heure on parlait du chaud et du froid. Dire « je t'aime, je vais me suicider, je n'peux pas vivre sans toi ». Et même pas deux minutes après dans un SMS : « Sale pute, je vais te retrouver, je vais te tuer ».

NADEGE (C1) : il ne travaillait pas et il était chez moi 24/24. Quand il sortait pour aller acheter des cigarettes ou aller au café, il pouvait revenir 10 minutes ou 2 heures après.

2. Enfermement, Auto-enfermement

Sur une référence devenant exclusive, un monde se clôt. Cette référence impose au partenaire une image de lui-même autre que celle qu'il avait jusqu'alors de lui.

Si bien que l'enfermement n'est pas qu'externe, il devient aussi interne dans ce qui s'apparente à un véritable syndrome de Stockholm où à un syndrome d'adaptation. Ainsi l'emprise suppose que les repères internes du victimé soient atteints et qu'il ne soit pas seulement un hôte passif mais l'acteur de sa propre instrumentalisation ; en incorporant cet autre lui-même il ira jusqu'à se nier dans ses normes et valeurs, voire les transgresser. De telle sorte qu'il se perd lui-même, dédoublé, dissocié et confus.

Une perte des repères, un envahissement et un dessaisissement de soi

MICHELE (C1) : C'est pour ça qu'on voit rien venir et quand on est dedans, pour s'en sortir ? on est dedans. J'ai fini par croire tout ça, tellement j'étais matraquée. Donc j'essayais d'atteindre la perfection pour éviter qu'il attaque, parce qu'à chaque fois c'était susceptible de représailles ; je pensais que c'était vrai, je n'avais de cesse d'essayer de m'améliorer, d'atteindre la perfection sans cesse pour éviter de la violence qui allait crescendo.

MICHELE (C2) : Et ça va être tout comme ça, le physique, le cadre amical : « Tes amis, c'est des bons à rien ». Dans ma famille y'avait des timbrés, et les gens que je côtoyais, ils ne pouvaient pas s'intéresser pour ce que j'étais, ni parce que j'étais drôle, intelligente ou quoi. Si c'était des hommes : « Y'a qu'une chose qui les intéressent, c'est tes fesses ». Si c'était une femme : « T'as rien compris, t'as pas remarqué que c'est une gouine ? ». Et puis vous passez du statut de reine à serpillère dans la même journée. Et c'est petit à petit sur tous les gestes et les valeurs du quotidien. Ça peut prendre des semaines, des mois, ça peut prendre des années. C'est pour ça qu'on ne voit rien venir.

NADEGE (C1) : Il disait : « la pilule, c'est pour les putes, si tu la prends tu peux me tromper ». Donc il m'interdisait de la prendre. Il m'a interdit de voir ma meilleure copine parce que c'était une profiteuse...

JULIE D. (C2) : Donc y vient la nuit. Et les études de droit, -je suis juriste-, ça n'aide pas. Je suis pénaliste, ça n'aide pas. J'ai fait sciences criminelles, ça n'aide absolument pas. J'ai étudié le viol, la légitime défense etc., je peux vous dire « zéro pointé » ! ». Donc y vient la nuit, y vient uniquement pour me violer. Dans le livre que j'ai écrit on voit la continuité, c'est-à-dire qu'au début j'me rend pas compte que c'est du viol, et c'est au fur et à mesure que je commence à comprendre qu'il y a un truc qui va pas, qu'on n'est que dans la violence... Et je l'écris et quand j'écris, c'est une forme d'explosion, je savais pas que j'allais écrire ça, y'a deux ans. Je vais juste revenir sur un point pour parler d'emprise, le truc complètement hallucinant. Je sais que ce type-là il m'insulte, psychologiquement il me détruit, sexuellement aussi, et un jour je rentre chez moi et je sens qu'il y a quelqu'un qui me suit. J'arrive en bas de l'immeuble, je me retourne pour lui dire bonjour et là j'ai un type qui se masturbe à côté de moi. J'ai vraiment pas de chance, quand je vous dis que j'ai un gyrophare. Et je recule et y commence à m'insulter : « Tu vas voir c'que j'vais t'faire », et tout. Et y'a une porte qui donne sur le parking, donc je sors et je lui dis : « Mais barre-toi, barre-toi, j'vais t'taper ». Et j'ai un sac avec moi avec un bocal. Et j'ai pris mon sac, je l'ai fait tourner et je lui ai éclaté sur la tête. Un truc hallucinant c'est que lui, je suis capable de dire que c'qu'il fait c'est pas normal, je suis capable de me défendre, d'avoir une réaction, alors que ça fait quasiment deux ans que je suis avec quelqu'un qui me fait mille fois pire et que je suis incapable de réagir, de conscientiser les choses.

JULIE D. (C2) : Et dès le début je commence à beaucoup attendre, c'est-à-dire qu'il dit qu'il va passer et il passe pas, il doit m'appeler et il ne m'appelle pas, il passe, je suis en cours donc je m'en veux de ne pas être là, etc., etc. Donc je commence à attendre toute la journée et à m'en vouloir de pas attendre. C'est terrible...

RACHEL (C2) : Et à un moment il en vient à se servir de nos blessures pour nous manipuler d'avantage, avant même les coups. Effectivement, il y a de la manipulation avant les coups. Et effectivement l'emprise elle est là, avant même le premier coup, quand il ne me répond pas

au téléphone et qu'on reste à côté, c'est des mises sous emprise. Moi j'appelle ça du hold-up mental. Il nous enlève complètement notre capacité de penser et d'évaluer les choses et on est même sous sidération, ça on ne peut pas croire qu'il est en train de vous faire ça : « C'est pas possible, il est pas en train de me faire ça ! ».

SONIA (C1) : S'en est suivi le chantage, la brutalité, je ne vais pas m'éterniser là-dessus. Quand je suis tombée enceinte, ça n'a fait qu'empirer. Y'a eu de la violence physique, y'a eu viol. J'ai encore beaucoup de mal avec ce mot parce que ... Comment peut-on imaginer se faire violer par l'homme qu'on aime ou l'homme avec qui on est en couple ? On est toutes passées par là. Il faut longtemps pour se dire que c'est un viol. Je l'ai quitté quand j'étais enceinte de quatre mois, parce que j'en pouvais plus. Je suis revenue un mois après parce que... plein de choses. Je l'aimais encore, il avait été lui-même maltraité enfant par ses parents, surtout par sa mère. Je voulais l'aider, je voulais le comprendre, bien. Donc, j'ai décidé de fermer les yeux sur tout ça, les mensonges, la manipulation, le chantage et les viols, les coups, la brutalité.

MICHELE (C2) : On nous a tellement convaincu, asséné, matraqué qu'on était bonne à rien, que sans lui on ne pourrait rien faire et que, qui plus est, si l'envie nous prenait, si dès fois on avait un sursaut de lucidité ou cette petite voix qu'on a dans la tête dès fois, bien sûr qu'on se pose des questions mais on n'arrive pas, quand on est dedans à avoir des réponses. C'était de toute façon que des « Ma pauvre fille ! ». J'ai entendu ça des centaines de fois : « Mais ma pauvre fille, t'as vu l'état dans lequel tu es ? Qui d'autre que moi voudrait de toi ? Est-ce que tu te rends compte de la chance que tu as ? ». Je suis tellement bonne à rien, je suis tellement nulle, tellement incapable de faire quoique ce soit, d'ailleurs il y a encore plein de choses que je sais pas faire. Je pense que je savais les faire avant, mais je ne me rappelle pas. J'ai sûrement su et en plus c'est terrible, c'est comme si j'avais été « flashouillée », vous savez, comme dans *Men in black*. Eh bien, je ne me rappelle pas parce qu'avant je crois que je savais faire mes comptes, je savais faire mes courses, je savais organiser les vacances, je savais faire plein de choses toute seule.

RACHEL (C2) : L'emprise, est-ce qu'elle est toujours de plus en plus importante ou est-ce qu'elle est fluctuante ? Ben disons, oui, malheureusement l'emprise grandit. C'est effectivement quelque chose qui évolue mais à partir du moment où vous êtes sous emprise, vous êtes dedans. Après, elle peut plus trop évoluer, elle est là, quoi. L'emprise, c'est ça, c'est de ne plus penser pour soi et d'essayer de penser ce que l'autre va vouloir, ce que l'autre va vouloir de vous. C'est surtout ça. En fait elle grandit pas, elle évolue au début puis elle devient un système de fonctionnement. Et quand on en vient à se dire : « Qu'est-ce qu'il va pouvoir me reprocher ? j'ai fait toute ma maison, j'ai fait tout mon ménage, ma vaisselle, je suis propre sur moi, je suis maquillée, je suis comme il aime », et qu'on n'a pas anticipé que c'était pas les chaussures rouges qu'il voulait mais les noires ! Elle est là l'emprise, on se culpabilise. Là on peut dire qu'on est sous emprise, mais on le voit pas. C'est un système où on peut plus réfléchir par soi-même, on doit penser pour l'autre.

Jusqu'à en devenir un véritable « objet persécuteur interne », une présence étrangère envahissant l'espace psychique, contraignant à s'y ajuster sans cesse

NADEGE (C2) : Je suis partie, je suis retournée au bout de 24 heures. J'ai appelé la maternité, je leur ai dit « je suis désolée, je suis obligée d'y retourner ». Et c'est comme si en fait, à

l'extérieur, j'étais plus en danger dehors que dedans la maison. Dedans la maison, c'est comme si le danger en fait il est là, on le voit. A l'extérieur, on le voit pas. C'est horrible à ressentir, tellement je le voyais plus fort que tout, plus fort que la police, plus fort que... Je le surestimais, je m'en rends compte maintenant.

JULIE C. (C2) : J'ai la chance aujourd'hui de m'exprimer sans qu'on me l'interdise, même si je suis terrifiée parce que des phrases comme : « Je préfère ma fille orpheline qu'avec une mère comme toi », « Je payerai quelqu'un qui est en manque de coke ; pour 100 euros il te fera sauter les genoux ». Je les ai entendues : « Tu pourras vivre un an, deux ans, trois ans, quatre ans, dix ans, tu m'auras pas vu venir. Tu penseras que je t'ai oubliée, mais t'es la mère de ma fille et je finirai par te buter ». Ces phrases, je les ai dans ma tête tous les jours.

NADEGE (C1) : Je le croyais plus fort que tout, que tout le monde... Même quand j'étais protégée, je me sentais encore plus en danger que quand j'étais à l'intérieur de la maison avec lui... C'est plus facile de rester que de partir, quand on est à l'intérieur, on a l'impression qu'on peut gérer les violences en fait.

RACHEL (C1) (lecture) : Je parle moins, je bouge moins, surtout ne pas te contrarier. Ne pas me plaindre, ne pas te poser de questions. Devenir transparente pour ne pas te déranger. Ne pas t'énerver pour que tu ne me battes plus. On ne frappe pas une transparence.

Des pseudo-consentements, quand l'on n'a pas le choix, pour un moins-pire

Céder à l'inacceptable, se renier soi-même sous la menace et la pression constante, et dans la certitude que sinon, ce sera encore pire. Toute la question de ce qu'on nomme consentement est ici posée.

NADEGE (C1) : Il propose la sodomie : « tu finiras par aimer ». Même si je veux pas il le fait quand même parce que ça viendra. On n'avait pas le droit de dire non, et après j'ai fini par ne plus lutter parce qu'après, c'était pire. On finit par rentrer dans son jeu : tout ce qui l'excite on le fait pour que ça finisse plus vite. Et on se dégoute de faire ça.

NICOLE (C2) : Dans l'emprise, il arrive un moment où ils nous mettent dans une position où on ne peut plus dire non, où le « non » disparaît de notre vocabulaire, où on ne pourra plus jamais utiliser ce mot qui est la seule façon de contrer la personne que l'on a devant nous. Et à partir du moment où on a compris que dire oui ça se passera bien plus vite, chaque fois qu'il profitait de moi, qu'il organisait finalement ses fantasmes, il valait mieux dire oui que le non qui engendrait encore quelque chose de pire. De toute façon il allait arriver à ses fins. C'est toujours le même système et ça c'est important ce oui qui tout à coup prend une ampleur et nous sauve. Ce oui nous sauve, ça passera beaucoup plus vite. Et quand on dit oui, on sait pourquoi on dit oui.

NADEGE (C2) : Pour revenir sur le « non », c'est extrêmement dur d'expliquer ça en justice. Je le comprends totalement parce que ça m'est arrivé d'entrer dans son jeu pour que ça passe très, très vite parce que je savais qu'il aimerait. Du coup je me sens très, très sale mais en même temps je me dis que j'ai pas le choix, que je préfère ça même si c'est extrêmement dur ; et au niveau de la justice, c'est très difficile à expliquer : à partir du moment où on dit pas non,

y'a pas viol. Dans mon histoire ils ne retiennent que cinq viols. Je raconte le pire, et même si c'est quotidien, ils ne vont retenir que tant de viols parce que c'est les fois où j'ai mis la main et j'ai dit « non ». Et les autres fois, c'est pas retenu. C'est très difficile et peu de gens comprennent.

Culpabilisation, responsabilisation : n'être plus que faute

Intégrer et faire sienne la représentation que le conjoint vous donne de vous-même : à vos propres yeux, devenir responsable de votre sort, en être l'acteur à part entière, le mériter.

PATRICIA (C1) : Il ne reconnaît jamais sa responsabilité, même quand vous êtes sur le sol avec du sang, vos enfants qui pleurent et qui crient. Même à ce moment-là il dit : « Regardes ce que tu me fais faire ». Vous avez le visage en sang et ils vous disent : « Pourquoi tu t'es cognée contre la porte ? ». Vous avez le couteau sur la tête : « Pourquoi tu t'es mise là ? J'ai pas avancé vers toi, j'ai juste voulu jouer ». Ça c'est la réalité, c'est ce qu'on peut vivre au quotidien.

JULIE C. (C2) : Je n'arrivais plus à parler à l'époque. Alors anesthésiée, sidérée, de toute façon je ne me considérais pas comme victime. J'étais toujours fautive, c'était ma faute, ce que j'avais dit, j'avais pensé, ou tout c'que j'avais pas dit justement. Tout ce que j'étais était toujours l'erreur, ou la chose à ne pas être ou à ne pas faire...

JULIE D. (C2) : Et tout c'que j'ai raconté, et toute votre histoire il va s'en servir ensuite et appuyer là où ça fait mal, je n'vaux rien, que je suis qu'une pute et que quand on me regarde c'est uniquement pour avoir des relations sexuelles etc. Et je commence à intégrer ces paroles-là parce que j'ai un manque de confiance en moi, aussi. Et avec tout ce que j'ai vécu je commence à me dire que je ne vaux que ça.

JULIE D. (C1) : Un soir, en boîte, je vais aux toilettes en prenant le bras d'un videur pour qu'il m'emmène. Et là tout de suite quand je reviens il dit on rentre. Quand j'arrive à la maison il me pousse contre le mur et il me dit : « Comment t'as pu me faire ça devant mon frère ? T'es qu'une pute, t'es une salope ». Et Je ne comprends pas ce que j'ai fait de mal, j'ai rien fait de mal, j'ai juste pris le bras du videur, ok. Mais je cherche à comprendre ce que j'ai fait de mal, donc je me culpabilise, en me disant « C'est vrai peut-être que ça se fait pas de prendre le bras d'un autre pour aller aux toilettes, c'est peut-être pas bien, c'est pas respectueux, j'ai jamais eu de vie de couple, alors c'est peut-être ce qu'il faut pas que je fasse ».

3. Harcèlement

*Le harcèlement est un processus actif d'atteintes répétées au cadre relationnel unissant les deux partenaires. Toutes les dimensions du quotidien conjugal peuvent faire l'objet de telles attaques, pour autant qu'elles sont saisies par le conjoint harceleur comme des marqueurs chez le conjoint harcelé de son identité, de ses valeurs et normes, de ce qui fait sa différence : habitus, usages, goûts, occupation du temps, de l'espace, projets, relations amicales, familiales, répartition rôles et des tâches..., jusque dans des détails qui **pourraient** sembler les plus futiles.*

AURORE (C2) : Il a commencé à voir des amis à lui, moi je cherchais du travail parce que j'avais pas de travail. Ses amis lui ont dit qu'il fallait pas me laisser faire en fait. Et il les a écoutés eux et pas moi. Et c'est là que vraiment on est passés de bousculades à d'abord me tirer les cheveux et à me cracher à la figure. Ensuite les coups ont commencé, des coups sur la tête, beaucoup, énormément de coups sur la tête. A la moindre contrariété, au moindre mot...

NADEGE (C1) : Il me voyait tellement contente qu'il fallait qu'il me punisse en fait... Quand j'étais enceinte il me punissait en m'empêchant d'aller aux échographies parce que je le méritais pas. Il me voyait tellement contente qu'il fallait qu'il me punisse, dès que je tournais le nez... Je me lève le matin, je souris et il me fait la tête sous prétexte que si je souris c'est parce que j'ai rêvé à d'autres hommes dans la nuit... Quand on sortait faire les courses, c'était une pression au quotidien : « baisses les yeux », mais si je les baissais, ça n'allait pas non plus. Après mes visites à l'hôpital, il mettait sa main dans ma culotte. « Ah, tu sens la capote, t'es allée baiser ailleurs ».

MICHELE (C1) : Donc, on se rend compte que quoique vous fassiez, quoique vous disiez, quel que soit la manière dont vous agissez, ça ne sert à rien, ça n'ira jamais. Ça pourra être le mauvais verre pour le bon vin, la mauvaise assiette, le feu pas allumé comme il faut, le courrier qu'a pas été relevé à temps, les poubelles qui...

NADEGE (C1) : La queue des poireaux pas coupée comme il fallait...

AURORE (C2) : On s'était encore disputés parce que le repas n'était pas prêt à temps. Ça pouvait être le repas, mais ça pouvait être le bain qui n'était pas assez chaud... C'était quelqu'un qui travaillait pas et qui m'envoyait à sa place faire des démarches auprès des institutions. Moi il m'arrivait que j'avais pas assez d'argent pour acheter du pain, et lui il dépensait le peu qu'on avait à l'occasion pour tuiler sa voiture, ce qui représentait pas beaucoup d'intérêt, pour moi en tout cas. Fallait que je me débrouille, fallait que j'invente des mensonges, j'avais tellement honte, pour essayer d'avoir de l'argent pour vivre, pour manger, pour subvenir aux besoins de ma fille ; un bébé on sait que ça coute très, très cher, les paquets de couches, tout ça. J'allais aux *Restos du Cœur* avec ma poussette et mon bébé, qu'il neige ou qu'il vente. Lui, il était hors de question qu'il y aille, donc il restait bien au chaud avec sa voiture garée dans la rue. Moi j'avais pas le permis encore, et donc j'allais avec ma fille aux *Restos du Cœur* où on m'offrait un café... il essayait aussi de me faire voler dans les magasins, ce que bien sûr j'ai jamais fait. Voilà, c'était au quotidien...

MICHELE (C1) : C'est infernal. C'est tout un tas de petits riens dans les gestes du quotidien qui vous amènent au pire. L'éducation de vos enfants, vous êtes une mauvaise mère, une mauvaise femme, une mauvaise épouse. Vous perdez toute notion de ce qui est bien et mal.

MICHELE (C2) : Parce moi j'avais tellement de rituels, je sais pas si c'était des TOC mais c'était ritualisé. Pour ces gens-là l'imprévu est insupportable, y'a un cadre. A partir du moment où je pouvais émettre une éventuelle évasion, une sortie du cadre, alors là, c'était l'enfer. Tout était orchestré. En fait c'était mon maître, il contrôlait tout à la baguette et en fait je savais plus faire. J'ai mis des années, je ne le fais plus d'ailleurs, je ne vais plus dans les supermarchés faire les courses parce que c'était un calvaire. Vous allez me trouver ridicule mais quand on

vous épluche un ticket de caisse en vous disant : « Mais ma pauvre fille, tu seras jamais riche, t'as vu combien t'as payé le paquet de yaourts ? Tu sais combien ça vaut le kilo ? ». « Ben non, je sais pas, je trouvais que c'était pas cher ». « Ah pas cher, tu deviendras jamais riche ». Les courses, je mettais 2h1/2 à les faire. Je revenais, et là il m'expliquait que j'avais acheté de la merde. Donc les légumes que j'avais pris : « Ah, ben voilà ! Tu vois, ça, dans deux jours c'est pourri ». Je mettais 2h1/2 à les faire, ça m'angoissait parce qu'en plus j'avais mal dépensé l'argent qui au passage était aussi le mien. Donc j'avais mal dépensé l'argent, je savais pas gérer, heureusement qu'il était là pour m'enrichir parce qu'à cause de moi on allait être pauvres. D'ailleurs, tout ce qui était bien c'était grâce à lui, tout ce qui était mal c'était à cause de moi. Je lui donnais tout et il me donnait rien, c'était déjà un cadeau qu'il soit avec moi. Donc j'ai tout réappris... Les courses, il les faisait une fois de temps en temps, les jours où il l'avait décidé. Il arrivait : « T'as vu le ticket de caisse ? T'as vu la différence ? J'ai mis 30 minutes et puis, t'as regardé ? Y'a moins 25% au total. Tu veux qu'on compare par rapport aux courses que t'as faites la semaine dernière ? ». Et en plus, il avait raison, je suis vraiment nulle. Donc je savais plus rien faire... Et en plus j'avais un challenge, si j'allais faire les courses. Si j'étais très forte, s'il devait être fier de moi : « Tu sais pas quoi, ça serait bien que t'arrives à piquer ». Ben vous savez quoi, vous piquez ! Si j'avais acheté un pack de lait : « J'espère que t'as réussi à en piquer un deuxième ». Et en plus très fière de moi, j'arrivais : « T'as vu, j'ai acheté un pack d'eau mais j'en ai deux, le deuxième était gratuit ! ».

Y compris la sexualité

JULIE D.(C1) : Donc il vient la nuit, et y vient prendre c'qu'il veut la nuit. Ça devient extrêmement violent parce qu'à chaque fois il me frappe, parfois avec un cadre. Il m'insulte continuellement. Y'a même une fois où il vient avec un ami, parce que c'est sympa de partager aussi. Et je suis complètement pétrifiée. Il me dit : « Pourquoi tu bouges pas ? ». J'aurais fait quoi ? Je suis toute seule chez moi toute nue et j'ai deux colosses à côté de moi ? Je vais faire quoi ? Sortir dans la rue en criant ?

NADEGE (C2) : C'est vrai que depuis tout à l'heure on a beaucoup parlé de viols, mais on n'a pas donné beaucoup de détails. C'est vaste, ça peut être des fellations, ça peut être des viols par objets. Moi, les fellations, c'était une vingtaine, une trentaine par jour. Il avait pas besoin d'être en érection pour me dire « viens ». On te prend la tête et puis voilà. Y'a les objets. Y'avait notamment un gode qu'il appelait Miguel, c'était son deuxième prénom. Et après il me tapait des crises de jalousie en me disant : « Je sais tu préfères Miguel à moi ». C'est un truc qui rend fou. C'était un gode qui m'a fait très mal, y'avait une substance piquante dessus et je lui avais dit. Il lui prenait des bains, il le savonnait. Il lui a même coupé le bout pour en faire un couteau mais j'ai refusé de mettre ça en moi, mais bon, il s'en moque...

NICOLE (C2) : Lui, il était très euh..., le cul c'était vraiment ce qui lui plaisait. Moi, j'étais devenue son esclave bien sexuelle, jour, nuit, avec beaucoup de personnes, sans personne. Y m'a fait vraiment découvrir des parties de mon corps que j'avais peine à croire que j'avais.

Et les enfants, pris en otage, monnaie d'échange..., instrumentalisés eux aussi

SONIA (C1) : C'est le bébé qui m'a donné le défi de partir. J'ai attendu quand même un peu, quand je suis partie, il avait 8 mois. Voilà. Je pensais qu'on était sauvés, que mon fils allait être

protégé, que j'allais être protégée. Je croyais avoir vécu le pire avec cet homme-là. Mais j'ai appris à mes dépens que c'était loin d'être le pire. Donc je l'ai quitté ; pendant un an et demi, je l'ai laissé venir chez moi. J'acceptais tout ce qu'il me faisait subir, les agressions sexuelles, les tentatives de viol, les manipulations, les chantages, tout. Ça continuait. J'ai accepté pour mon fils tout ce qu'il faisait : il prenait pas mon fils, je prévenais pas le JAF... C'était une de ses conditions : si je portais plainte ou faisais quoique ce soit, il demanderait la garde exclusive de mon fils et il me donnerait plus la garde. Donc j'avais très peur, je ne pensais qu'à mon fils. Moi, ce qu'il me faisait subir, j'étais complètement déconnectée. La seule chose à laquelle je pensais, c'est : « Il vient chez moi et il n'emène pas mon fils ». Il était très brutal avec mon fils, il venait uniquement pour moi, ce que mes amis, ma famille m'ont tout le temps répété. Mais moi, tant qu'il ne prenait pas mon fils tout seul, ça m'allait...

Jusqu'à en venir à vouloir s'autodétruire

NADEGE (C2) : Comme je travaillais pas, c'était du matin au soir. Ça rend fou tellement ça rend fou ses paroles. Un jour, on était à table, c'était insupportable, y'avait une bouteille de vin, j'ai pris la bouteille pour me la casser sur la tête pour prendre les bouts de verre et me couper les oreilles. J'ai pas réussi à casser la bouteille, alors je me suis juste tapée puis j'ai pris un verre et je me le suis cassé sur la tête.

MICHELE (C2) : Moi j'ai voulu mourir pour protéger mes enfants parce que je n'étais rien : même pas bonne à rien, mauvaise pour tout. Donc je ne me voyais pas infliger ça à mes enfants, une maman aussi nulle, aussi incapable de faire quoique ce soit.

4. Un système de punitivité

Ce qui pouvait sembler d'abord n'être que conseils, suggestions, pour le « bien » du partenaire, dans son « intérêt », devient exigences incontournables, non discutables, l'imposition de principes, de codes, de règles de conduite... unilatéralement définis.

Ces limites ne sont pas dites et sues tant qu'elles n'ont pas été franchies : elles se découvrent dans leur non-respect et dans ce qui alors est pointé comme de véritables transgressions. A ce titre elles sont passibles de sanctions dont les modalités sont elles-mêmes imposées et non négociables. Elles peuvent revêtir de multiples formes et ce sont elles que l'on appréhende communément comme étant les violences conjugales et leur variété : physiques, psychologiques, sexuelles, économiques..., et qui toutes participent à un véritable travail de « redressement » ou de « correction » du conjoint.

Or être sous emprise n'est pas synonyme de soumission totale. Des formes de résistance ne cessent de se chercher, comme les tentatives de départ. Celles-ci s'avèrent conduire à de nouvelles impasses, voire à une escalade dans la violence : toute tentative de résistance provoque en retour de nouvelles agressions dans un ajustement constant du conjoint agresseur aux modes de résistance du conjoint victimisé.

AURORE (C2) : J'étais pas d'accord avec lui ou je lui disais non, ce sont les insultes et les coups qui pleuvaient. De pire en pire, de plus en plus fort, je me retrouvais régulièrement au sol.

JULIE D. (C2) : Il est 23h30 et normalement je dois passer la soirée du jour de l'An avec lui. Je suis énervée et il arrive, grand prince, et il me dit : « Pourquoi t'es en colère, je suis là ! ». Et je suis un p'tit peu en colère, là. Il est là, il est là et je sens la tension qui monte. Donc il m'attrape par le bras, il me pose sur le canapé et il se met à côté de moi et commence à m'insulter. Et le problème c'est que ce soir-là, je sens la tension. Je sens qu'il va se passer quelque chose de terrifiant. Et c'est pour ça que mon livre s'appelle « Une poule sur un mur », parce que je commence à chanter dans ma tête. Et je ne peux plus, je suis incapable de l'entendre. Et comme il voit que je réagis pas, il me déshabille, il me viole avec un couteau. Puis il me met devant un miroir et il me dit : « Tu vois, t'es moche ». Et ensuite il me douche.

JULIE C. (C2) : Si je suis si heureuse et émue aujourd'hui de pouvoir parler, c'est parce que je revis en ce moment une scène à l'époque où je vivais des violences psychologiques. Je n'arrivais plus à parler, à l'époque... Donc si j'ai quelque chose à dire aujourd'hui, et je veux que ça ait sa place ici, et un jour, quand vous pouvez plus parler à la personne avec qui vous vivez, qui est le père de votre enfant et que vous pouvez juste exprimer ce que vous avez à dire à l'intérieur, que ça fait partie de vous, que vous êtes un être humain, que vous souffrez, que ça fait des mois que vous prenez sur vous, que vous encaissez, que vous avez un magnifique sourire pour votre fille parce que vous voulez qu'elle réagisse bien et que vous voulez l'épargner, et que ce jour-là vous écrivez au père de votre fille quelque chose que vous avez besoin de transmettre et que vous entendez encore, j'entends encore aujourd'hui ses pas traverser l'appartement, j'entends les pas traverser la pièce, j'entends les pas aller dans la pièce où je suis et j'ai juste le temps de mettre ma fille dans son lit, parce que je me suis isolée de mon enfant volontairement, que je sais que quelque chose arrive et qu'il vous attrape, vous plaque dans le lit, qu'il vous tire le visage, vous ouvre la bouche et me ferme la bouche de force alors que vous voulez pas, et qu'il y a dans son visage quelque chose qui vous sidère parce que vous avez déjà connu ça avant, que vous savez pas ce qui va vous arriver et qu'à cet instant-là y'a votre fille qui est à côté, qui entend, qui sent, et vous le savez, ce jour-là il ouvrira ma bouche et mettra ma lettre dans ma bouche en me disant droit dans les yeux : « Tu vas ravalé tes mots ». Alors aujourd'hui... je crache ça. La fin de la scène sera simple, comme les autres : j'enlèverai le papier de ma bouche, j'ai peur d'être tuée, je sais pas s'il va me frapper, je sais pas ce qu'il va faire de moi, j'ai tellement entendu que s'il veut me tuer je suis morte, que s'il veut me balancer du quatrième étage il le fera, que j'suis rien. Et je le sais à l'époque, je me sens déjà rien... Je me rappellerai toujours que j'enlève le papier, que je me lève, que j'ai peur, qu'il s'en va, que j'essuie mes larmes, que ma fille est là et que je vais l'embrasser, que je ne fais pas de bruit, -je ne fais pas de bruit dans ce cas-là-, et que je voulais le placer aujourd'hui avec vous.

JULIE D. (C1) : La dernière fois où j'étais en voiture avec lui, j'avais fait des courses et il avait insisté pour me ramener chez moi « gentiment ». Il m'avait appelé avec une voix bien mielleuse, et comme il commençait à s'énerver je lui ai dit : « Arrêtes-moi, je vais prendre le bus ». Mais monsieur décide d'accélérer et de piler au feu rouge. Et comme j'avais pas ma ceinture, je me prends le pare-brise, je cogne, tout mon corps part et je me rassois et il continue à faire ses courses, à aller dans un magasin de musique etc. Et je suis obligée de le suivre avec mon genou comme ça, jusqu'à ce qu'il daigne me ramener chez moi.

AURORE (C2) : Bien sûr j'avais caché tout ça à ma famille, c'était hors de question qu'ils sachent, personne n'était au courant, c'était hors de question ! Et j'ai profité d'un jour où son

cousin était là pour m'enfuir. J'ai appelé ma mère et je suis partie. Comme son cousin était là, on n'était pas tous les deux, donc y'avait une possibilité pour que je m'en aille...Et il m'a envoyé des fleurs et il m'a téléphoné, il s'est confondu en excuses en disant qu'il avait compris, que le fait que je le quitte avait été une espèce d'électrochoc et qu'il fallait que je revienne absolument. On m'a dit : « Restes absolument maintenant que t'es partie, restes ». Mais bon... Quand on est sous emprise... Donc j'y suis retournée. A ce moment-là, j'étais totalement isolée. Il m'avait vraiment isolée de ma famille et de mes amis. Parce que les gens étaient mal à l'aise quand ils venaient à la maison. Moi je refusais de sortir. Donc petit à petit les gens viennent plus, vous ne sortez plus, on vous invite plus en fait. Et du coup je suis revenue, j'ai fini par lui céder : « Il a compris, je lui redonne une chance, il a bien compris, les choses ont changé ». Les choses ne changent pas mais on veut s'en persuader. Et quand je suis revenue, c'est au moment où j'ai ouvert la porte, et c'est vrai que j'ai vu dans ses yeux, immédiatement, j'ai vu ce regard que jamais je n'oublierai, un regard de haine que j'avais jamais vu et là j'ai compris que ça allait être terrible, que ce que j'avais connu avant c'était rien. Et effectivement, c'est ce qui s'est passé. Quand la porte s'est refermée ça a été un déchainement de violence tel..., que je ne sais pas très bien comment je m'en suis sortie.

MICHELE (C1) : C'est pour ça qu'on voit rien venir et quand on est dedans, pour s'en sortir ? On est dedans. J'ai fini par croire tout ça, tellement j'étais matraquée. Donc j'essayais d'atteindre la perfection pour éviter qu'il attaque, parce qu'à chaque fois c'était susceptible de représailles ; je pensais que c'était vrai, je n'avais de cesse d'essayer de m'améliorer, d'atteindre la perfection sans cesse pour éviter de la violence qui allait crescendo. Donc, on se rend compte que quoique vous fassiez, quoique vous disiez, quel que soit la manière dont vous agissez, ça ne sert à rien, ça n'ira jamais.

Ou en forme de « doubles liens » tels que, quelle que soit la conduite adoptée, elle est fautive

NADEGE (C2) : J'ai eu un accouchement qui s'est assez mal passé avec lui. Lui, avant, il me mettait déjà la pression en me disant : « J'espère qu'il a pas les yeux bleus parce que je suis sûr que t'allais baiser ailleurs ». Parce que c'était son obsession. C'est-à-dire que même devant la télé, quand une pub de rasoir montrait un homme, il me disait : « Je suis sûr que t'es en train de mater le mec, t'es en train de mouiller ». Et y mettait sa main dans ma culotte pour vérifier. Si on baissait les yeux, c'était pour s'empêcher de regarder les hommes, on lève les yeux on regarde les hommes.

III. Se dégager de l'emprise : des parcours et des impasses

Comment émerger à la conscience de l'anormalité de la situation quand le propre de l'emprise est de se trouver dépossédé de son histoire, ses valeurs, ses normes, de ses capacités de penser et de dire... ? Quand les espaces psychiques en viennent à s'indifférencier au point que l'autre partenaire constitue la référence exclusive et que tout ou presque s'ordonne autour de lui, quand la relation ne fonctionne plus qu'en huis clos et exclut toute intervention de tiers ? Quand on se trouve enfermé dans ses propres conduites et engagements ? Dans un tel univers, le temps est suspendu, temps indéfini, sans au-delà, dans lequel la recherche d'issues reste interne et ne fait que perpétuer un état des choses, ou le précipiter en quelque chose d'encore pire.

Pour que quelque chose change il faut qu'un pas de côté, s'esquisse, qu'un décalage se fasse initiateur d'un processus de rupture/séparation, d'un après sinon possible du moins devenu de l'ordre d'une nécessité impérieuse.

Deux conditions renvoyant à deux modalités de rompre l'emprise se dégagent des témoignages :

- Pouvoir SE vivre comme victime de violences conjugales.*
- Vouloir LE dire, en déposant notamment plainte.*

Chacune a sa langue, sa logique, ses interlocuteurs propres, ses risques et ses impasses.

1. Pouvoir se vivre comme victime de violences conjugales

S'appréhender comme victime, selon le sens commun du terme, peut donner un premier contour à un vécu confus de souffrances devenues intolérables.

Émerger à la conscience d'être victime : un déclic ?

Comment, à partir de quoi, commencer de pouvoir penser, sinon un au-delà (temporel, spatial), du moins une limite à un monde qui n'a plus d'autre horizon que lui-même ? Nous allons le voir, ce « déclic » peut venir de l'extérieur, de mots lus ou entendus conférant une représentation nouvelle, même confuse, à la situation dans son anormalité, atténuant notamment le vécu de responsabilité personnelle ; ou bien la présence d'un tiers qui fait prendre conscience de la gravité du danger.

Mais dans nombre de situations, il semble qu'il soit nécessaire qu'un seuil ait été franchi, un seuil qui fasse que ce qui était jusqu'alors enduré ne doive plus l'être. A la manière dont les Alcoolistes Anonymes conçoivent comme un moment très particulier dans le rapport au produit alcool : celui où l'alcoolique « touche le fond », moment sans lequel aucun changement n'est possible. La comparaison s'arrête là.

L'expression est cependant trompeuse car le fond émerge de la découverte qu'il n'y en a pas, que le puits peut bien être sans fond et qu'il faut quelque chose pour que ça s'arrête. C'est dire que le fond ne préexistait pas, le fond naît de l'outrepassement d'une limite qui ne se savait pas. Elle procède d'un « ça suffit », dont l'évidence s'impose de son franchissement : le fond se découvre d'avoir été atteint, il survient d'avoir été touché, au moins d'avoir été entraperçu.

Ce « déclic » peut venir alors d'une violence en trop, ou d'une nature nouvelle dont le caractère est vécu comme au-delà du supportable, de la prise de conscience de la gravité du danger encouru, ou encore lorsqu'elle se produit face à un tiers, laissant alors à penser qu'un frein a rompu, ou enfin quand elle touche un autre que soi, tout particulièrement un enfant.

AURORE (C2) : Alors le déclic, ça a été une émission de télé sur les femmes battues, la violence conjugale, toutes les formes de violence... Et ça m'a fait prendre conscience que j'étais pas seule, que malheureusement c'était quelque chose de très répandu. Déjà je me suis dit : « Je ne suis pas seule, y'a des choses qui existent ». La seconde chose, c'est qu'il s'en prenne à ma fille. Là j'ai compris qu'il fallait absolument un moyen pour partir.

JULIE D. (C1) : Il m'a violée avec un couteau... Je me souviens pas exactement de c'qu'il disait, qu'il voulait me laver des autres... Et le lendemain, j'ai dit stop. Mais il fallait que j'm'en débarrasse. Il fallait que je reprenne mes études. Là il m'avait complètement perdue, j'étais vraiment dans la bascule, je pouvais pas accepter ce genre de choses.

SYLVIE A. (C2) : Alors, mon histoire, où j'en suis ? Tout a débuté en 2008, un peu dans le même schéma : une belle histoire d'amour, le prince charmant, le grand amour auquel j'ai cru, dans lequel j'ai cru, dans lequel je suis tombée très vite. Des alertes, y'en a eues. Du contrôle, de la surveillance, du harcèlement, de l'isolement, des violences sexuelles, des violences psychologiques. Je n'étais pas frappée, je n'ai jamais été battue... très vite, je me suis écroulée. J'ai perdu beaucoup de poids, j'étais en difficultés à mon travail, je prenais des médicaments pour..., je savais pas trop contre quoi je luttais, mais j'étais pas bien, j'étais mal. Je suis infirmière donc j'étais assez bien placée pour les médicaments du moins, je m'automédiquais à coups d'anxiolytiques, de somnifères, pour le supporter jusqu'au seuil de tolérance qui a été le viol, où là j'ai... Ouais, ça a été le seuil de tolérance. J'l'ai foutu dehors.

NADEGE (C2) : Ma fille, y'a eu une scène devant ma fille. Avant y'a eu une fausse couche avant. Je me suis dit : « Ben ma fille elle est là, elle est en pleine santé, c'est pas pour rien ». C'est pas moi, c'est ma fille qu'a été forte, elle est allée à terme et j'ai pas trop le droit que ça continue. Du coup y'a eu cette fameuse scène, où j'avais ma fille dans mes bras. J'avais très peur pour elle et il m'a menacée avec une casserole de me casser les dents, de me jeter la casserole, de prendre ma fille comme bouclier. J'ai cru vraiment qu'il allait le faire, en plus y'avait un témoin, on n'était pas toutes seules, donc s'il dit ça devant un témoin et que le témoin ne bouge pas, là j'vais ramasser quand y'aura pas de témoin.

MICHELE (C2) : J'ai pas eu de déclic, je ne pense pas. Mon corps a lâché, je suis tombée à 35kg, mon corps a lâché. Est-ce que si mon corps n'avait pas lâché j'aurais eu le déclic ? Franchement je ne sais pas. Je pense que je serais morte. Si c'est pas lui qui m'avait tuée, je pense que je me serais suicidée.

NADEGE (C2) : Après mon départ définitif, j'ai recherché toutes les anciennes mamans... Mon déclic, y'a eu ma fille qui m'a donnée la force de partir, et ensuite ces deux femmes qui me racontent ce qu'elles ont vécu avec lui et c'est là où j'me suis dit : « C'est marrant, elles débutaient la phrase et je la finissais ». On a vécu exactement les mêmes choses, vraiment mot à mot, que ce soit tout, tout : comment on s'est connu, on s'est connu au café, il a un périmètre de chasse, c'est affolant.

AURORE (C2) : C'est quelqu'un qui tapait sur la tête, mais il me tapait jamais sur le visage, c'est-à-dire que c'était des coups de pied, des coups de poing sur le corps, mais jamais sur les parties visibles. Et pareil, j'isolais ma fille dans sa chambre en pensant qu'en ne voyant rien elle serait protégée. En fait, j'étais complètement à côté de la plaque, bien sûr que non. Elle était exposée énormément. D'ailleurs, ça eu des conséquences dramatiques plus tard. C'est pour ça qu'il faut vite prendre conscience de l'ampleur des dégâts pour limiter les dégâts sur les enfants... Là j'ai pris vraiment conscience que c'était très grave, mais malgré tout j'étais complètement, euh, en fait j'avais pas encore l'optique de partir. Et j'ai vraiment pris conscience de ça quand il s'en est pris à ma fille, et là, il lui a fait la même chose qu'à moi, à trois ans : il l'a attrapée par les cheveux et il lui a craché au visage. Là, euh, voilà... Et c'est là que j'ai vraiment décidé de partir. Et cette fois-ci je suis partie pour ne plus jamais revenir...

SONIA (C1) : Quand mon petit garçon est né, ça s'est empiré. Sauf qu'il était hors de question que je reste puisque j'avais un bébé. C'est le bébé qui m'a donné le défi de partir. J'ai attendu quand même un peu, quand je suis partie, il avait huit mois.

L'entourage proche pouvait-il, devait-il jouer un rôle ?

A-t-il pu ne pas voir, ne pas entendre, qu'aurait-il dû faire, ne pas faire, dire, ne pas dire pour aider à cette prise de conscience ? Était-il en position d'agir, et de quelle façon ?

RACHEL (C1) : L'entourage ? Quand on est victime, ça nous semble normal ce qu'on vit. Parce que ça n'a plus de sens, notre cerveau est retourné. Le rôle de l'extérieur, c'est de reposer du normal, du pas normal, de l'acceptable, du pas acceptable, d'informer, de mettre des mots.

JULIE D. (C1) : J'avais une copine, elle m'a dit quelque chose qui a résonné « Enfin ! Tu peux pas rester comme ça, une femme à la fenêtre ! ». Sur le coup, j'ai pas compris mais ça a fonctionné pour les fois suivantes.

MICHELE (C2) : Je pensais que ce qui me tuait, c'était mon divorce. Et un jour que j'étais clouée sur mon lit d'hôpital, cette phrase m'a marquée, peut-être qu'elle ne se souvient pas mais moi, elle m'a marquée. Mes enfants avaient le droit de venir me voir et j'ai dit à ma fille : « Cette fois, je vais mourir, ce divorce va me tuer ». Et ma fille a répondu : « Tu t'es jamais dit que c'était ton mariage ? ». Et sur le coup j'ai pas du tout compris ce qu'elle m'a dit. « Qu'est-ce qu'elle me raconte ? Qu'est-ce qu'elle me raconte ? ». Je vivais un divorce conflictuel, une horreur et ça continuait la violence. Et peut-être six ans après, cette phrase m'est revenue en pleine figure : « Mais elle avait raison enfin, c'est pas mon divorce, c'est mon mariage ».

NICOLE (C2) : Et ce que je regrette, c'est les gens. Je n'avais presque personne, j'avais mes parents, très peu d'amis bien entendu puisqu'ils utilisent le même système à chaque fois. Mais on voit quand quelqu'un ne va pas bien. Effectivement, quand vous invitez des gens et que le mec il vous hurle à la gueule parce qu'on n'a pas bien coupé les radis ou autre chose... Quand même, pour les convives qui voient ça, c'est pas forcément agréable d'assister à tout ça. Donc ils voient quand même qu'il y a un problème. On s'arrête pas là, ils sont pas censés savoir tout le reste, mais déjà là c'est pas normal. Et que pas une seule personne ne soit venue me voir

un jour pour me demander si j'allais bien : « Comment ça va dans ta vie, vraiment ? », pas même mes parents, mais ça c'est...

Q : Mais est-ce que tu n'aurais pas pris sa défense à ce moment-là ? C'est ça le problème.

NICOLE (C2) : Mais ça dépend où on en est dans la relation. Je ne parle pas du début où je ne voulais tellement pas voir les choses que j'ai fait un infarctus rétinien bilatéral, donc je suis devenue malvoyante. Mais quand on est à la fin et qu'on a vu tout ça, ça se voit sur le visage, et qu'une amie ou un proche ne puisse pas venir vous voir et je sais pas, qu'ils vont vous dire à chaque fois « je pouvais pas ». « Mais pourquoi tu pouvais pas ? Pourquoi tu pouvais pas insister ? ». Et ça je pense qu'aujourd'hui avec toutes les connaissances que l'on a de ce genre de relation toxique, il faut mettre aussi en place quelque chose pour que l'entourage puisse intervenir.

MICHELE (C2) : Et vis-à-vis de l'entourage, tu as dit j'aurais aimé que quelqu'un... C'est très compliqué. Moi, j'ai des amis qui ont essayé de me dire. Moi je ne savais pas, je parlais, je racontais des choses et on me disait : « Tu trouves ça normal ? » Je répondais : « Ben oui, pourquoi ? ». Et aujourd'hui, mes amis, je leur dis. Et quand j'ai commencé de parler, quand j'ai commencé de m'exprimer, j'ai commencé à raconter mais l'irracontable, l'impensable. Si je racontais des choses, à moins d'être naise, ils se disaient que c'est pas possible qu'elle ait pas vu, qu'elle ait pas su. Fallait voir tout ce qu'il me faisait faire, tout ce que je trouvais normal. En termes financiers, j'ai continué de bosser et pourtant il contrôlait toute les finances, il avait la mainmise sur tout. Je trouvais tout normal. Et aujourd'hui, mes amis, j'en parle, j'ai plus peur de dire « j'ai été victime, je ne suis plus victime mais j'ai été victime ». Et le chemin il est très long, chacun son rythme, chacun son évolution.

Une quête d'interlocuteurs professionnels au risque de multiples « confusions de langues »⁸

Alors que tout dans l'emprise contribue à se vivre comme responsable de la situation conjugale, se penser comme possible victime exige des interlocuteurs à même de soutenir cette prise de conscience, et cela à tous les temps du mouvement de rupture que cela initie.

Et d'abord à qui s'adresser, comment, avec quels mots ? Comment se faire entendre quand celui à qui l'on tente de s'ouvrir ne tient sa présence que par ce qu'il considère comme étant son strict domaine d'activité, quand il ne peut entendre que ce qui, pour lui, relève de son seul champ et de compétence et de ses modes d'intervention coutumiers ?

Se découvrir victime constitue un nouveau choc, avec les questions de responsabilité personnelle que cela engage : comment a-t-on pu se laisser ainsi aveugler, avoir été celui qui a subi de telles violences ? Découverte sidérante d'un autre soi-même victime de ce qui est à la limite du dicible tant les normes et les valeurs communes ont pu être transgressées. Mais aussi à tout ce à quoi il faudra renoncer, les rêves et engagements initiaux, même si cela n'a pas été évoqué lors des colloques ; et pour quel ailleurs, quel après ? Bien des « retours » trouvent là leur raison.

A l'inverse, une « juste » écoute peut aider à faire du « déclic » une possible ouverture vers autre chose. Commencer de parler à un tiers suppose toujours de s'exposer, et des

⁸ L'expression est empruntée à Sandor Ferenczi et au titre d'une conférence qu'il donna en 1932 : « Confusion de langue entre les adultes et l'enfant » (Petite Bibliothèque Payot, 2004).

réactions en retour de celui à qui l'on s'adresse dépendra grandement le devenir de ce premier mouvement d'ouverture. Le déclic peut très bien ne pas avoir de suite s'il n'est pas accueilli et soutenu. Se vivre victime peut au fond ne rien changer sinon ajouter une autre forme de souffrance, celle de l'impuissance et de la résignation engendrées par l'incompréhension et/ou le rejet d'autrui.

NICOLE (C2) : Justement, cette notion de déclic est importante parce que c'est à partir de là que j'ai donné le change. La première étape quand on est dedans donc, bien évidemment la douleur est autre quand on est dedans que quand on décide de sortir. Moi, mon déclic, comme c'était un manipulateur pervers et qu'il utilisait beaucoup la sexualité pour m'abattre, finalement mon déclic ça a été de reprendre mon corps et de le tromper. Bien évidemment il l'a su puisque tout était surveillé, sur écoute, les téléphones, y'avait des caméras à la maison donc il a su. Il m'a raconté, je lui ai dit, et de là il m'a fait passer pour une foldingue et il m'a immédiatement emmenée chez le médecin qui lui-même était rentré dans son jeu. Il lui a dit : « Ma femme a fait une grosse crise de borderline et il faut absolument qu'elle aille voir un psy ». Et grâce à ce psy, qui était totalement silencieux, qui avait des dessins très moches sur ses murs et qui était totalement vide, tout d'un coup je me suis trouvée face à ce que j'étais en train de vivre depuis 6 ans. Et j'ai pu commencer à tout lâcher à haute voix, j'écoutais ma voix dire exactement tout ce qu'il me faisait subir pendant ces 6 dernières années. Et là j'ai pris conscience de toute l'anormalité de ce que j'étais en train de vivre. Et tout a commencé à s'écrouler. Et c'est là que la peur débute parce qu'on sait à qui on a affaire. C'était en 2004 et on ne parlait pas encore du tout de pervers narcissiques ou très peu, c'était pas comme aujourd'hui où on balance le mot partout. Et à la fin une connaissance m'a dit : « Vas voir ce mot ». Et j'ai pris conscience de la personne avec qui je vivais. Et là on prend conscience et on sait qu'on doit partir, et y'a toute une stratégie à mettre en place parce qu'on quitte pas quelqu'un comme ça, en claquant la porte, surtout pas. Et là se crée une nouvelle peur et il faut vraiment faire attention à tout et mettre cette stratégie en place pour pouvoir partir.

NADEGE (C2) : Donc y'a eu cette scène avec ma fille... Et j'ai appelé la gendarmerie, on m'a répondu qu'ils n'étaient pas taxis. J'ai appelé le 115 où on m'a dit : « On n'a pas de véhicule avant une heure ». J'fais : « D'accord, dans une heure, j'serai morte », et j'ai raccroché. Apparemment le Samu social a dû appeler la gendarmerie puisqu'ils sont venus me chercher. Bref, ils m'ont mise dans un hôtel. Je suis partie et je suis retournée chez mes parents.

JULIE D. (C1) : Pendant cette période, juste avant de m'organiser pour fuir, j'avais vu un gynécologue parce qu'il me disait toujours que j'avais des problèmes gynéco. Ben tu m'étonnes ! Donc je vais voir un gynéco et il me dit : « Vous n'auriez pas eu, ces temps-ci, des relations un peu violentes ou... ? ». Je lui dis « non » évidemment, pas du tout. Il me dit : « Vous avez des hématomes internes » et il me laisse repartir.

PATRICIA (C1) : je ne sais pas si on arrive à sortir de l'emprise, mais une fois qu'on a commencé à réaliser que ce qu'on vivait n'était pas normal, il fallait agir. Moi j'ai agi. Effectivement, quand on sort, quand on arrive à sortir de tout ça, on ne sait pas comment faire. Alors on essaye de regarder sur internet. Il faut savoir que souvent ces malades vous contrôlent complètement. Ils vous emmènent au travail, ils vont vous chercher, ils surveillent votre téléphone. Moi, j'avais un deuxième téléphone en cas d'urgence. Une fois qu'on commence à essayer de voir comment partir, sur internet on vous explique ce que c'est qu'un pervers narcissique, mais on

ne vous dit pas comment partir. Je me suis retrouvée à la rue avec mes enfants. Nous avions une maison et je suis partie parce que j'avais failli mourir devant les enfants. Nous étions quatre violentés, toute la famille était violentée et malgré tout, personne n'arrivait à agir. C'est l'emprise peut-être. Et pourtant je me considère comme quelqu'un de pas trop bête... j'ai crié souvent, les voisins n'ont jamais rien fait. La police, quand j'ai essayé d'aller porter plainte, j'y suis allée plusieurs fois car à chaque fois je repartais : « Ah ben non, je ne suis pas comprise, je ne suis pas entendue ».

PATRICIA (C1) : Une fois que le pénal est passé, -monsieur a été jugé-, mais il y a tout le reste. J'ai été hébergée, y'avait aucune structure pour nous héberger, j'ai dû déscolariser mes enfants. Et en plus j'étais tellement détruite qu'intellectuellement j'étais incapable de remplir un dossier. Les assistantes sociales ne sont pas toujours à la hauteur : « Enfin madame, avec le job que vous avez, vous êtes capable de remplir votre dossier. Remplissez votre dossier ». On a besoin de l'aide de toutes ces structures. On me disait « Pourquoi tu pars pas ? ». Ben non on part pas, pour tout un tas de raisons différentes.

Policiers et gendarmes

Ils semblent à beaucoup de victimes des interlocuteurs privilégiés puisqu'ils sont les garants de la sécurité des personnes. L'urgence est que cela cesse, la priorité de se protéger, de protéger les autres (enfants, autres victimes potentielles), et cela bien avant tout autre considération.

Mais quand le dépôt de plainte est posé comme condition préalable à toute aide, quand il est posé comme un acte initial incontournable ou semble être une fin en soi ?

Les risques en sont une instrumentalisation de la demande d'aide : faire pression en renvoyant la victime à ses responsabilités, détourner sa démarche de sa visée initiale, refuser sa plainte parce qu'elle semble insuffisamment fondée... Les incompréhensions sont alors à leur comble et le risque est très grand de renvoyer la victime à son silence et à sa solitude pour un temps indéterminé.

PATRICIA (C1) : Quand la police vous dit : « Est-ce que vous voulez vous battre, va falloir que vous partiez de chez vous, portez plainte ». « Oui mais si je porte plainte, vous allez le convoquer et je vais me retrouver face à lui ? ». « Ben oui madame, il va falloir qu'il s'explique ». Moi je suis incapable de me retrouver face à lui. Il me terrorisait cet homme et pourtant, ce que je l'aimais. On culpabilise, on est sale, on est moche, on est moins que rien. Et puis de toute manière, sans eux, on ne ferait rien...

SONIA (C1) : Quand je l'ai quitté et que je l'ai laissé venir pour voir mon fils, y'a eu des tentatives de viol. Certaines personnes m'ont dit qu'il fallait que je dépose plainte, que de toute façon il ne venait pas pour voir mon fils mais qu'il venait pour moi. Pour moi c'était hors de question parce que j'avais peur que ce soit pire après. Donc on m'a un petit peu forcée à faire quelques mains courantes. Donc j'ai fait. Un jour un ami m'a dit qu'il fallait vraiment que j'aille porter plainte parce que là c'était plus possible. J'ai dit OK, je veux bien. J'ai été au commissariat. Y'a un policier homme et une policière qui m'ont reçue. Je leur ai tout expliqué, non seulement le physique, les tentatives de viol. Pourquoi je subissais ça ? « Pour mon fils », et le policier m'a dit : « Mais madame, vous voulez quoi, vous voulez porter plainte pour une histoire de fesses ? ». Donc je me suis levée et je suis partie... Il m'a fallu du temps pour y

retourner. J'étais pas sûre de vouloir déposer plainte. Et là je suis tombée sur un policier extrêmement dur, qui m'a énormément secouée mais au final très gentil, qui m'a ouvert les yeux et surtout qui m'a dit : « Mais madame, vous attendez quoi, qu'il abuse de votre fils ? ».

RACHEL (C1) : « Je suis arrivée à la gendarmerie après une hospitalisation pour une double fracture de la mâchoire. On a dit à mes parents d'aller déposer plainte puisque les violences étaient nommées, en tout cas à l'hôpital où ils nous avaient dit : « C'est pas normal tout ça ». Lorsque je suis arrivée à la gendarmerie avec ma double fracture et le ventre comme ça, enceinte de huit mois avec mon père qui ne savait plus où il était, qui ne comprenait pas ce qui se passait, on a eu deux gendarmes en face qui m'ont regardée. « Alors est-ce que vous voulez déposer plainte ? ». La réponse a été non, je voyais pas pourquoi, *c'était moi qui lui avais ...* Enfin je voyais pas en quoi je pouvais déposer plainte... Et ils se sont regardés et ils ont fait (mime un grand soupir résigné). Et ils ont expliqué à mon père que même si je déposais plainte je la retirerais. Et en fait ils ne m'ont pas informée de ce que je vivais, et ça j'aurais aimé. J'aurais aimé qu'ils nomment les choses... Pour moi les gendarmes, c'est l'expérience, c'est un peu la représentation de la sécurité. J'ai vraiment confiance, ils savent eux. Ils ont dit : « On connaît ce type de profil, ça va mal finir ». Mais ils l'ont pas dit à moi, ils l'ont dit à mon père. S'ils m'avaient dit : « Mademoiselle, vous mettez votre vie en danger et celle de votre enfant et de votre famille en danger. Je vais vous raconter c'qui va s'passer, parce que c'est toujours comme ça que ça se passe », je serais partie, vraiment. En tout cas, j'aurais commencé ma démarche intérieure. Parce que je comprenais pas ce qui se passait. Tout ce que je voulais, c'était ne plus avoir de problèmes avec lui. Donc je suis sortie de la gendarmerie et ils l'ont libéré.

PATRICIA (C1) : J'y suis allée plusieurs fois. J'ai déposé que des mains courantes parce que j'avais peur de la confrontation. Quand on dépose plainte, y'a forcément confrontation. Je voulais surtout pas le faire. D'ailleurs, quand j'ai déposé plainte je l'ai supplié. Y m'ont laissé un délai de 10 jours, sinon la plainte disparaissait. J'avais bien compris qu'il fallait déposer plainte mais le policier n'était pas formé. Y'a des mots à utiliser, y'a des façons de poser les questions. Et moi j'ai très vite compris qu'on ne me croirait peut-être pas et j'ai voulu partir... Ce policier a eu une lueur d'intelligence et il a appelé une collègue un peu plus formée. C'est elle qui a pris ma plainte. C'était pas le questionnement « Pourquoi vous avez fait ci, pourquoi vous avez pas fait ça ? ». Et ça c'est terrible parce que ça nous bloque. Parce que forcément, on se sent encore plus coupable. Et ils n'ont pas été suffisamment dans le questionnement parce que quand j'ai été au tribunal ensuite, j'avais pas dit suffisamment. Parce qu'ils ne veulent entendre que ce qu'il y a sur la plainte.

SYLVIE A. (C2) : J'ai porté plainte. A la base je pensais pas rentrer dans une procédure judiciaire lourde. Ce que je voulais c'était juste qu'il ne m'approche plus, qu'il ne m'appelle plus, qu'il me foute la paix, je voulais en fait avoir la paix. Donc, avant de signer, j'ai été claire avec ce major, je lui ai dit : « Ok je signe mais c'est juste une main courante, je veux pas lui faire d'ennuis, j'veux pas qu'il ait des ennuis avec la justice, je veux juste être tranquille ». C'était mon objectif. Ce major savait très bien qu'à partir du moment où j'avais parlé de viol et que je signerais ce PV, la justice se mettait en route. Et ça a été le cas.

2. Vouloir le dire. Porter plainte ?

Avec le « vouloir le dire », être victime prend un tout autre sens que dans le « pouvoir se vivre » puisqu'il s'agit ici de faire appel à un tiers dont il est attendu qu'il énonce la réalité de la situation de violences subies. Ce tiers est principalement la justice et c'est en termes de vérité judiciaire que la réponse se formulera⁹.

Être victime c'est alors être reconnu comme telle par le droit au terme d'une procédure ayant sa logique, sa temporalité, ses différentes scènes, ses multiples acteurs, ses codes et usages, sa langue et sa rhétorique propres.

Le « vouloir le dire » engage de fait dans un processus auquel la victime n'a pas été préparé et dont elle ne peut maîtriser ni le déroulement, ni l'issue ; car quand bien même elle en devient l'un des acteurs, c'est dans un rôle et d'une place en grande partie prédéterminée et selon un scénario dont la trame est déjà écrite.

Et quand bien même il peut sembler évident que le « pouvoir se vivre » et se penser victime est la condition minimale d'affirmation d'un « vouloir le dire », il n'est dans les faits aucunement définitivement assuré et les doutes, voire les retournements ne sont jamais à exclure, non qu'il n'y ait pas eu victimisation, mais parce que tout, dans le principe du contradictoire, est fait pour faire douter.

De nouvelles confusions de langues en naissent et les témoignages révèlent des parcours judiciaires dans tout leur pouvoir délétère, comme autant de sources de survictimisations multiples.

Qu'est-il attendu d'un dépôt de plainte ?

Du « pouvoir se vivre victime » au « vouloir le dire » : l'un n'est pas la conséquence logique de l'autre. Il faut, pour déposer plainte, encore d'autres raisons que de se vivre victime. Le passage de l'un à l'autre n'a dans les faits, rien d'une évidence.

Qu'elle ait été initiée par la victime ou qu'elle ait pu/dû faire sienne la contrainte dans laquelle elle a été mise de déposer plainte, ses motifs peuvent être variés.

AURORE (C2) : Comme je disais tout à l'heure, j'ai déposé une main courante et une plainte plus par rapport à ces fameux droits de visite, mais pour moi j'ai pas déposé plainte. Je m'en veux. Si je devais le refaire aujourd'hui, sachant tout ce qui est arrivé ensuite, je le ferais. Mais je l'ai pas fait. Je pense que j'ai aussi beaucoup évolué. Quand je suis partie, j'étais pas dans cette optique, j'étais peut-être pas en état de le faire aussi pour moi. J'ai pas pensé, je voulais avoir la paix, je voulais que tout s'arrête. Ouais, aujourd'hui, je regrette, honnêtement je regrette de pas au moins avoir essayé...

NADEGE (C2) : Il a fait un enfant après moi pendant la procédure parce qu'ils l'ont pas mis en détention provisoire. Et ça j'ai eu beaucoup de mal à le vivre parce que mon but c'était qu'il

⁹ Il faut cependant concevoir que nombre de personnes victimes s'adressent à d'autres professionnels que ceux de justice pour faire savoir leur situation et en demander reconnaissance. La demande d'expertise, ou d'enquête familiale, en est un exemple fréquent ; encore celui d'une demande de certificat dans le cadre d'un suivi psy, social, médical..., même si cela est trop peu en usage chez les professionnels d'y répondre positivement, sous couvert de raisons éthiques et déontologiques ; il en va de même de ce qui est espéré/attendu de nombreuses demandes de suivi psy, sous couvert de demande de psychothérapie, sans que cela ne soit pensé clairement et encore moins formulé comme tel. Cela n'a cependant pas été évoqué lors des colloques.

arrête. J'ai pas fait tout ça pour moi en fait. Parce que pour moi, qu'il passe aux Assises ou pas, il est toujours là. Mais j'ai voulu que ça s'arrête, qu'il y ait plus d'autres enfants et d'autres femmes.

MICHELE (C2) : Et en 2013, que ce soit le magistrat instructeur, que ce soit les experts psy, - parce que j'ai eu des expertises psychologiques, psychiatriques, collégiales-, on m'a expliqué que les expertises et les rapports médicaux arrivaient tous aux mêmes conclusions. Et on m'a dit : « Si vous avez été victime de tout ce pourquoi vous avez déposé plainte, pourquoi vous l'avez pas fait en 2011, puisqu'en 2011 vous avez introduit votre requête en divorce pour faute ? ». Et quand on vous pose ça, un magistrat, des experts psychiatres, j'ai répondu : « Parce qu'en 2011 je savais pas, j'avais pas de prise en charge ». Et là on me dit : « Alors ce sont les médecins, les thérapeutes qui vous ont mis ça dans la tête ? ». « Euh, non ». « Alors pourquoi vous dites que... ? ». Alors j'explique que quand je suis allée faire la démarche d'une procédure civile somme toute bancale, je ne savais pas, je n'étais même pas capable de verbaliser ce que j'avais vécu, que ce soit auprès de mon entourage ou autre.

AUORE (C2) : Donc j'ai réussi à partir avec l'aide de la mère qui est venue me chercher. De là j'ai enclenché une procédure de divorce qu'on pourrait dire banale, -même si mon histoire ne l'est pas-, pour faute, qui a trainé, trainé. Au bout d'un an, mon avocate me dit que ça allait être très compliqué, tout était figé, bloqué, parce que monsieur ne voulait pas reconnaître ses torts. Effectivement, je n'avais pas déposé plainte pour moi, que des mains courantes. C'est pareil, moi ce que je voulais c'était la paix, qu'il me laisse tranquille. Je voulais partir. J'étais bien contente d'être partie, maintenant je voulais réapprendre à vivre. Et ça, ça m'a été reproché, donc c'est vrai qu'il faut laisser des traces.

MICHELE (C2) : Je regrette pas d'avoir porté plainte parce que je trouve que le premier droit de la victime c'est celui de faire valoir les siens. Moi je n'attends pas de réparation. Parce que le discours évidemment c'est « elle veut de l'agent ». Je m'en fous, je veux juste à un moment que cette personne, comme tous les agresseurs, entende : « Ce que vous faites, ce n'est pas autorisé par la loi ». J'ai aucun désir de vengeance. Je sais pour l'avoir vécu pendant très longtemps ce qu'il est capable de faire, jusqu'où il est capable d'aller. Je veux juste éviter qu'il recommence. Peut-être que je me trompe, mais je me dis que si je le dis pas, c'est de la non-assistance à personne en danger puisque je sais qu'il va reproduire ce qu'il a déjà fait.

MICHELE (C2) : Est-ce que j'ai porté plainte ? La réponse est oui. J'ai porté plainte mais quand, comment, et puis pourquoi ? D'abord, j'ai introduit une requête en divorce par le biais d'un avocat qui a immédiatement détecté, senti le personnage en tout cas, et qui a demandé une ordonnance de protection que le JAF a rejetée, estimant, je crois que le terme était que c'était un problème de « conjugopathie ». Donc en 2011, j'étais toujours totalement sous emprise, incapable de..., j'étais pas prise en charge, je ne savais absolument pas que j'étais victime de quoique ce soit. Donc j'ai quand même réussi, non sans mal, j'étais accompagnée la première fois pour une prise de contact, à pousser la porte d'un avocat. Puis après il y a eu la demande de requête en divorce parce que, évidemment, l'autre ne faisait rien. Déjà, le dépôt de requête en divorce, je m'étais prise un message assassin disant que j'avais osé, moi, moi à qui il avait tout donné, tout appris, j'avais osé formuler une demande de divorce. C'est-à-dire que j'étais en train de lui dire : « Je ne veux plus t'appartenir, je ne veux plus être ta femme ». Donc déjà, j'étais assénée de : « Si ton père était là, il serait pas fier de toi. Tu fais ça pour me spolier. Tu

veux me soutirer de l'argent, tu veux me scalper ». Donc il appuyait bien là où ça fait mal. Et puis ensuite, l'effondrement physique et psychique a continué. Donc j'ai été hospitalisée pendant huit mois. Donc le divorce était un peu suspendu...

Des parcours judiciaires sources de sur-victimisations multiples

Que le dépôt de plainte ait été initié par la victime ou qu'il ait été contraint, il engage dans un parcours singulier.

Que la justice ne soit pas faite pour les personnes victimes, pas plus d'ailleurs que pour les personnes auteurs, tient à ce qu'elle s'attache à la constitution d'infractions. Ses références sont les codes et les procédures réglementaires, elle se préoccupe avant tout de qualifier, d'imputer et de sanctionner des actes, pour autant qu'ils ont une existence dans l'un de ses textes de référence. Son régime est celui de la preuve et si les éléments matériels, témoignages..., ne peuvent être attestés, il en résulte que, d'un point de vue légal, il ne s'est rien passé.

On conçoit alors en quoi la dissociation, la déréalisation, les débordements émotionnels (ou leur absence), peuvent être tous sources de récits confus, fragmentés, lacunaires..., et sont susceptibles d'engendrer du doute, voire de la suspicion, rendant irrecevables les allégations de violences subies. Et que dès lors la personne victime, voyant son récit réduit à ce qui peut être juridiquement établi et qualifié comme violences, ne peut pas s'y retrouver puisque tout ce qui est de l'ordre de son expérience subjective de catastrophe s'en trouve évacué.

La langue du droit et sa rhétorique, la pratique du droit et son formalisme : les témoignages de tous ceux qui s'y sont confrontés en révèlent les multiples facteurs de survictimisation :

- des interlocuteurs multiples aux langues et logiques étranges, sinon étrangères ;
- un processus judiciaire à la temporalité indéfinie et non anticipable, subie ;
- des interlocuteurs souvent absents et des carences d'information ;
- des procédures faisant fi des traces laissées par l'emprise et réactivant celles-ci (comme les confrontations, le procès) ;
- des logiques au plus loin des urgences vécues ;
- des décisions incompréhensibles parce qu'iniques, mais justifiées par les textes ;
- des stratégies de décrédibilisations émanant du mis en cause, de ses défenseurs, des acteurs de justice, susceptibles de générer un renversement des positions d'auteur et de victime ;
- la répétition d'un genre de violences vécues dans le temps de l'emprise dans la confrontation aux verbes, postures et autres émanant de l'avocat adverse, évidemment dans son bon droit ;
- des issues pour le moins aléatoires...¹⁰

SYLVIE A. (C2) : Et donc j'ai subi ces six années de procédure judiciaire, je crois que si on m'avait dit que ça prendrait six ans, je ne sais pas si j'y serais allée. Six années de procédure judiciaire, des expertises, des contre-expertises, des interrogatoires. Pouh ! Un truc de malade, quoi. Cette procédure judiciaire, c'est quasiment une double peine quoi. Faut toujours répéter, raconter, et on est seule. On dit « libérer la parole », ouais. La justice oui,

¹⁰ Nous avons à dessein fait le choix de retranscrire ici certains témoignages dans leur continuité tant cela fait ressortir de façon exemplaire les péripéties proprement insensées émaillant certains parcours judiciaires, notamment quand des enfants sont impliqués.

c'est important mais moi ce dont j'ai souffert c'était toutes ces années de procédure où j'étais seule, seule à faire face, seule à affronter, ça a été six années extrêmement difficiles. Et le procès ! Un avocat qui m'a laissée tomber purement et simplement sans que je ne puisse jamais le joindre. Je ne pouvais pas le contacter, il ne me répondait pas. Il a fallu que je retrouve une avocate par le réseau. Nadège m'a conseillée une avocate extraordinaire qui d'un seul coup a été émue, elle m'a entendue elle m'a écoutée, humaine, une femme extraordinaire. Donc le procès a eu lieu il y a cinq mois. Trois jours de procès qui sont d'une violence absolue, inouïe : de se retrouver en face de lui, d'entendre sa voix, malmenée évidemment par les avocats de la défense. Trois jours ! Je suis convaincue que ce procès c'est une fin, que j'irai mieux après. Il a été condamné, au lieu de vingt ans, il a pris cinq ans dont un an avec sursis. Donc là il est en prison, dans deux-trois ans il sera dehors. Donc on voit que c'est déjà limite le retour, parce que je me dis que j'ai deux ans pour quelque part disparaître parce qu'il habite à trois minutes de chez moi. Donc faut pas que je reste. Et en fait, le procès c'est pas... Je me suis littéralement effondrée, je sors pas de chez moi, là c'est exceptionnel. Je ne sors que pour faire mes courses. La difficulté aussi de trouver le bon thérapeute, j'ai changé plusieurs fois non pas parce que ce ne sont pas de bons thérapeutes mais ça m'apporte pas. Je suis très isolée, j'ai quelques amis, mais depuis 6 ans, c'est pas simple. Voilà, je vis recluse, totalement recluse, voilà...

MICHELE (C2) : Et cette plainte, je l'ai déposée. Je peux pas dire que j'ai été super accueillie, j'ai pas eu le courage de pousser la porte d'un hôtel de police ou d'une gendarmerie. J'étais pas capable... J'ai pas déposé plainte pour déposer plainte, pour dénoncer des faits, j'avais besoins de mettre des mots sur ce que j'avais vécu à partir du moment où j'ai pris conscience de ce qu'il m'avait infligé était répréhensible par la loi et que je connaissais l'auteur. Alors j'ai écrit au procureur de la République, parce qu'on a le droit, par courrier recommandé. J'ai écrit, j'ai de la chance, il paraît que j'écris plutôt pas trop mal et que j'arrive à dire les choses, du moins quand je les ai comprises. Avant, je me tais. Alors j'ai écrit en me disant : « Au moins y'a quelqu'un qui va lire ce que j'ai vécu ». Donc j'y croyais absolument pas. Un mois ½ après, les gendarmes m'ont auditionnée sur ordre du procureur, une très longue audition. J'étais une loque, franchement j'étais une loque. Je sais pas si c'est parce que les gendarmes étaient hypersensibilités ou hyper formés ou si c'était parce que c'était à la demande du procureur, en tous les cas j'ai eu un accueil ! Ils n'ont jamais douté, ils ne m'ont jamais culpabilisée, ils m'ont toujours crue et ils m'ont même expliqué, quand je racontais des choses ou sur ce que j'avais écrit dans ma plainte. Ils m'ont dit : « Mais madame, vous savez que ce que vous avez décrit comme faits, c'est du viol ? ». « Mais qu'est-ce que vous racontez, c'est mon mari ». « Mais madame, ça s'appelle du viol conjugal ». « Ben non, euh, il m'a pas frappée, il m'a pas droguée ». Et ça j'ai mis très longtemps avant de... je dis le mot mais j'ai été interviewée y'a pas longtemps et a priori la journaliste, il paraît que j'étais pas capable, je disais « Y'm'faisait, enfin y m'a... ». J'ai pas été capable et j'ai lu dans l'article elle écrit que j'avais pas été capable de prononcer ce mot. Je pense que c'est les pires violences, celles qui me tuent, qui m'ont le plus démolie. Je pense que c'est celles dont j'ai le plus honte, parce que ça se voit pas comme ça, mais j'ai l'impression que tout le monde voit que je suis pourrie de l'intérieur. Alors pour pas que vous voyez, que vous n'ayez pas à subir ça, ben je fais un peu de l'apparat, parce que si en plus je vous inflige l'image que moi j'ai l'impression que vous voyez, c'est horrible. J'ai pas le droit de faire ça. Donc c'est comme si c'était une bouteille dont le contenu était complètement imbuvable. Mais elle est belle la bouteille, enfin elle essaye de faire croire qu'elle est belle, et puis elle a la pêche, et puis elle arrête pas de dire des conneries, elle fait

tout le temps du Florence Foresti, elle fait tout le temps du spectacle, elle fait tout le temps rire. Et puis si un jour, si vous dites ce que vous avez subi, on ne vous croit pas : « Enfin quand même, ça se saurait si elle avait subi ça. Elle a un sacré caractère, elle a un tempérament de feu. Et puis c'est quelqu'un qui a plutôt une grande gueule ». Ah ouais... Donc j'ai porté plainte, y'a eu une longue enquête, les gendarmes ont fait leur job, franchement, et ils étaient convaincus. Je me rappelle dans l'enquête préliminaire, y'a eu une confrontation au commissariat, en visioconférence. Ce qui m'a sauvée c'est qu'il est allé dans une autre région, même si ça a pas empêché... je me suis enfuie de ma maison. Les gendarmes m'ont dit : « Partez, partez madame, vous allez mourir dans votre prison dorée. Partez, il va pas tarder à être mis en garde à vue ». Et un jour, j'ai appris par hasard dans le cadre de la procédure civile, j'avais changé de logement, j'avais pas mis mon nom sur la boîte aux lettres, j'avais pas fait de changement d'adresse. En fait j'existais pas. J'étais tellement dans la parano, j'avais l'impression que partout... D'abord, il savait tout ce que je faisais, je sais pas comment il faisait, il savait tout, où j'étais allée tout le temps. Puis un jour mon avocat me dit : « Monsieur sait où vous habitez ». Je lui dis « n'importe quoi, vous savez bien que j'ai jamais fait de changement d'adresse ». Mais en fait, je ne m'en suis pas rendue compte, pendant plusieurs mois il a engagé un détective privé et il m'a fait suivre partout, il m'a retrouvée. Sans doute pour montrer que j'étais une mauvaise femme, que je suis une mauvaise mère, une mauvaise épouse, une mauvaise sœur, une femme volage. J'ai vécu tous les déboires là où il m'a emmenée dans les sévices sexuels. La seule chose qui est ressortie des rapports de cet enquêteur, la seule chose croustillante, c'était la baguette de pain que je tenais dans mes mains. Il a vraiment dû s'emmerder pendant des mois ! Il a dû faire des planques. Quand j'ai lu le rapport je me suis dit : « Ben t'as vraiment une vie de merde ! ». Y'avait rien et pour autant tout ça a été déposé, tout ça était dans le dossier. Et puis un jour, peut-être après sept mois d'enquête et un certain nombre d'auditions, le parquet dans lequel monsieur résidait, il a été clairement dit qu'il y avait des investigations pour « enquête criminelle », on n'a pas arrêté de me le répéter. Les policiers : « Vous entendez ce que vous dites, c'est une enquête criminelle, il va être déféré devant le magistrat, il va prendre cher ». Le Procureur a ordonné une prolongation de la garde à vue. Il a eu 48 heures. Puis le procureur du parquet, pour une raison que j'ignore, a décidé de rapatrier le dossier ici parce que les faits se sont produits ici et qu'il fallait poursuivre les investigations criminelles. Tout le monde était sûr et certain. Et puis malheureusement, c'est arrivé en période de vacances judiciaires et puis un jour l'association qui s'occupait de moi m'appelle et me dit : « Le procureur a classé le dossier sans suite » ... Il faut savoir qu'en cas de classement sans suite, il y a des voies de recours. Mon avocat a formé une voie de recours officielle. Il a saisi le procureur général en argumentant. Et puis quelques temps après, suite au recours déposé, le procureur général a décidé d'ouvrir une information judiciaire que pour une partie des faits, les autres ayant été considérés comme insuffisamment caractérisés. J'ai porté plainte en 2013, on est en 2019, je ne suis toujours pas divorcée et j'attends... A force, je sais même plus ce que j'attends d'ailleurs, mais j'attends. Voilà... La justice existe, je pense qu'elle est pas toujours juste parce qu'elle est rendue par des êtres humains. Ça n'excuse rien. Quand on est dans une posture de victime, c'est très compliqué, c'est très violent, c'est très long surtout quand on ne vous donne aucune information. C'est terrible parce que tous les intervenants qui sont dans le cadre du système judiciaire, les avocats, magistrats, greffiers, secrétaires d'avocats, ils n'ont pas que nous, mais en même temps on se sent tellement emmerdante et chiant à tout le temps vouloir savoir. « Alors vous avez du nouveau ? » Parce que ça, la victime, pouh ! Le tribunal, parce que moi, mon dossier, il était pas... j'ai appelé la première fois en 2018 : « Excusez-moi, je voudrais

savoir... J'ai eu une greffière charmante, elle me dit : « Ça y est votre dossier est prioritaire ». « Ah bon ? ». « Oui, la magistrate va le traiter cet été ». « Ah, alors là ! ». Dès fois il ne se passe rien pendant six mois, un an, deux ans, puis en trois mois, la cavalcade, des expertises en veux-tu-en-voilà, des commissions rogatoires en veux-tu-en-voilà. « Et vous aurez du nouveau avant septembre ». Et puis pas de nouveau, puis octobre, puis novembre, et puis... Et au bout d'un moment j'appelle et je dis : « Excusez-moi, vous m'avez dit que mon dossier était prioritaire, où ça en est ? ». « Ah, figurez-vous que y'a des dossiers qui sont venus, urgents. Votre dossier il n'a pas été encore vu ». Et je lui ai dit : « Excusez-moi, il faut que je sois morte pour qu'il soit prioritaire ? ». Le greffier, charmant : « Mais non. Vous savez madame, je vous jure, il était bien en haut de la pile. Mais si vous attendez que la justice juge et vous reconnaisse victime pour vous reconstruire, mais madame, vous allez mourir ! ». Voilà, alors j'attends quand même, je suis pas morte, mais l'attente c'est extrêmement stressant, surtout quand on ne sait pas ce qu'on attend. Et je voulais dire dans les stratégies de défense de l'agresseur, nous victimes, on s'évertue, mais on s'épuise, on se tue à justifier de la vérité. Moi j'ai vécu des confrontations, j'ai vécu un calvaire. Franchement ils mentent avec un aplomb tellement ils ont des réponses à tout, ou à rien, et ils sont tellement convaincants, ils mentent tellement bien qu'ils sont plus crédibles que nous. Moi j'en arrivais à douter de la vérité, que peut-être que ce que je venais de dire, c'était pas vrai. C'est important, c'est une stratégie hyperclassique. Et je me suis dit : « Ouah, y'a quand même un paquet de représentants de la justice à côté, ils se font embarquer ». C'est le propre de l'emprise. Il y a énormément de manipulation perverse. Il faut l'entendre ce terme-là, c'est pas un terme qu'il faut s'interdire parce que la stratégie de l'agresseur elle est pensée, calculée, intentionnelle. C'est pas comme ça.

PATRICIA (C2) : Une fois je suis tombée sur une policière qui avait été formée ou sensibilisée. J'ai réussi à porter plainte. Après c'est l'angoisse, y'a les avocats. J'en suis à ma quatrième affaire. Il faut savoir que notre parcours, c'est pas que les violences conjugales.

Une autre langue, un autre vocabulaire, d'autres définitions à apprendre

SYLVIE A. (C2) : J'l'ai foutu dehors. Je l'ai fait mais le harcèlement a continué, la surveillance, les menaces, vivre dans la peur, ne plus dormir, ne plus dormir ou avec un couteau sous l'oreiller, pousser les meubles pour bloquer les portes. Et puis au bout d'un an j'ai appelé au secours des amis, parce que je ne me rendais même pas compte de ce qui m'arrivait, je ne savais pas, je n'étais plus en état de raisonner ni de réfléchir. J'étais vidée, j'étais plus rien, je ne tenais pas debout, je pesais 40 kilos. J'ai appelé des amis au secours. Ils m'ont trainée à la gendarmerie. J'ai pas eu un super accueil. J'ai pas été très bien accueillie, pas bien du tout d'ailleurs. Ils n'ont pas voulu prendre ma plainte. Harcelée je l'étais, il défonçait les portes de la maison, il était encore un peu chez lui, il se garait la nuit au pied de ma maison. Il avait le droit, c'était la voie publique. On m'a simplement dit que tant que j'étais pas menacée de mort, il fallait que je rentre chez moi et que je continue à vivre avec ça. Ce sont mes amis qui eux ont continué à essayer de trouver quelqu'un qui pouvait m'entendre et c'est le major de cette gendarmerie qui lui était très sensibilisé aux violences faites aux femmes qui est venu chez moi. Évidemment il a remonté les bretelles à toute son équipe pour l'accueil que j'avais pu avoir. Il est venu chez moi m'entendre et m'auditionner.

NADEGE (C1) : J'ai dit à mon avocate que j'avais pas été violée, que j'avais été forcée. Il ne me tapait pas. Je voyais le viol avec beaucoup de violence et beaucoup de brutalité, même si j'en avais eu. Donc pour moi une plainte pour viol c'était non, non. Je voyais le viol dans une ruelle sombre avec des hommes inconnus en capuche. Déjà, pour moi, le mot il était trop lourd. Donc je porte plainte pour violences et quand on porte plainte on doit remplir un questionnaire : avez-vous déjà été forcée sexuellement ? Je dis oui. Avez-vous été violée ? je dis non. Et je dis oui à toutes les autres questions. Avez-vous été forcée sexuellement ? Je dis oui et je lui donne des exemples : pendant ma grossesse, etc. Et ensuite elle a pas cherché plus loin, elle a pas demandé plus de détails... Ensuite en juillet je suis reconvoquée et la gendarme me demande : « Et quand vous dites que vous avez été forcée sexuellement, vous pouvez me donner plus de détails ? ». Ben moi bêtement je lui dis tous les détails. Et elle me dit alors « ça, c'est du viol ».

Des interlocuteurs ayant leur logique propre

MICHELE (C2) : Votre question c'est : « Qu'est-ce que vous attendez d'un avocat ? ». On en attend trop en fait, on attend qu'il comprenne tout, qu'il soit le psy, l'avocat, qu'il soit à l'écoute quand on pleure ; on veut pas qu'il pleure avec nous mais... On attend trop, surtout que quand on y va la première fois, on n'est pas du tout bien, on est dans un état d'effondrement. Le professionnel de justice, lui il fait son job, vous pouvez pas tout lui demander, même si pour nous c'est violent. On a l'impression qu'il nous comprend pas, qu'il est méchant, qu'il n'a pas de tact. Il peut pas pleurer avec nous sinon il peut pas défendre le dossier. J'ai été à la ramasse plus d'une fois dans le cabinet d'un avocat. Je suis ressortie plus d'une fois en colère : « Y m'a pas compris ! ». C'est leur job mais nous dans ces moments-là on est encore dans l'effondrement, on est encore dans l'emprise. C'est pas simple d'expliquer ça à quelqu'un, la victimologie, la psychologie d'une victime...

Se heurter à des stratégies de déstabilisation, de décrédibilisation notamment, à tous les temps de la procédure

JULIE D. (C1) : Déposer plainte ? Moi ça m'a traversée l'esprit mais j'y suis pas allée. Pourquoi ? J'étais déjà allée déposer plainte pour viol et ça s'était très, très, très mal passé. J'suis passée par la gendarmerie, -comme mon père était gendarme j'avais confiance en la gendarmerie-, et le gendarme avait un problème avec la définition du viol. Ma plainte est arrivée à Rennes et ils ont retrouvé le violeur. Et y'a eu confrontation avec le type qu'était à côté de moi ! Et ensuite on m'a prise à part et on m'a dit : « Oui, quel genre de relations vous aviez avec les hommes, qu'est-ce que vous faisiez exactement, est-ce que vous aviez plusieurs partenaires, etc. ». Et l'agent qui était là me dit : « Dans votre dossier on a vu que vous faisiez du droit. On va devoir fouiller dans votre passé et ça risque de nuire à votre carrière ». Donc on m'a classée sans suite, point barre. Et quand je me suis retrouvée avec cet espèce de psychopathe, je me suis dit : « J'ai rien encore comme preuves, j'ai rien du tout. J'ai pas de traces ». Tout était à l'intérieur. Les violences psychologiques, quand on parle des femmes, celles qui sont pas mortes, pour moi ce sont des mortes-vivantes. Quand on est encore en couple, on est des mortes-vivantes, et ensuite on survit si on vit encore. Donc malheureusement, comme j'étais passée par là, j'y suis pas allée et je me sens extrêmement coupable, parce que des femmes, y'a pas eu que moi, y'en a eu avant et y'en a sûrement eu après.

MICHELE (C2) : Des confrontations, j'en ai eu treize heures de confrontation, une fois sept heures, une fois six heures, c'est un calvaire. Il a excellé, la deuxième fois il a excellé, il a été brillantissime. Il a sorti toute sa stratégie de manipulateur pervers, une posture exemplaire. Le magistrat a été embarqué. J'ai déposé plainte en 2013, donc deux ans après l'introduction du divorce.

NADEGE (C2) : Donc on attendait avec impatience le procès en appel. Y'a une autre femme, la deuxième, qui avait porté plainte contre lui pour viol. C'est une femme que j'avais retrouvée. D'où aussi la défense : le complot, on est toutes des femmes, on complotte contre lui bien sûr, on s'est toutes mises d'accord sur une version... Le procès en appel s'est très mal passé, ça a été extrêmement dur, la défense avait pris un deuxième avocat. Donc là deux coriaces, on aurait dit que le procès c'était un peu le nôtre en tant que parties civiles. En sachant que, aux Assises, il ne devrait pas y avoir intimidation, les avocats ne devraient pas nous bousculer. Non, ça se passe pas comme ça, ils vous bousculent, vous êtes salie.

NADEGE (C2) : Nous les avocats de la partie adverse ont été très, très agressifs avec nous et pas qu'avec nous, avec les témoins aussi, et avec les experts psy il se sont pris la tête aussi. Nous c'était limite insultant, on nous a traitées de menteuses, on nous montrait du doigt. La théorie du complot, ils ont sauté dessus puisqu'on était plusieurs plaignantes. Donc on s'est toutes..., moi j'ai manipulé l'autre pour... Ils sont même allés jusqu'à dire que c'est la lieutenantante qui nous a poussées à porter plainte. Elle a déposé et elle s'est très bien défendue en disant que c'est son travail de qualifier des faits, pas de nous obliger à déposer plainte mais que quand on n'arrive pas à dire les mots, c'est son travail de qualifier les faits et donc de dire que c'était du viol.

PATRICIA (C1) : Et quand on est devant la justice, je peux pas vous dire, c'est nous la coupable. J'ai eu une avocate de mon bourreau qui m'agressait, je savais plus quoi dire, je pleurais. Cette avocate qui hurlait, qui me jugeait, qui s'est permise de parler de mes enfants qui étaient là, personne ne l'a arrêtée à la cour.

NADEGE (C2) : Aux yeux de la justice il faudrait avoir une tête de victime. Moi on m'a demandé à mon premier procès : « Nadège, vous vous habillez simple, pas trop de maquillage ». Et j'avais dit : « Ben je vais venir comme je suis habillée d'habitude ». C'est mes avocates qui m'avaient dit ça.

NADEGE (1) : C'était quotidien. Il fallait lui faire des fellations 2 à 3 fois par jour. On nous l'a reproché au procès. Ça faisait pas possible, c'est surhumain. Et en plus on devait en être flattées qu'il ait autant envie de nous !

Des parcours judiciaires dans lesquels les enfants sont sur impliqués

Un même hermétisme rendu ici encore plus opaque par la séparation et l'indépendance des différentes juridictions et la souveraineté du juge : juge des enfants, juge des affaires familiales, juge au pénal, au civil. D'où des décisions en parallèle ne prenant en considération qu'un aspect partiel de la situation, sans tenir compte du contexte dans son ensemble et des intérêts des uns et des autres.

Les incompréhensions générées par cette approche fragmentaire et fragmentante des situations de violences conjugales, les positions de principe, essentiellement morales, jamais questionnées comme telles qui les sous-tendent, peuvent notamment participer à retournement total dans lequel celui qui allègue du danger pour l'enfant se voit en retour suspecté de manipulation et d'instrumentation de la justice. Et tout ce qu'il peut alors tenter d'avancer pour étayer et faire reconnaître la réalité de qu'il allègue a un effet boomerang : il se heurte à une certitude telle que les éléments de réalité pourtant attestés par d'autres professionnels ne sont plus entendables comme tels et ont pour conséquence paradoxale de l'alimenter.

AUORE (C2) : J'ai donc averti pour ma fille que cet homme avait déjà été violent avec elle. Quand je suis partie, elle n'avait pas encore trois ans et moi j'ai vécu cette violence sous mes yeux, et je me suis dit : « S'il est capable devant moi d'attraper une petite fille par les cheveux et de lui cracher à la figure, de l'insulter au passage, - et en plus y'avait un ami à lui, chose que j'ai pas précisé ce matin-, qu'est-il capable de faire quand il se retrouvera tout seule avec elle ? ». Là était ma grande peur... ça a été très compliqué parce que c'est le papa et malgré tout il faut garder un lien avec le papa. Non pas que je sois contre, mais enfin là je dis c'est quand même un risque, et voilà. Qu'il la voie oui, mais est-ce qu'il n'y a pas une solution ? Donc on a trouvé cet accord avec le JAF : une journée, c'est-à-dire qu'il venait la chercher tous les samedis mais à la journée. Il venait la chercher en matinée pour la ramener le soir. Bon, sur une journée c'est plus rassurant, même si j'étais pas très rassurée. Les deux premières fois où elle est revenue, elle était, -c'est une petite fille très épanouie, qui discute, qui parle énormément, qui parlait, parlait pour son âge très bien en plus- et quand elle rentrait elle ne disait rien, rien du tout. Elle restait comme ça, ça pouvait durer une heure, deux heures, et puis finalement elle se remettait à discuter normalement. Et j'ai bien compris ce qu'il se passait. Elle disait : « Papa il a dit que t'étais méchante, que le monsieur il était méchant (au bout d'un an j'avais rencontré quelqu'un), que tout le monde était méchant ». Donc je lui ai mis les points sur les i, qu'il fallait qu'il arrête tout de suite de faire ça sinon je saisisais la justice pour réétudier les droits, parce que si elle allait avec lui c'était pour passer de bons moments et pas pour qu'il passe la journée entière à lui débiter des horreurs. Ça a eu l'effet escompté, c'est-à-dire qu'i s'est calmé un temps. Et puis, petit à petit, il ne venait plus ou une fois de temps en temps. Mon avocate m'a conseillé d'aller déposer des mains courantes encore, pour signaler quand il ne venait pas, au cas où il aurait eu l'idée de dire que c'était moi qui n'avais pas voulu lui confier. Donc c'est ce que je faisais. Au bout d'un moment, le commissariat m'a dit que ça servait à rien. J'ai continué quand même. Eux trouvent que ça sert à rien, moi je trouve que ça sert pas à rien. On m'a avertie que je devais déposer plainte, et à partir d'un certain nombre de mains courantes on m'a fait déposer une plainte qui n'a abouti à rien du tout. Et au bout de quelques années, elle était un peu plus grande et donc, comme convenu, la JAF, on s'était mis tous d'accord, - enfin tous d'accord, j'ai pas eu trop le choix-, que si ça se passait à peu près bien même s'il ne venait que quand il avait envie, si y'avait un match de foot et s'il avait pas envie de prendre sa fille et préférait voir le match de foot, donc elle pouvait très bien être trois semaines-un mois sans le voir. Donc elle avait grandi et là commencent les weekends comme dans toutes les familles : un weekend sur deux, la moitié des vacances scolaires. Effectivement je donnais des vêtements, des jouets que je ne revoyais jamais. Et, première chose qui m'a alertée, une voisine que je connaissais m'a dit : « Ta fille est toute seule dans la rue, je la vois régulièrement. Alors quand je suis là (elle a une fille qu'est plus grande) je lui demande d'aller jouer avec elle, mais très régulièrement elle est

toute seule. Y'a personne, il est pas là, personne n'est avec elle ». Dans une rue passante où y'avait une école. C'est pas ça qui posait problème, mais y'avait beaucoup d'habitations, une école de judo, des garages automobiles, donc y'avait énormément de circulation. C'était pas fait pour me rassurer. Et j'ai appris également que quand elle dormait chez son père, il n'y avait pas de jouets mais il n'y avait pas de lit. Donc quand elle allait dormir là-bas elle dormait dans son lit. Je lui en ai d'abord parlé, je lui ai dit : « Écoutes, c'est pas normal, y'a rien du tout, tu n'achètes rien, je ne revois jamais rien et tu pourrais quand même faire l'effort d'acheter un lit pliant, si vraiment ce sont les moyens financiers qui manquent ». Et euh, je lui laisse le temps et rien n'a changé. Donc j'ai fini par ressaisir le JAF... Pareil quand il l'emmenait en sortie, par exemple se baigner, il s'en occupait pas, c'est dangereux pareil, elle ne sait pas nager encore. Et un weekend elle part chez son père et elle revient mutique. Même au bout d'une heure elle restait mutique et surtout, là où j'ai compris qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas, on pouvait plus la toucher, on pouvait pas l'approcher. Rien ne sortait d'elle ; elle était totalement prostrée. Et là j'ai dit à mon ami, -je m'agaçais et je sentais que plus je m'agaçais, plus elle le ressentait aussi et que c'était pas la bonne solution. C'est lui qui a réussi à la faire parler, malgré tout. Et euh, elle a fait un dessin et elle nous a dit que pendant la nuit son papa lui avait caressé le sexe. Enfin, elle n'a pas employé ce mot-là, elle a dit : « Il a mis sa main et y m'a caressé dans la culotte ». Ça a été terrible, je m'attendais, j'ai toujours eu peur que ma fille revienne avec des bleus, peut-être même des membres fracturés, parce qu'il s'en était pris si violemment à elle, mais on s'attendait pas à ça, je m'attendais pas à ça. Et imaginez une petite fille qu'a pas encore six ans subir ça de son papa, on n'est pas prêt, on ne sera jamais prête. Et j'avais prévenu, j'avais prévenu tout le monde. Je suis évidemment allée porter plainte à la gendarmerie, euh ils m'ont plus ou moins crue. La première fois c'était, j'ai entendu, j'étais dans la salle d'attente et j'ai entendu qu'entre collègues ils parlaient d'un problème, un problème familial. Et puis je leur ai expliqué. Finalement, au bout d'un moment j'ai été prise au sérieux. J'y suis retournée plusieurs fois. Donc la plainte a été traitée. Ça a mis... ça a été un peu long, ça met beaucoup de temps. Nous avons été, lui, elle et moi ré entendus plusieurs fois par tout le monde, plusieurs coéquipiers plus ou moins tendres. Nous avons tous eu aussi des expertises psychiatriques. Donc il en est ressorti pour moi que je m'inquiétais pour pas grand-chose, que mon ex-mari était quelqu'un de tout à fait, le mot exactement ça devait être « équilibré » ou quelque chose comme ça, et que ma fille employait des mots pas de son âge qui étaient un peu bizarres quand on parlait de relations sexuelles. Vu ce qu'elle avait subi, je sais pas trop comment ça s'explique. Est-ce qu'il lui montrait des choses ? J'en sais rien. Est-ce qu'elle voyait des choses ? Enfin, après ce qu'elle avait subi, à moi ça ne m'étonnait pas du tout et ça m'étonnait que les experts s'étonnent de ça. J'ai vraiment pas compris. Je me suis vraiment énervée ce jour-là. Je me suis dit : « J'ai pas été entendue quand j'ai prévenu, on n'a pas voulu me croire, maintenant ce sont les experts psychiatriques, en fait on est en train de dire que je raconte absolument n'importe quoi ». J'avais saisi le JAF pour ce problème de lit, qu'elle était seule dans la rue, tout ça, et voilà que je dépose plainte pour attouchements sexuels alors qu'elle est mineure. Et entre deux, y'a rien, y'a pas de nouveau jugement et le weekend où il doit la prendre arrive. Ce weekend va arriver et j'envoie une lettre en urgence au juge parce que je veux essayer de faire les choses légalement en demandant au juge, en attendant que la procédure avance, de pouvoir garder ma fille chez moi. J'ai la lettre chez moi, qui est cinglante et qui me dit : « Oui enfin en attendant on est sur une ancienne ordonnance. Si vous ne lui donnez pas votre fille, sachez que c'est non présentation d'enfant et que vous risquez d'avoir des problèmes ». Vous prenez ça en pleine figure, vous vous sentez un petit peu lâchée de partout et finalement mon avocate

vient à mon secours et me dit : « Non, c'est parti, la plainte a été déposée, la procédure est lancée, personne ne viendra vous embêter. Gardez votre fille chez vous ». Ça, c'était la bonne nouvelle réconfortante après tout ça. Voilà, la procédure suit son cours, elle est entendue. Il faut savoir qu'on a affaire également, en plus des experts psychiatres, du moins pour elle, à la médecine légale. Elle est examinée par un médecin légiste pour voir s'il y a des violences sexuelles, des pénétrations, viols, et faut savoir qu'elle a pas encore six ans. Imaginez-la subir un examen gynécologique à cet âge-là. C'est compliqué. La police me dit : « Oui mais si avant vous avez été malmenée un petit peu, on cherche à savoir, parce qu'il y a des mères qui accusent leur mari sans fondements ». Je veux bien, ça existe, on peut pas le nier, mais enfin, le pourcentage est infime et j'ai dit : « Faire subir ça à son enfant, c'est immonde, y'a pas de mots ». Ça m'a vraiment blessée de voir ce qu'elle subissait, c'est juste atroce. Et finalement, pour terminer, la plainte a été classée sans suite. On est arrivé là. Et voilà, on repart avec ça. Voilà.

SONIA (C1) : Jusqu'au jour où c'est allé trop loin, il a failli me jeter par la fenêtre, j'habitais au 4^{ème} étage. Y'a eu beaucoup des violences, des violences envers mon fils également. J'ai réussi à ouvrir la porte de mon appartement et j'ai crié. Les voisins, y'a personne qui a réagi, mais au moins il est parti. Y'a un ami qu'est venu chez moi et il m'a emmenée à la gendarmerie. Ils m'ont emmenée à l'hôpital pour me faire examiner. J'ai dit la gendarmerie, c'est le commissariat. J'ai dit au policier que je savais pas si je voulais porter plainte. Y'avait eu plusieurs mains courantes. Je lui ai expliqué tout ça et là, il m'a dit : « Vous attendez quoi, qu'il fasse la même chose à votre fils ? ». Euh..., et j'ai porté plainte. Pendant huit mois, on a été tranquilles parce qu'il avait interdiction de s'approcher et de prendre contact avec nous. Et au bout de six mois, la plainte a été classée avec seulement un rappel à la loi, ce qui veut dire rien du tout. Nous sommes passé devant le JAF. Ils avaient tous les éléments de violence, des attestations de professionnels, de la famille, d'amis..., et il a eu un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires en présence de la grand-mère paternelle, sa mère à lui qui l'avait maltraité pendant toute son enfance, et qui n'était pas constamment présente de toute façon. A ce moment-là, mon fils n'avait même pas trois ans, et c'est là que l'enfer a commencé. Mon fils rentrait une fois toutes les deux semaines avec des marques, des hématomes, des griffures sur le corps. J'ai voulu laisser le bénéfice du doute au père, mais très vite j'ai compris, et mon fils commençait à très bien parler. Et j'ai compris que son père le tapait... J'avais des indices que mon fils me donnait sur des agressions sexuelles que j'ai peut-être pas voulu voir parce que pour moi c'était juste impossible, impensable qu'il puisse lui faire ces choses horribles, sexuellement. Jusqu'au jour, au mois de février, où j'ai ouvert les yeux. J'en ai parlé à mon fils, je lui ai demandé pourquoi il faisait certaines choses. Et il m'a expliqué. Je vous passerai les détails parce que pour moi c'est extrêmement dur même si pendant toutes ces années j'ai été habituée à le répéter aux divers professionnels, à la justice, inlassablement. A partir de là, il y a eu un signalement de l'école et j'ai porté plainte, une première plainte pour agressions sexuelles, viol et violences aggravées sur mon fils. Euh, cette plainte a été tout de suite classée sans suite. A partir de là, mon fils a été suivi par un psychologue. Moi ça faisait très longtemps que je voulais l'emmener au CMP, mais il fallait l'accord du père qui refusait, évidemment. Donc mon fils a été suivi par une association d'aide aux victimes où il y avait des psychologues. La psychologue a fait plusieurs signalements de ce que mon fils lui disait, de ce qu'elle ressentait. Il lui a confié beaucoup de choses. L'école a fait deux autres signalement, l'hôpital, les médecins ont fait d'autres signalements parce que quasiment à chaque fois qu'il revenait de weekend, déjà psychologiquement c'était extrêmement dur, et il avait des hématomes et

des traces diverses. Deuxième plainte avec tous ces signalements, classée ! Ça s'est passé pendant deux ans comme ça. Parfois l'autre, - je l'appelle « l'autre » parce que j'aime pas prononcer son nom-, ne venait pas chercher mon fils et il en profitait pour déposer plainte pour non présentation d'enfant. J'avais le témoignage de la maitresse qu'il n'était pas venu le chercher le vendredi, d'amis, mais j'ai passé des journées en cellule. J'ai été déférée devant le parquet, je suis passée devant le procureur, j'ai été mise sous contrôle judiciaire pour non présentation d'enfant, je suis passée en correctionnelle, j'ai eu quatre mois de prison avec sursis et 2000 euros de dommages et intérêts pour le père, sans preuve aucune, les policiers n'étaient même pas venus constater que ce n'était pas moi qui ne voulais pas donner mon fils. De là, le substitut du procureur m'a convoquée et m'a dit qu'il fallait arrêter de porter plainte contre monsieur et que « Quels que soient les nouveaux éléments nous classerons automatiquement la plainte ». Ça a été confirmé par mon avocate qui lui apportait de nouveaux éléments, des certificats médicaux. Ils n'ont rien voulu savoir... Jusqu'au jour où mon fils est revenu, un mois de février, -il avait passé une semaine chez son père-, dans un état catastrophique psychologiquement et physiquement : il avait des contusions partout, des griffures partout, des brûlures de cigarette, un érythème fessier, des fissures anales, des hématomes un peu partout, notamment un énorme sur le front avec une plaie ouverte. Il a été hospitalisé une semaine. Les pédiatres m'ont dit tout de suite d'aller porter plainte, ce que j'ai fait. La plainte a été classée en dix jours et le père n'a même pas été entendu. Suite à ça, le juge des enfants a été saisi, trois semaines après on passe devant lui et là ils ont placé mon petit garçon sous prétexte d'un conflit parental... Ça fait presque trois ans que mon petit garçon est placé, il a été placé pendant cinq mois en foyer. Pendant trois mois j'ai pas eu le droit de le voir ni d'avoir de contacts avec lui. Pendant un an je l'ai vu une heure toutes les deux semaines en visite médiatisée accompagnée d'un psychologue et d'un éducateur. Suite à ça mon fils a été placé en famille d'accueil. Là je suis tombée sur des éducateurs, notamment un, qui a compris les choses, qui a cerné la personne que j'étais, la maman que j'étais, et le papa. Ils ont fait un rapport à l'ASE comme quoi le placement était traumatisant pour mon fils qui n'allait pas bien du tout, qui était en danger. Le fait de se mettre en danger et de se faire du mal, ça anesthésie, je comprends maintenant pourquoi après ce qu'a expliqué le Dr Salmona. Ils ont dit que ce petit garçon, il fallait absolument qu'il rentre chez sa maman, qu'il ne serait bien qu'avec sa maman, et qu'il fallait absolument des visites médiatisées en lieu neutre pour le père. La juge a décidé donc de placer mon fils dans la famille paternelle ! J'ai cru mourir et quand on dit qu'on peut mourir de chagrin et de douleur, oui c'est vrai. Parce que j'ai cru réellement que mon cœur allait s'arrêter... Alors actuellement, mon fils il est toujours dans la famille paternelle. Je continue à me battre pour lui. Moi j'ai mis de côté tout ça, même s'il y a une plainte en cours parce que monsieur qui se trouvait souvent en bas de chez moi est venu me massacrer un soir. Donc mon avocate m'a conseillé de porter plainte mais moi je voulais pas parce que j'avais peur que ça se retourne contre moi et donc mon fils. Mais j'ai quand même fait. Il a été mis en examen pour ça, notamment aussi pour agression sexuelle, corruption de mineur et violences aggravées sur mon fils. Mais la juge des enfants a décidé de le laisser dans la famille paternelle. Euh, j'ai plus que mon fils et là ça fait deux ans qu'il est dans la famille paternelle. Donc je vous laisse imaginer l'état dans lequel il peut être. Je suis repassée en audience il y a quelques semaines. A partir de maintenant je vais l'avoir un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires, en espérant que dans six mois il rentre enfin. Moi malheureusement je cumule un peu tout : les violences conjugales, les violences sur enfant, les placements abusifs et aussi que la famille paternelle a le bras très long et a beaucoup d'argent, et malheureusement ça joue aussi...

Un formalisme des règles et des procédures de justice pouvant se retourner contre les plaignants et aller à l'encontre de tout sentiment d'équité et d'une juste appréciation de la gravité des situations

NADEGE (C2) : Un exemple tout bête, quand j'ai fait la demande avant la plainte, on m'a accordé tout de suite aucun droit de visite du père. La maman avant moi est passée après au JAF, donc elle avait plus d'éléments que moi, -elle avait mon jugement, plus sa plainte pour viol, plus la mienne-, et on a accordé au père un droit de visite pour sa fille. On parle du même homme, du même père, il est dangereux pour la mienne, pas pour la sienne. C'est complètement n'importe quoi.

NADEGE (C2) : C'est bien qu'on parle des enfants. J'ai été très mal conseillée par mes premières avocates qui étaient les avocates de Jacqueline Sauvage. Ma fille, j'aurais pu la mettre comme partie civile, moi je savais pas, elle avait pas vécu de violences directes, il l'a jamais frappée donc je voyais pas la nécessité alors qu'en fait, pas du tout, j'aurais dû. Parce qu'on me l'a reproché au procès en appel. En appel on peut pas rajouter des choses, donc comme ça n'a pas été demandé en première instruction, on peut pas redemander quelque chose. Donc quand on a demandé le retrait du droit parental, la déchéance ça n'existe plus, la juge l'a refusé parce que ça n'avait pas été demandé au premier procès et le fait de pas avoir mis les parties civiles, ça a joué aussi. Du coup, c'est re procédure, je ne suis pas encore lancée mais il faut que je me lance... Donc il faut que je recommence une procédure pour lui retirer le droit parental. Donc c'est pas encore fini.

IV. L'après emprise. Reconstructions

L'emprise ne cesse pas avec la rupture de la relation conjugale. D'abord parce que des formes de harcèlements multiples peuvent perdurer, voire être exacerbées par la séparation, notamment à travers les enfants quand il y en a, visant à maintenir le lien à tout prix et à rester ou redevenir le seul et unique partenaire ; mais aussi parce que l'imposture originare a fait que l'on s'est perdu soi-même et que les séquelles qu'elle a laissées peuvent être massives. Il n'est pas aisé d'en sortir et de retrouver la cohérence et la continuité de soi-même quand l'on a été « un autre », l'autre d'un autre, quand tout ce que l'on était a pu faire l'objet de dénigrement systématique et de violences à caractère punitif.

Ouvrir un monde qui s'était clos, avec les stratégies de sécurisation que cela exige d'une part, devoir se redécouvrir et se reconquérir soi-même d'autre part, forment la trame de ce travail de reconstruction.

Faire avec ce qu'on n'est plus

MICHELE (C2) : J'ai vécu des choses difficiles dont j'ai pris conscience même au cours de la thérapie, trois ans après. Faut pas croire qu'on y arrive, même quand le déclic a eu lieu, que j'ai eu une prise en charge. J'ai pas été capable de raconter tout ce que j'avais vécu. C'était au cours de la thérapie, j'avais une image, un bruit, un son, un geste et j'avais un flash, et je disais : « Oh le mot que vous venez de dire, le geste que vous venez de faire, ça me rappelle quelque chose ». Et j'étais alors capable de raconter, -alors que ça faisait 15 ans que ça s'était produit-, exactement la scène comme s'il était là. Et, je suis désolée, je rentrais chez moi terrorisée, je faisais des cauchemars. Et dire que oui, le chemin est très long, je pense qu'on n'en sort pas indemne, je me bats au quotidien, pour moi, pour les autres, en espérant être reconnue. J'attends pas grand-chose, c'est très compliqué, c'est très douloureux.

JULIE D. (C2) : Il faut savoir qu'on a chacune notre parcours, y'a pas UN parcours, y'a pas UNE manière de se reconstruire, y'a pas UNE manière de faire. On fait comme on peut, on est bancal, au moins au début, et on ne se retrouve pas comme ça, c'est faux, ça fait 15 ans, il a fallu 15 ans... On est comme une espèce de puzzle, toutes les pièces sont retournées et on essaye d'en retourner une pour faire un paysage, et y'a toujours une pièce manquante, et c'est compliqué, et je ne voudrais pas culpabiliser celles qui sont dans un processus par rapport à celles qui s'en sont sorties, qui sont reconstruites et aujourd'hui se sentent fortes. Tant mieux parce que ça donne de l'espoir, c'est une très bonne chose, c'est très bien, mais faut pas culpabiliser les autres.

RACHEL (C2) : Ce d'autant plus qu'on a le droit de revenir en arrière, malgré tout. Parce que moi, je découvre aussi après vingt ans de thérapie, après une belle pièce de théâtre, après tout ce que je fais, eh bien il sort de prison. Ben je peux vous dire que le trauma revient, il revient. Et là je suis comme en 1999, là. J'ai l'impression de revenir en arrière, et là j'ai besoin d'aide alors que j'en avais pas forcément besoin.

MICHELE (C2) : L'emprise, je parle en connaissance de cause, j'ai vécu huit ans dans un enfermement psychique. C'est même pas..., c'est au-delà de la violence psychologique, c'est une véritable torture morale. Quand on vous conditionne dans tous vos faits et gestes du quotidien, c'est comme si vous aviez été victime d'un grave accident de la circulation où vous

perdez l'usage de la parole, vous êtes amnésique, vous avez de multiples fractures, vous pouvez plus manger seul, vous habiller seul, vous ne pouvez plus choisir, vous ne pouvez plus mettre ce que vous mettiez avant. C'est exactement la même chose. Nous sommes des polytraumatisés. Quand on sort de ce système-là, et j'insiste, c'est utopique de penser qu'on s'en sort seul, j'en ai plein dans le collectif qui me disent mais les psys c'est pas bon, les avocats c'est tous des ceci, les magistrats c'est tous des cela, Je suis désolée mais dans toute profession, y'a des bons, y'a des mauvais, y'a des moins bons, des mieux formés, des moins bien formés. C'est tout ce mécanisme-là dont je suis sortie. J'ai fait un long travail de prise en charge en unité de victimologie. J'ai réappris le quotidien. Ce qui pour vous est complètement anodin, mais moi, me faire un petit déjeuner à l'heure que je veux si j'en ai envie, en pyjama si je veux et pas en talons aiguilles, vautrée sur mon canapé en regardant la télé les pieds sur la table sans que personne ne me dise « tu n'as pas le droit » et que j'aie un tsunami qui se déclenche. Ben pour vous c'est rien, pour moi c'était énorme. Et quand on me disait « qu'est-ce que tu as fait ce week-end ? », je répondais : « J'ai fait un truc, vous pouvez pas savoir ! ». Je me rappelle la première fois, qu'on m'a posé la question, j'ai dit : « J'ai pas fait de courses ! ». J'avais rien dans le frigo, j'avais envie de rester chez moi en, comme je dis souvent, en « qui-pue-qu'est-moche », c'est-à-dire que si on venait chez moi j'étais pas coiffée, pas maquillée, pas habillée, en pyjama quoi ! Et je me suis dit que j'avais envie de faire un plateau repas devant une émission de télé où y'avait pas besoin de se prendre la tête. Vous allez dire « elle n'a rien fait d'exceptionnel », mais pour moi c'était inouï parce que même le weekend je devais être impeccable, toujours impeccable. Si quelqu'un vient sonner, je suis la vitrine, je suis la chose, je me dois d'être impeccable et je me dois d'être à la hauteur de celui qui est exceptionnel. L'emprise c'est ça, c'est dans tous les gestes du quotidien : faire à manger, se laver, s'habiller, se coiffer, parler, écouter, tout., la façon de conduire, la façon d'éduquer les enfants, la façon de dépenser mon propre argent. Et quand c'est tous les jours, tous les jours, tous les jours, je peux vous dire qu'à la fin vous ne savez plus vraiment rien faire. Et ce propre geôlier qui vous a complètement déstructurée, détruite, le problème c'est que c'est devenu votre pilier et le jour où vous sortez de ça, qu'est-ce qui se passe ? C'est l'effondrement.

L'enfant, une victime polymorphe, un être polyvictimisé, à aider aussi

Si l'on considérait jusqu'alors que les enfants n'étaient pas impliqués dans les violences conjugales dans la mesure où ils ne faisaient pas l'objet de violences directes et n'en étaient pas les témoins visuels, il est de plus en plus admis qu'il doit être, dans tous les cas, considéré comme une victime à part entière et faire l'objet d'une attention particulière. Ce passage de l'enfant témoin à l'enfant victime-de atteste d'un souci nouveau, en marge du droit, celui des incidences de la violence conjugale sur son droit à la santé et la sécurité.

Qu'en est-il du sort au long cours des enfants victimes de violences conjugales ? Du côté du monde psy, la focalisation sur les violences les plus manifestes qu'il a pu subir, en termes de traumatismes notamment, ou encore sur une symptomatologie évocatrice d'un trouble psychique, font encore trop souvent écran à l'appréhension des effets de l'emprise au long cours et des climats et ambiances (relations de pouvoir et de proximité) conjugaux et familiaux dans lesquels il a baigné.

AURORE (C2) : Donc on essaye de se faire suivre, au début, elle voulait pas, c'est compliqué. J'ai réussi quand même à la persuader. Adolescente, elle a explosé. Enfant ça allait encore. Adolescente, ça a été un tsunami. Je la comprenais plus, elle ne me comprenait plus. Je pense

que tout ça est remonté, tout ce qu'elle n'avait pas vu quand j'étais avec son père, qu'elle avait entendu et ressenti, et toutes ces violences qu'elle a subies, ça a été terrible. Et là elle était tellement mal qu'elle a accepté de se faire suivre. Aujourd'hui elle a déménagé puisqu'elle essaye d'éviter son père. On habitait toujours dans la même ville, elle le croisait et elle était tellement terrifiée quand elle le croisait qu'elle changeait de trottoir. Et un jour ils se sont retrouvés face à face dans le bus, et il est venu lui parler en lui demandant si elle voulait venir le voir, si elle voulait bien lui donner son numéro de téléphone. En fait elle a pris peur, elle a déménagé assez loin et voilà, aujourd'hui, je lui demande de reprendre une thérapie parce qu'elle en a besoin, parce que quand tout va bien, ça va, et au moindre problème elle s'écroule. Y'a quelques semaines encore, alors que tout ça est arrivé il y a dix-huit ans, je sais pas si vous imaginez, on en est encore là, c'est difficile même si on a fait beaucoup de chemin. Moi j'ai refait ma vie, j'ai deux garçons, deux petits frères ça nous aide à avancer. Donc elle m'appelle il y a quelques semaines suite à une rupture sentimentale et elle me fait comprendre qu'elle a envie d'en finir. Elle me dit : « Tu vois bien, je suis pas bien, y'a quelque chose à l'intérieur de moi qui va pas et tu le sais ». Je lui dis « Oui je sais, tu as vu quelqu'un ? ». « Non mais j'vais le faire ». Maintenant ça va mieux, mais voilà, les conséquences c'est ça. Quand on dit qu'on a beaucoup de mal comme victimes, on a toutes un peu la même histoire et c'est compliqué. Et j'ai deux garçons, et un de mes deux garçons qui est passionné par l'uniforme, tous les uniformes : pompier, militaire, gendarme, police. Il a 15 ans, il vient d'entrer en seconde et il me dit : « Tu sais, quand je serai policier (il veut déjà être policier), si t'as des dames qui viennent te voir qui sont mal, tu me les envoies ».

RACHEL (C1) : Ça, dès petite ça a été une grande question pour nous, de savoir comment j'allais lui parler de cela. Parce qu'elle avait été autant traumatisée que nous. Sa famille s'est complètement éclatée, elle avait 2 ans, elle était témoin de ça et elle a perdu l'usage de la parole alors qu'elle commençait vraiment à parler. Et surtout, elle ne se nourrissait plus. Alors j'ai compris très rapidement que c'était l'angoisse parce que dès qu'elle mangeait, elle vomissait. Il y a quelque chose qui la touchait. Donc elle a été accompagnée par le CMPP au départ et ensuite tout le long de son évolution elle a été suivie par des psychologues, ce qui a permis peut-être de limiter la casse. J'avais plutôt bon espoir parce que moi je m'étais dit qu'elle avait pas vécu les violences à part avoir été témoin. Les deux premières années ont été difficiles mais après elle a vécu les conséquences de ces violences : sa maman qui va pas très bien, sa famille éclatée, des disputes entre nous. Ça déchire une famille ce genre de choses même si on est très liés, il y a quand même des reproches à se faire. Il a fallu qu'on travaille beaucoup pour que le noyau familial continue à exister. Et aujourd'hui, elle a 21 ans et je dois dire qu'elle va pas bien, elle va pas très bien. Elle va pas très bien. Elle a été diagnostiquée bipolaire alors que pour moi ce ne sont que les conséquences du traumatisme et qu'il faut que, comme moi, elle fasse le tour et qu'elle reprenne et qu'elle rejette le scénario qu'elle a vécu ; surtout qu'elle a l'âge où pour moi le meurtre s'est passé. On en est là mais j'ai plutôt confiance en elle, ...un peu moins dans le diagnostic des soignants. J'ai du mal parce qu'on me dit que c'est normal que je n'accepte pas sa maladie. J'ai quand même un peu de mal. Ce n'est pas que je n'accepte pas, c'est que je réfute. Mais si elle a besoin d'être dans ce processus de suivi... Ce qui m'embête, c'est qu'elle prenne des médicaments et qu'on ne l'accompagne pas dans sa vraie douleur et dans ces violences, mais dans sa maladie.

Se reconstruire suppose de devoir en passer par des questions autour de sa culpabilité et de sa responsabilité personnelle

NICOLE (C2) : En fait ce qui est intéressant, c'est pas l'histoire en elle-même, c'est ce qu'on réitère et la responsabilité que nous-même on prend d'être entré dans cette histoire-là. Et je pense que c'est ça qui est intéressant. Parce qu'on a toutes des histoires qui nous ont transformées et qu'en sortant de cette histoire-là, on n'a plus qu'une chose à faire, c'est faire un reset et recommencer tout, parce qu'on n'a plus aucun repère quand on sort d'une histoire comme celle-là, quelle qu'elle soit, et voir la responsabilité qu'on a, pourquoi on va vers des gens comme ça, et pourquoi ces gens-là viennent vers vous. Y'a quand même une histoire derrière ça, c'est pas que l'autre le fautif, on a notre part à nous de responsabilité. Plus on fait le travail pour nous, plus on voit où est la faille. Ça peut être l'abandon, le sentiment d'abandon. Et à force d'avoir ce sentiment d'abandon, on n'a surtout pas envie de ressentir ce sentiment d'abandon. Donc on dira toujours oui. Faut apprendre à dire non, et pour apprendre à dire non, il faut connaître notre propre histoire, il faut connaître nos failles, il faut peut-être pouvoir accuser nos parents, y'a pas de mal à ça : « T'as mal fait, et je comprends pourquoi j'ai réagi comme ça dans ma vie ». Cette vie qu'on fait avec cette personne, dire que j'étais amoureuse de lui, non. J'étais dans le sentiment de foncièrement vouloir être amoureuse, parce que j'étais dans l'abandon. Donc tout est très biaisé quand on rencontre une personne comme ça. C'est pas tellement lui qui rentre dans notre vie, c'est nous qui rentrons dans la nôtre, vraiment !

MICHELE (C2) : Je suis d'accord, on croit qu'on est amoureuse, c'est bien, bien, bien après qu'on se rend compte que c'était pas de l'amour. D'où vous avez vu que l'amour détruit ? Et y'a quand même quelque chose, on a une petite voix intérieure et on est incapable de l'écouter... Longtemps je me suis sentie coupable, responsable. Mais aujourd'hui je dis non, ce n'est pas de ma faute, je n'ai rien fait, je ne me sens pas responsable des agissements de l'autre.

NICOLE (C2) : Je ne dis pas que c'est ma faute. Et surtout je ne prends pas la responsabilité de ce qu'il m'a fait faire. En revanche, la responsabilité que moi je prends, c'est que tout était là pour que je puisse rencontrer cette personne. Et plus tôt, dans l'éducation, on donne à nos enfants le sentiment d'amour, le sentiment de dire non ; plus tôt on le fait et moins on a de chance de tomber sur ce genre de personne, et moins de failles aussi on aura. C'est cette responsabilité que moi je prends, pas celle de ce qu'il m'a fait faire, ça c'est hors de question.

Et des questionnements sur l'auteur

Bien plus que son éventuelle condamnation, la reconnaissance de ses actes paraît être, pour bien des victimes de violences conjugales, la seule véritable garantie qu'il ne récidivera pas, que ce soit sur elle ou sur d'autres à venir ; avec tout ce que cela a d'aléatoire.

RACHEL (C1) : S'il en venait à demander des excuses, à avoir une once de culpabilité sur ce qu'il a fait de mal à moi et autour de moi, ça me libérerait. Parce que ça voudrait dire que le danger n'existe plus parce qu'il aurait reconnu qu'il est nocif. Ça me libérerait. Et comme il l'a pas cette conscience, c'est là que le danger continue : malgré la prison, malgré le temps il n'a pas conscience de ses actes. Alors forcément, on peut pas les forcer à prendre conscience mais en tout cas la société peut leur montrer qu'il y a une justice

MICHELE (C1) : J'aimerais bien qu'il reconnaisse sa responsabilité. Mais le problème c'est que c'est pas du tout le cas, il est responsable de rien, le responsable c'est moi. Dans mon parcours, à un moment les rôles sont inversés. La posture de l'agresseur c'est de continuer dans sa seule et unique stratégie d'attaque où les rôles sont inversés. C'est la théorie du complot : tout est manigancé, et de toute façon c'est bien connu, j'suis folle. L'agresseur est un homme bien. J'ai cru longtemps quand j'étais au fond trou, j'ai cru longtemps. J'attendais des excuses, un pardon, je m'disais ça n'existe pas quelqu'un qui peut être cruel à ce point-là, il va forcément à un moment dire pardon, je ne savais pas, pardon d'avoir fait ça. Non en fait j'ai compris que je n'aurai jamais quelque chose qui ne viendra pas.

Retrouver une vie amoureuse, reconstruire une vie conjugale ?

Elle a été peu évoquée lors des colloques, mais l'une des conséquences possibles au long cours d'une emprise conjugale peut être la difficulté à se projeter et se réinvestir dans une nouvelle vie amoureuse et de couple.

NICOLE (C2) : Moi ça fait 10 ans de ma vie que je ne fais que me reconstruire après cette histoire. J'ai 46 ans aujourd'hui, je n'ai aucune vie de femme et je vais commencer aujourd'hui peut-être, à en avoir une. Donc effectivement ça prend du temps. J'ai pas dit que c'était facile, les mots sont peut-être faciles, mais le processus est extrêmement long, parce qu'on recommence à zéro.

MICHELE (C2) : Moi ça fait peut-être 7-8 ans. J'ai une histoire similaire à celle de Nicole. Il m'a fait transgresser toutes mes valeurs. Je vais mieux, beaucoup mieux, je suis reconstruite mais pas totalement parce que j'ai pas de vie de femme.

AUORE (C2) : Après, quand on part, on n'est plus soi-même... Moi quand je suis partie je me suis fait peur. J'ai eu des actes de violence, pas par rapport à ma fille évidemment. Et quand je me suis mise à fréquenter quelqu'un, ça a été terrible parce que je me suis mise à faire des choses, casser des objets, les balancer, être dans l'agressivité et réagir à un mot, un son, un mot qu'on peut plus entendre, qu'on trouve insupportable parce que ça vous renvoie à ce que vous avez connu.

Faire savoir

Les deux colloques en attestent, témoigner représente un prolongement souvent nécessaire au travail de reconstruction personnelle : informer, sensibiliser professionnels, public, politiques, par tous les moyens à disposition.

En faire œuvre de création dans un travail d'écriture, plastique, de mises en scènes..., chercher des formes sensibles à même d'en restituer les climats et ambiances en est le corollaire.

RACHEL (C1) : A la base la pièce a été créée. C'était une œuvre théâtrale qui a été éditée par la suite et est devenue un texte lisible comme un livre, une histoire, un récit. Dans le contexte où ça a été créé, c'est parce que lorsqu'on est victime on croit au début qu'en n'y pensant plus on va pouvoir passer à autre chose, qu'il faut avancer coûte que coûte, qu'il faut balayer le passé et avancer. Et puis, en fait, malheureusement le passé revient, les blessures

reviennent et puis surtout j'avais l'impression que cette histoire n'était pas totalement terminée. Et là, au moment de l'écriture on arrivait à un peu plus de la moitié de la peine, puisqu'il a pris trente ans de prison et vingt ans de sûreté pour assassinat et tentative d'assassinat et c'était il y a vingt ans. Là, aujourd'hui ça a été créé il y a six ans et y'a six ans j'étais à plus de la moitié de la peine et j'étais très inquiète de me dire ce que j'allais devenir à la fin de cette peine. Et je me rendais compte que je n'avais rien fait. Enfin, rien fait, je m'étais occupée de moi, de ma psychologie mais j'avais vraiment besoin d'agir auprès de ces professionnels, de porter ma parole parce qu'il y avait encore beaucoup trop de choses que j'entendais et ... C'est un fait d'actualité qui m'a vraiment mise en colère, y'avait encore une femme qui était morte après un millier de plaintes et ça m'a décidée : « Si tu le fais pas pour toi, fais-le pour les autres ». C'était insupportable de voir qu'après cent cinquante plaintes, elle était morte. C'était une affaire qui était à Fontenay Les Bois. C'était une femme qui avait quitté son conjoint depuis pas mal de temps. Elle avait déposé plainte, elle était harcelée, bref, la même histoire sauf qu'elle, elle est morte. Et là je me suis dit : « Ma petite Rachel, puisque tu sais pas pourquoi tu vis, - parce qu'après une histoire comme ça, on vit évidemment avec la culpabilité d'être vivante et pas son papa-, t'es vivante, fais au moins quelque chose ». J'ai décidé d'être comédienne, donc d'être moins utile que les autres. Donc j'ai décidé de livrer ce que j'étais en paroles. Ça fait partie de ma reconstruction intérieure. En fait, cet espace-là, c'est un espace où je peux faire ce que je veux, où je peux m'extérioriser, sortir des émotions qui sont insupportables tous les jours. Là c'est hurler, crier, pleurer, rire. Et on me trouve formidable ! Si je le faisais dans mon 50 m2, on appellerait un psy ! Et j'en avais besoin. Au départ j'ai commencé le théâtre comme ça, et j'en ai fait mon métier. Du coup ça a été naturel pour moi. Et ce que m'avait apporté le théâtre, c'est aussi beaucoup de réflexion. Moi, en voyant les histoires des autres ou des histoires inventées ou même la philosophie des autres, il y a toujours du fond dans une pièce de théâtre. Ça m'a fait beaucoup réfléchir, beaucoup grandir sur l'humain, sur la compréhension de plein de sujets et je me suis dit si moi je dois parler de l'histoire, parce que j'en avais besoin, ça serait par ce biais-là. Parce que j'ai confiance en cet espace-là, dans le public qui vient voir du théâtre. La manière dont on vient voir du théâtre, c'est pas la même que quand on regarde sa télé. Là on s'implique un peu plus, on vient, ça veut dire que déjà on s'intéresse, y'a un regard bienveillant... Mais c'était pas gagné. Parce qu'au départ le besoin d'écrire il est là, on le fait mais après il faut le mettre en scène. La question c'est : « Tu le joues ou tu le joues pas ? ». J'ai choisi de pas la jouer, pour prendre de la distance avec cette histoire. J'avais besoin à ce moment-là, y'a six ans, de prendre de la distance avec l'histoire. Et après, y'a une comédienne qui s'en saisit, c'est formidable. Et après, y'a le public, on le livre au public Et c'est là où j'ai eu vraiment peur. Je me suis dit : « Si encore on ne m'écoute pas, on ne me croit pas, si on minimise, qu'est-ce qu'il va se passer ? ». Je me suis dit : « Au moins t'auras l'état des choses, tu sauras comment agir et où te positionner ». Et ce que j'ai reçu c'était au-delà de ce que je pouvais imaginer... Et aujourd'hui, ce recul pris, c'est devenu une histoire parmi d'autres. Vous voyez bien, on raconte à peu près toutes les mêmes choses, on a toutes les mêmes mots et les mêmes anecdotes pour décrire, les mêmes symptômes et les mêmes processus. Donc ça devient une histoire universelle. Plus j'entends des témoignages et plus je me dis : « Ce n'est pas que ton histoire ancienne, c'est l'histoire de toutes les femmes ».

UN NOUVEAU PARADIGME

Comment, à partir des expériences multiples des témoins et des professionnels, transformer un état des lieux en un ensemble de propositions visant de nouvelles modalités pratiques de prise en charge des violences conjugales ?

A l'exemple du récent Grenelle, une volonté politique est née et s'est affirmée. Suffira-t-elle, ce serait illusoire de le croire si elle ne débouche que sur des décisions techniques et ne se préoccupe pas de ses conditions de mise en œuvre, il est sans doute trop tôt pour le dire. Un exemple : la formation des professionnels de tous horizons. Elle est incontestablement une nécessité mais elle risquera d'être vaine si un ensemble de pré requis ne sont pas posés et remplis quant à son contenu et quant à sa possible intégration aux savoirs et savoir-faire professionnels déjà acquis ainsi qu'à la culture propre à tout corps professionnel et à son institution d'appartenance. Un autre exemple, celui du retrait temporaire de l'autorité parentale au conjoint violent. La mesure semble s'imposer tant les questions de parentalité partagée peuvent être l'occasion et le lit de certaines violences. Mais sur quelles bases le magistrat statuera-t-il ? Avec quels outils d'appréciation de la situation ?

Dans son prolongement cependant, la longue période de confinement liée à la pandémie de coronavirus et l'inquiétude générale qu'elle a suscitée à juste titre quant à aux risques de multiplication des violences intrafamiliales et conjugales, a généré une créativité nouvelle en la matière, dont il convient de tirer certaines leçons.

1. DES CONSTATS

Un objet de travail. Travailler sur les effets de l'emprise c'est poser comme possible le fait de travailler sur les retours d'expériences judiciaires tout autant que sur les retours des milieux ordinaires et habituels.

- La méconnaissance des effets de cette construction entretient une relation toxique entre l'écouter et la personne victime. L'emprise est toxique, que ce soit pour la victime dans ses retours d'expérience, pour l'écouter en termes de méconnaissance et de méprise, id est d'autoprotecteurs. L'emprise fait que chacun est persuadé de parler la bonne langue pour se faire comprendre et être au plus près des exigences de sa position, personnelle et/ou professionnelle.

- Cette élucidation, par expérience, se fait en deux temps, parfois se chevauchant et dans des durées plus ou moins longues, parfois sans continuité, fait d'allers et retours. Il en est de la construction d'un pouvoir se vivre, puis celle d'un vouloir le dire. Mettre en mots une expérience pour soi-même suppose de n'en être plus envahi, et sans tiers cette expérience ne peut tenir. Communiquer son expérience suppose d'appréhender la langue de l'autre dans ses différences d'intention et de construction. Ce qui suppose d'admettre a priori que chacun poursuit un objectif dont la communauté est loin d'être acquise.

- Par l'emprise chacun est malade de sa propre langue et celle-ci le conduit là où elle est destinée. On dira donc d'emblée la relation est toxique si elle ne prend pas acte et ne fait pas expérience de ses malentendus et méprises, inhérents à la langue. On dira alors que la relation entre écouter et victime est toxique. La maladresse est alors maltraitance, malveillance, malmenance, ou malchance.

Deux grands axes de réflexion sont ressortis de manière forte des différents témoignages et dont la non prise en compte est apparue facteur de survictimisations multiples : le « pouvoir se vivre », le « vouloir le dire ». L'injonction systématique « déposez plainte » comme condition d'ouverture à des propositions d'aide est apparue très souvent, d'une part bien trop prématurée et ne correspondant pas aux urgences vécues, d'autre part faire peser le poids de la responsabilité sur la victime.

2. DES PROPOSITIONS

Ce sont ces deux axes qu'il faut donc développer.

A. Préventions des violences conjugales : des espaces pour contribuer au « pouvoir se vivre » victime

La prévention doit être entendue à plusieurs niveaux, primaire, secondaire tertiaire :

- Primaire : diminuer l'incidence des violences conjugales ;
- Secondaire : elle vise au dépistage précoce des situations de violences conjugales ;
- Tertiaire : vise à développer les dispositifs de prise en charge de situations avérées et l'accompagnement des personnes impliquées (conjoint violent, conjoint violenté, enfants) ; évaluer les impacts et travailler sur le dégagement.

1. Former les professionnels de proximité

Formation à l'emprise et à sa langue, aux confusions qu'elle engendre.

Formation à une disponibilité et à une attention spécifique à la langue de l'emprise, et à l'organisation de moments de rencontre à l'occasion desquels un « déclic » peut survenir.

2. Promouvoir le travail en réseaux pluri-professionnels et pluri-institutionnels

Penser la complexité et les articulations entre institutions et professionnels convoqués à la prise en charge des situations de violence conjugale, les limites de compétences des uns et des autres se faisant toujours aux risques, et d'empiètements, et d'espaces laissés vides.

3. Penser des espaces dans les marges, créateurs d'opportunités

Ils ne doivent pas viser d'emblée le long terme mais des formes de contractualisation ponctuelles autour d'un projet quel qu'il soit :

- des espaces structurants pour écouter
- des espaces aléatoires pour des opportunités ou des moments
- des espaces pour prendre en compte
- des espaces d'autodiagnostic pour avoir à se dire.

Ceci est à concevoir sur le modèle de certaines dispositions mises en place lors du confinement :

- des espaces détournés
- des personnes autorisées
- des interlocuteurs avertis

4. Des groupes forums à destination des victimes

Des inventions existent déjà sous cette forme dans d'autres domaines, comme par exemple le Théâtre Forum. Ces groupes forum sont à différencier des groupes de parole thématiques autour d'une question prédéfinie afin d'en chercher en commun des modes de résolution ou de réponse ; ils apparaissent souvent bien trop prématurés car ils supposent le problème déjà circonscrit, connu.

C'est l'une des leçons à tirer des colloques inversés : créer des espaces de parole entre pairs, penser en termes de communautés d'intérêts, communiquer sur les manières de dire le quotidien, pour qui, pour quoi... Ils ont un objectif : se donner du problème (et non chercher à le résoudre), faire prendre forme et se donner une langue pour un tiers.

5. Les médias

L'on en sous-estime sans doute sa dimension pédagogique, pourtant indispensable dans une perspective de prévention primaire, secondaire et tertiaire. L'on ne peut là non plus négliger chez ses professionnels les effets de confusion induits par la langue de l'emprise. La réflexion éthique et déontologique (leur cadre existe déjà avec les comités éthiques de presse et les chartes professionnelles) semble ici aussi essentielle, de même qu'une formation minimale des journalistes concernés aux violences conjugales, pour ne pas en rester soit à une vision simpliste, soit à leur dimension parfois spectaculaire.

B. Droit et traitement juridique : le « vouloir le dire »

Dans la mesure où les violences conjugales se déploient en champ clos, celui de l'intimité conjugale, qu'elles s'inscrivent dans des enjeux de parité de droit et de disparité des fonctions et de leur reconnaissance, les problèmes qu'elles soulèvent ne sont pas sans analogie avec ceux posés par les maltraitances et les violences tant sexuelles qu'autres à enfant.

1. Repenser les qualifications

a. Des violences conjugales au harcèlement conjugal ?

Évoquée dans les conclusions du Grenelle, l'idée d'introduire la notion d'emprise dans les codes atteste d'une prise de conscience des insuffisances actuelles en matière de qualification des violences conjugales par le droit.

Il est pourtant à craindre que le recours à une telle notion soit difficilement opératoire tant elle fait référence à un état psychique et non à des conduites délictuelles dont elle serait la conséquence. A elle-seule, elle ne dit rien du processus qui y conduit et l'entretient. Tout au plus peut-on imaginer qu'elle renvoie à une forme nouvelle de préjudice entrant dans les conséquences sur la santé psychique de la victime. Justifiera-t-elle alors d'un taux d'ITT selon sa gravité ? Et quelle échelle permettra d'évaluer celle-là ?

Une autre voie est possible, bien plus en concordance avec le constat que l'emprise se forme et se soutient de modes opératoires particuliers (nous en avons dégagé quatre), c'est-à-dire de conduites attentatoires au cadre et au partenaire conjugal. Elle tient du constat que les récents textes de loi portant notamment sur les violences psychologiques au sein du couple ont été conçus sur le modèle du harcèlement moral au travail. Il semble pourtant que la qualification de harcèlement conjugal reste très peu en usage au profit du primat encore

accordé aux violences physiques, traitées de surcroît indépendamment les unes des autres, ou « au mieux » saisies comme une forme d'habitude.

Il paraît pourtant plus heuristique de privilégier la qualification de harcèlement car celui-ci paraît plus objectivable si on le définit, analogiquement au harcèlement moral au travail, comme : *des agissements répétés attentatoires à la personne du conjoint, ayant pour objet ou effet une dégradation de la vie conjugale et engendrant des conséquences sur son état de santé (psychique et physique).*

Reste qu'en matière de harcèlement au travail nombre de condamnations s'appuient essentiellement sur le constat d'infractions au code du travail (licenciements abusifs, déclassements injustifiés, décalages entre les compétences et les missions, non-respect de la fiche de poste, non-respect des procédures disciplinaires...), les atteintes n'en relevant pas trouvant difficilement leur place comme éléments de preuve, ce qui ne va d'ailleurs pas sans poser problème.

Pour ce qui concerne le harcèlement conjugal l'existence d'un « code de la vie conjugale » ferait alors défaut sur lequel s'appuyer pour objectiver les atteintes répétées au conjoint via la destruction du cadre conjugal qui les lie. Or celui-ci dans les faits existe, et la prise en compte progressive des violences conjugales, des inégalités de genre..., participent aujourd'hui à redéfinir et/ou préciser certains des droits et obligations inhérents à la conjugalité. Un exemple en est donné par la notion de « charge mentale » qui vient désigner une répartition inégalitaire des charges dans un couple.

Il reste à en systématiser les axes en termes d'interdits d'un côté, de respect d'obligations de l'autre. Les atteintes à la structure paritaire « conjugalité » se définiraient d'un **Devoir de respect** de quatre principes -de loyauté, de solidarité, d'équité, de fidélité- en tant qu'ils sont constitutifs de la vie en couple et en traversent toutes les dimensions existentielles. Avec la prudence nécessaire de n'en pas faire une police des mœurs, ce qui exige certaines conditions dans l'exploration des modalités dont ces devoirs sont respectés, ou non : comment ils sont conçus par l'un et l'autre et ce qu'ils impliquent concrètement, à quels engagements ils ont pu donner lieu, comment ils se sont mis en place, ont donné lieu à des règles consensuelles, ont évolué, été source de crises¹¹ ; ou ont trouvé leur « résolution » dans une prise de pouvoir unilatérale et dans une séquence répétitive séduction-intimidation-destruction-réparation (SIDR).

Enfin, le dégagement d'un système de Punitivité comme l'un des quatre modes opératoires de l'emprise conjugale, suggère encore une autre référence : celle de la maltraitance à enfant¹².

b. Le consentement

¹¹ L'on peut se référer ici aux travaux de J.-C. Kaufmann qui a très finement décrit dans de nombreux domaines de la vie conjugale comment se créent à mesure ces règles à partir des « agacements » auxquelles elles peuvent donner lieu)

¹² Si l'on en retient par exemple la définition qu'en donne l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) : « La maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. »

Il se définit par la négative, par l'absence de « violences, menaces, contraintes, surprise » dans le temps de l'agression. Mais s'agit-il alors de consentement ou d'absence d'éléments de non consentement ? Le distinguo pourrait paraître byzantin si ce n'est que dans les violences conjugales tout ou presque au quotidien est « violences, menaces, contraintes, surprise ». Quant à ce que pourrait être un non consentement, non seulement il n'est pas entendu mais réprimé activement ; et quand consentir est un moindre mal et protège d'un encore bien pire, quelle valeur lui donner ? L'on pensera ici tout particulièrement aux violences sexuelles, mais il en va de même pour toutes les autres dimensions de la vie conjugale. Un seul exemple, banal dans ces situations : l'emprunt forcé auprès d'une banque, le vol comme nous l'ont dit certains témoins..., et dont l'argent est utilisé à l'usage exclusif de l'un, l'autre ayant pour contrainte de le rembourser.

L'enjeu est bien ici d'intégrer à une conception renouvelée du consentement les multiples effets qu'engendrent les différentes modalités d'atteinte à la conjugalité sur la capacité de consentir et sur son libre exercice.

c. La légitime défense

L'affaire Jacqueline Sauvage a été l'occasion d'interroger la possibilité de retenir la légitime défense en cas de meurtre du conjoint dans des situations de violences conjugales répétitives ; avec la réponse juridique que l'on sait. Il a été réaffirmé que trois conditions devaient être strictement réunies : ne pas avoir d'autre solution, qu'elle soit contemporaine d'une menace, qu'elle soit proportionnée à celle-ci. A l'inverse, elle a été admise en 2015 pour Alexandra Lange. Il en est de même pour la « Dalmatienne », acquittée en février 2020 qui avait tué son conjoint d'un coup de couteau ; le Parquet cependant a fait immédiatement appel.

La réflexion est en cours puisqu'une proposition de loi a été déposée le 11 septembre 2019 à l'Assemblée nationale visant à instaurer une circonstance de légitime défense pour violences conjugales. Elle s'appuie sur la législation canadienne qui reconnaît que lorsqu'il peut être établi que le conjoint meurtrier souffre du « syndrome de la femme (et de l'homme) battue », cela implique que, juridiquement, les conditions de concomitance et de proportionnalité soient effacées : « Les conditions d'admissibilité à la légitime défense pour une personne ayant subi des violences répétées différeraient alors de celles habituellement requises pour la légitime défense. La concomitance et la proportionnalité s'effaceraient au profit de la constatation de ces violences répétées, dans un climat de peur extrême, qui entraînerait la victime des violences à agir ainsi ». D'où la proposition de compléter l'article 122-5 du code pénal par un alinéa ainsi rédigé : « N'est pas pénalement responsable la personne qui, subissant des violences conjugales répétées et vivant dans un climat de peur extrême pour sa vie ou celle d'autrui, accomplit un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, à la condition qu'il soit démontré que cette personne était atteinte, au moment des faits, d'un syndrome de stress post traumatique établi par voie d'expertise. »¹³

¹³ http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2234_proposition-loi

A la suite de l'affaire Jacqueline Sauvage, les commentaires suivants ont été faits, anticipant la proposition de modification de la loi et y apportant par avance des arguments contraires : « Le critère de concomitance avec une agression subie serait donc supprimé. La mort pourrait être volontairement donnée par une personne qui, au moment où elle tue, s'en prend à une personne passive qui ne représente aucun danger à cet instant. Une femme serait dans ce nouveau cadre juridique autorisée à tuer un homme qui dort sans son lit, qui mange à une table, qui s'occupe de son jardin. Mais si l'on admet le principe qu'une femme tue son compagnon violent pendant un moment de répit, en décalage avec les violences subies, quelles limites devront être posées ? Il y en aura forcément, mais lesquelles ? Supposons que l'on considère comme acceptable qu'une femme tue son compagnon dix minutes après des actes de violences sur elle, au motif qu'elle est encore totalement sous le choc. Sera-t-il aussi facile d'accepter qu'elle le tue 2 heures, 10 heures, 2 jours, 6 jours après les dernières violences subies ? Quel sera le délai maximal autorisé ? Et s'agissant des violences subies, lesquelles vont justifier qu'une femme tue son compagnon en dehors d'une nouvelle agression ? Des gifles ? Des coups de poing ? Des coups de couteau ? Avec des blessures superficielles ? Des blessures graves ? Et puis après combien de scènes de violences passées sera-t-il légitime qu'une femme tue son compagnon ? Une ? trois ? Dix ? Plus ? Et depuis combien de temps cette violence devra-t-elle avoir existé pour justifier et excuser le meurtre ? 3 jours ? 2 mois ? 1 ans ? plus ? »¹⁴.

C'est la question de la concomitance qui est ici posée, concomitance avec une menace ou une agression, appréhendée en termes de quantum de temps ; variation positiviste, encore et toujours, d'une conception de la violence conjugale sous la seule forme de scènes d'agressions physiques subies isolées les unes des autres : ne pas y voir un *système* de répétition dont l'expérience réitérée dans la durée fait qu'un acte, une conduite, une posture..., peuvent revêtir la signification d'une menace immédiate ou à venir, parce qu'il en a déjà été ainsi. Parce que les acmés de violence procèdent d'un enchaînement de tensions, et que celui-ci est su/connu/déjà expérimenté ; et que quand un tel cycle s'enclenche il ira inéluctablement jusqu'à sa conclusion. Les actes, conduites, postures, attitudes, mots... y sont codés, y sont des indices ou des annonceurs de ce qui va suivre, ils disent et préparent une suite.

Conception qui se soutient également d'une réduction des effets de violences conjugales à un choc transitoire, en occultation de ce que leur répétition est une modalité d'enfermement et de « conditionnement », d'emprise, se formant et se renforçant sur la durée.

2. Repenser le régime de la preuve

Là encore, le harcèlement au travail peut faire jusqu'à un certain point référence. En la matière, depuis la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, il est maintenant demandé au salarié plaignant de « *présenter* » des faits laissant « *supposer* » un harcèlement, et non plus d'établir comme précédemment des faits permettant de présumer de son existence ; et c'est au mis en cause de faire la preuve que ça n'en était pas. Les éléments apportés par le plaignant doivent évidemment être consistants, s'appuyer sur des éléments matériels, courriers, témoignages... Le juge d'instruction peut demander des éléments complémentaires, soit aux

¹⁴ *Paroles de juge*. Le blog de Michel Huyette (et de quelques autres, 2017).

deux parties, soit aux enquêteurs. En l'absence d'un tel contradictoire du mis en cause, devant lui-même s'appuyer sur des éléments matériels probants et portant précisément sur chacun des faits incriminés, le harcèlement peut être reconnu. Il y a là une véritable méthodologie dont le principe pourrait être systématiquement appliqué et généralisé, notamment aux confrontations, si tant est que celles-ci doivent être maintenues.

D'autre part, il en va des violences conjugales comme de toutes les violences en milieu clos : les éléments matériels de preuve ainsi que les témoignages directs sont l'exception. Ce pourquoi la grande majorité des plaintes sont classées sans suite, faute de témoins, de traces physiques patentes, notamment, mais aussi parce que la justice est confrontée la plupart du temps à deux discours (dits « la parole de l'un contre la parole de l'autre ») dont l'un souvent (celle du mis en cause) semble plus convaincant que celui du plaignant ; du moins ne laisse-t-il que rarement place au doute alors que de l'autre côté les allégations sont beaucoup plus incertaines (car comment dénoncer ce qu'on ne sait plus vraiment être anormal, tout en le vivant comme tel ?).

Alors que de l'autre côté les traces psychiques sont multiples de ce que l'on dénomme traumatismes, dont la clinique est ici à ré envisager : les traces ici en jeu sont certes ici traces d'effractions psychique, mais surtout d'*implémentations* ; sans parler de la langue de l'emprise et de ses caractéristiques si singulières, dont un travail d'objectivation en tant que possible preuve de la souffrance subjective inhérente à toute emprise conjugale, serait à entreprendre.

3. Repenser ce qui fait éléments de preuve

Si l'on admet que les violences conjugales se définissent d'atteintes multiformes et répétées au cadre conjugal, c'est celui-là dont il faut dégager les axes normatifs afin de rechercher en quoi et comment il a fait l'objet de prise de contrôle et de destruction. Analogiquement aux risques psychosociaux affirmant un lien possible de cause-à-effet entre une organisation de travail et la santé physique et mentale de ses salariés, il doit être possible d'établir de semblables liens entre une organisation conjugale au quotidien et une détérioration significative de la santé du conjoint plaignant.

Pour ce faire, il faut aller chercher des éléments de preuve ailleurs que là où la médecine légale a coutume de le faire : dans les dimensions constitutives du cadre conjugal ayant fait l'objet de harcèlement imposture, isolement, punitivité, c'est-à-dire itérativement l'objet d'atteintes destructrices multiples.

Une procédure spécifique d'audition à inventer

En raison des effets confusionnants de toute emprise conjugale et des risques de renforcer ceux-ci par la multiplication des auditions, il y a à imaginer une procédure spécifique, à l'exemple de la procédure AMELI conçue pour les mineurs.

4. Il faut pour tout cela de nouveaux spécialistes : enquêteurs, juges, experts, qui travaillent en outre en collégialité, avec de nouveaux objets d'investigations expertales.

Nouveaux spécialistes. Contre les pratiques généralistes, à l'exemple de l'Espagne qui a créé des tribunaux spécialisés dans la violence conjugale, avec des compétences civiles et pénales,

des délais d'instruction de maximum 72 heures, une assistance psychologique et juridique gratuites.

Collégialité : organisation d'une collégialité sur le modèle de la procédure AMELI.

Nouveaux objets d'investigation expertale

Une double recommandation s'impose ici :

- Les expertises psy- psychiatriques, psychologiques, médico-légales sont organisées sur l'impact éventuel des faits allégués, sur la personne victime (ou par l'auteur). De près ou de loin, et bien que le critère de crédibilité ne soit plus exigé dans les consignes expertales, il revient en force dans les qualifications nosographiques ou les descriptions de troubles de personnalité, de telle manière que ne se distinguent plus ou pas assez, les « avant et après » la mise en place du cadre conjugal et de ses impacts.

Ces expertises devraient être menées en parallèle avec des expertises de « profil des violences conjugales », de telle manière que puissent apparaître les constituants de cette violence au quotidien, dans des faits et non seulement comme une vue de loin, « de l'esprit ». Ces expertises devraient pouvoir recueillir les témoignages tant de l'auteur allégué que de la victime. Elles prennent sens d'une position criminalistique à côté d'un ex examen psychocriminologique/victimologique. Ces expertises de profils devraient être effectuées par des professionnels psy-, spécialement formés.

-Les enquêtes sociales (et/ou enquête de personnalité ?) devraient pouvoir faire l'objet de consignes plus systématiques sur la problématique des cadres de vie, dans la gestion du quotidien, au plus près.

5. Former/accompagner les personnes victimes à la rencontre avec les pratiques et dispositifs judiciaire et de leurs multiples acteurs.

Suite à la pratique **FORUM** telle que proposée plus haut, une autre dimension de travail devrait se systématiser sur la « passation d'expériences », à l'occasion de ce qui serait formalisé comme un « retour d'expériences personnelles » accompagné de façon collégiale, par des professionnels et personnes anciennement victimes.

6. Et les auteurs ?

L'une des propositions fortes du Grenelle est la création de centres départementaux dédiés à la prise en charge des conjoints violents. Leur doctrine, leurs missions, les offres proposées et les modes de fonctionnement sont presque entièrement à penser, sur la base cependant d'expériences pilotes menées en France et à l'étranger.

7. Et les enfants ?

Nous l'avons relevé à partir de différents exemples, les enfants ne peuvent pas ne pas être impliqués dans les violences conjugales, ne serait-ce déjà que comme enjeu futur : avoir ou ne pas avoir d'enfants.

Et quand enfants il y a, loin d'être seulement des victimes « collatérales », ils ont pu être aussi l'un des objets directs ou indirect des violences, instrumentalisés eux aussi selon de multiples modalités possibles :

- Témoin « passif » ? L'expression est devenue commune, mais Il serait plus exact de considérer qu'il est alors pris en otage et monnaie de rançon, et qu'il n'a plus d'existence comme personne ; car être mis en incapacité de protéger son enfant de la violence exercée sur l'un de ses parents peut être une forme active de cruauté à l'égard de ce dernier aux fins de son assujettissement.
- Violenté lui-même comme objet d'attachement de l'autre parent : être réduit à ce qui fait valeur pour celui-ci dans le cadre plus général d'une destruction de ce à qui et à quoi il tient le plus.
- Substitut du conjoint violenté, un faisant fonction-de, quand celui-ci est absent ou parti, et alors objet de maltraitances, de destructions, abus (dont les abus sexuels), de spoliations dans ses biens et attachements.
- Atteint dans sa filiation, l'en couper pour atteindre à l'autre parent.
- Pris lui aussi dans un système de punitivité abusive, dans une réglementation du quotidien et les exigences de perfection qu'elle implique, jamais de surcroît atteignable ; ou, à l'inverse, objet de privilèges, un « chouchou » pour mieux spolier l'autre.
- Contraint lui-même à des stratégies d'adaptation (loyauté et fidélité), *pour un moins pire*, de façon très semblable à ces stratégies adoptées/adaptées, par le parent victime.

Trop souvent les troubles qu'il présente, ou présentera par la suite, tendent à être assimilés à des symptômes de troubles mentaux, sans être saisis dynamiquement comme des traces au long cours du contexte d'emprise. Un enjeu de santé mentale, de cohésion sociale et d'adaptation en général, se propose avec plus d'évidence qu'avant. Il en ressort :

- A titre préventif et expertal une autre proposition devrait les concerner tout particulièrement : dans un contexte de prévention et/ou de soin, leur prise en compte dans un travail de reconstruction devrait être systématique, au moins faire l'objet d'une évaluation régulière.
- Des offres de soin devraient être systématiquement proposées à côté d'un suivi évaluatif contractualisé, tant il est clair aujourd'hui que les violences intra familiales (violences intra parentales), comme les violences conjugales, avec les intrusions qui s'ensuivent, sont susceptibles d'engendrer des troubles toxiques.
- Une expertise spécialisée est à promouvoir sur la base des atteintes spécifiques aux structures de la parentalité (loyauté/fidélité) et des stratégies d'attachement. Un autre objet de travail pour un professionnel formé à cet exercice. Il s'agit ainsi de mieux définir ce que l'on recherche, au-delà des questions habituelles de santé mentale ou psychique.

8. Et les victimes méconnues ?

L'on ne saurait clore cet ensemble de propositions sans évoquer la situation de celles (et ceux), victimes de violences conjugales qui, ces dernières décennies, non seulement n'ont pas eu accès aux dispositifs en cours de création, n'ont pas reçu les formes d'attention et d'aide qu'elles nécessitaient, mais encore se sont vus renvoyées activement à leur silence, victimes des formes multiples de désaveu dont il a été fait état lors des deux colloques ; toutes celles qui n'ont pu, comme nos témoins, retrouver accès à la parole ou qui, à l'exemple de certaines d'entre elles, l'ont retrouvé mais ne sont toujours pas entendues.

C'est ce très lourd passif qui ne fait que commencer de s'exprimer sur les réseaux sociaux et il est difficilement concevable que de très nombreuses situations ne soient pas réexaminées, au civil comme au pénal, au regard des principes éthiques et des outils nouveaux en voie d'émergence.

Quels dispositifs spécifiques imaginer et mettre en place pour elles ?

BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs des témoins à ces deux colloques ont publié :

Caré Julie (2018) : *Lui survivre pour te voir grandir*. Edivilire-Aparis.

Choneau Loïc (2014) : *Je te veux impeccable*. Pièce écrite par à partir du témoignage de Rachel Juvet. Théâtres L'harmattan.

Denès Julie (2017) : *Une poule sur un mur*. Ed. Michalon.

Denès Julie 2019 : *(Dé)Charge Mentale*. Michalon.

Kranz Nicole (2018) : *BullShit. Ceci n'est pas une histoire d'amour*. Ed. Torticolis.

Kranz Nicole (2019) : *Dans la peau de ma mère*. Norak Ed.

Kranz Nicole (2019) : *Katoï*. Independently published.

Le Bihan Sylvie (2014) : *L'autre*. Edition du Seuil.

Le Bihan Sylvie (2017) : *Qu'il emporte mon secret*. Edition du Seuil.

Le Bihan Sylvie (2019) : *Amour Propre*. Edition J-C Lattès.

Le Goff Aurore (2016) : *La poussette Cassée, Tome. Le mal à un visage*. Edilivre

Le Goff Aurore (2019) : *La poussette Cassée, Tome 2 Survivantes*. Edilivre

Voici quelques autres témoignages écrits

Femmes :

Arribat Carole (2018) : *Si Seule... ment. Violences conjugales, ma secte*. Ed. Kawa

Binoix Marguerite (2007) : *Battue*. Éditions France Loisirs.

Bissiau Julie (2010) : *J'aime le diable*. Éditions France Loisirs.

Cocardon Véronique (2008) : *Après coups. Seule face à la violence conjugale*. J'ai Lu.

Falaise Ingrid (2016) : *Le monstre*. J'ai Lu.

Guesnier Caroline (2015) : *Violences conjugales. Plus jamais ça*, Ed. Autre temps

Karima (2007) : *Le prix du silence*. J'ai Lu.

Guillemin Marianne (2014) : *Dans la gueule du loup - Mariée à un pervers narcissique*
Max Milo Éditions.

Lange Alexandra (2012) : *Acquittée*. J'ai Lu

Montel Hélène (2015) : *Détruite. J'ai épousé un pervers narcissique*. Éditions Archipoche.

Murski Marie (2014) : *Cris dans un jardin*. Éditions Cogito.

Seliman Morgane (2018) : *Il m'a volé ma vie*. J'ai Lu.

Sauvage Jacqueline (2017) : *Je voulais juste que ça s'arrête*. Le livre de poche, Fayard.

Tatiana-Laurens (2010) : *Au nom des femmes battues, ma vie, mon calvaire, mon témoignage*. Ed. Josette Lyon.

Hommes :

Delassource Iris (2018) : *De la maltraitance à la résilience*. Ed. auto-édition Iris.delassource@gmx.fr

Gaget Maxime (2015) : *Ma compagne, mon bourreau*. J'ai Lu.

© Tous droits réservés

Toute référence ou citation d'extraits doit figurer avec la mention :
« Guide pour l'approche et le traitement des violences conjugales, Tome 1.
SBPCPV 2020, 70 pages. »

Guide pour l'approche et le traitement des violences conjugales

tome 1

Deux colloques inversés se sont tenus à Rennes en 2018 et 2019 sur le thème des violences conjugales, co-organisés par le groupe d'entraide Le Poids des Maux et la Société Bretonne de Psycho-Criminologie et Psycho-Victimologie. Leur principe : donner la parole à d'anciennes victimes de violences conjugales face à un public composé de professionnels et de personnes concernées par la question. Leur objectif : ouvrir à un autre regard à partir de ce que des personnes les ayant vécues de l'intérieur sont à même d'en témoigner, en tirer des leçons au plus loin des savoirs établis, pour d'autres regards et d'autres formes d'aide. Leur philosophie : être en continuité avec la pensée institutionnelle qui a profondément remanié la notion de soin en psychiatrie dans les années 60.

La richesse et la qualité de ces deux journées nous ont incité à en proposer une première synthèse consistant à :

- Dégager les lignes fortes des témoignages offerts autour d'une notion clé, l'emprise, ainsi que des modalités stratégiques suivant lesquelles elle se met en place et se pérennise. Nous en avons fait ressortir quatre : Imposture, Enfermement, Harcèlement, Punitivité.
- Mettre en évidence les conditions de son possible dégagement, à savoir « Pouvoir se vivre » victime de violences conjugales et « Vouloir le dire », avec les parcours souvent problématiques et survictimisants que cela initie.
- En tirer des enseignements quant aux pratiques professionnelles et institutionnelles multiples à promouvoir auprès des personnes en étant victimes.

